Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8470475
Centre d'intérêt: 550

Gélinas, René.

La grille-horaire à la Polyvalente de Lévis : un mois de grève / par René Gélinas. -- Saint-Nicolas : R. Gélinas, 1982.
19, 101 f. : fac-sim. ; 28 cm.

Ss-titre de la couv.: Un mois de grève des élèves: une étude de cas. "Travail présenté à l'Université Laval dans le cadre du cours théorie de la décision en administration scolaire (ADS-61608) donné par M. Jean-J. Moisset au trimestre d'hiver 1982". Bibliogr.: f. 17.

Descripteur(s): *Horaire *Grève *Contestation étudiante *Opinion de l'étudiant *Relations étudiants-école *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Commission scolaire régionale Louis-Fréchette (Lévis, Québec)

Durant l'année scolaire 1981-1982, la commission scolaire régionale Louis-Fréchette a revisé sa "maquette régionale" de grille-horaire en s'inspirant du Règlement concernant le régime pédagogique (février 1981), ce qui a fait éclater une crise provoquant la suspension des cours pendant un mois. La présente étude a pour but de savoir pourquoi cette commission scolaire, en particulier l'école polyvalente de Lévis, a été si touchée et s'il aurait été possible d'éviter cette grève. Le rapport comprend une chronologie des faits et événements qui ont précédé et suivi le déclenchement de la grève, une étude des valeurs défendues par les principaux intervenants et une présentation d'un modèle théorique de prise de décision.

Selon l'auteur, le processus décisionnel semble avoir été passablement bien suivi. Il explique la contestation des élèves par deux ensembles de facteurs. D'une part, il relève un problème de dialogue et d'information: tout au long du processus d'élaboration du projet de maquette, les élèves ont été tenus à l'écart du processus de consultation. L'autre cause du conflit semble être le fait que les enseignants, une fois la décision prise par la commission, n'aient pas, dans leur information et dans leurs prises de position auprès des étudiants, appuyé la décision de l'employeur.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 03

EDUQ 8470475

LA GRILLE-HORAIRE A LA POLYVALENTE DE LEVIS;
un mois de grève des élèves.

(UNE ETUDE DE CAS)

par
René Célinas

avril 1982.

Québec, Le Soleil, samedi 20 mars 1982

Les étudiants et la nouvelle grille horaire

Le droit à la parole

Québec, Le Soleil, jeudi 11 mars 1982

A Lévis, les parents appuient les étudiants

Ils voulaient un congé. Ils ne savent pas pourquoi ils contestent. Ils sont victimes d'agents provocateurs. Ils sont manipulés par l... enseignants qui préparent le... chaine ronde de négociati...

L'absen... tati...

raire et grille matières, contestation qui s'est étendue à 16 autres écoles de la région de Québec. Le comité dont les membres de l'exécutif sont Robert Laforesterie, Nicolas Lapeigna et Mme Richard des localités de Saint-Michel de ... Saint-Vallier donneront une conférence de presse demain soir au cégep Lévis-Lauzon. ... entretien téléphonique, hier soir, ... le directeur de la polyvalente ... de ne pas respecter la ... deux assemblées ... le statu quo, ... ire et de la ...

par Damien GAGNON

Le conflit qui dure depuis quatre ... polyvalente de Lévis ne semble p... solution.

Des parents mécontents de ... direction de l'école ont mis su... d'appui aux revendications des ... C'est à la polyvalente ... amorcée la contestation des ... plantation, en septembre d...

ON BLÂME "UN CERTAIN GROUPE DE PROFESSEURS"

"Nous ne voulons pas que nos enfants deviennent les otages d'un certain groupe de professeurs qui ont des comptes à régler avec le ministère de l'Education et qui se vengent en manoeuvrant les jeunes qui, l'espérons-nous, commencent à voir qu'on les engage vers une ...

lent pas, eux-mêmes, comme des adultes. Ces professeurs-là réagissent trop souvent comme le gros chien qui mord le petit parce qu'il a peur de mordre son maître."

Certains d'entre ces parents exhibaient des exemplaires du "bulletin (le Bélier) du syndicat des travail...

EDUQ 8470475

La grille-horaire à la Polyvalente de Lévis: un mois de grève.

par René Gélinas

(67070836)

Travail présenté à l'Université Laval dans le cadre du cours Théorie de la décision en administration scolaire (ADS-61608) donné par M. Jean-J. Moisset au trimestre d'hiver 1982.

St-Nicolas, le 13 avril 1982.

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Chronologie des évènements relatifs à la maquette régionale	2
Valeurs défendues par les différents intervenants	
. la commission	9
. les enseignants	10
. les parents	10
. les élèves	11
Une prise de décision modèle?	11
. prise de conscience	11
. formulation de l'avant-projet	12
. choix	12
. action	13
Conclusion	14
Références	17
Annexes	18

"La publication du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire[1] à l'automne 1977 et la consultation qui s'ensuivit ont permis de poser les jalons d'une nécessaire relance du système scolaire québécois, en vue d'une qualité accrue de l'enseignement qu'on y dispense".[2]

C'est en ces termes que M. Jacques-Yvan Morin, alors ministre de l'éducation du Québec caractérisait les efforts consentis dans le passé pour revaloriser l'école publique.

Au printemps 1979 paraissait l'Ecole québécoise: énoncé de politique et plan d'action[3] qui concrétisait certaines des orientations retenues lors de la consultation des années 1977 et 1978. Dans ce "livre orange", le chapitre 13 sur l'organisation de l'école secondaire trace les grandes lignes de ce qui deviendra plus tard le Règlement concernant le régime pédagogique (février 1981).[4]

Ce règlement visant "la consolidation et l'amélioration des services publiques d'éducation"[5] a été adopté le 25 février 1981 et doit entrer en vigueur, pour ce qui concerne les répartitions des cours obligatoires aux différents niveaux du cours secondaire, avant le 1er juillet 1986.[6]

Et voilà que, près d'un an après l'adoption du décret 552-81, lorsque la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette revise sa "maquette régionale" en s'inspirant du nouveau règlement, une grave crise éclate provoquant la suspension des cours pendant un mois.

Pourquoi cette commission scolaire et particulièrement l'Ecole polyvalente de Lévis a-t-elle été si touchée par la mise en application du nouveau régime pédagogique? Est-ce que ces perturbations auraient pu être évitées?

C'est à ces deux questions que nous tenterons de répondre après avoir fait une chronologie des faits et évènements qui ont précédé et suivi le déclenchement de la grève, une étude des valeurs défendues par les principaux intervenants dans ce dossier et une présentation d'un modèle théorique de prise de décision.

Nous tenterons de déceler dans le processus vécu à la C.S.R. Louis-Fréchette les failles qui auraient pu laisser prise à la contestation.

Chronologie des évènements relatifs à la maquette régionale

Octobre

7: Réunion du Comité régional de concertation et de gestion (CRCG)[7] où il est question d'un "projet" de maquette régionale pour 1982-1983. Les participants sont unanimes pour reconnaître le principe de "6jrs/ 6 blocs/ 6 périodes x 50 minutes": *

Elaboration de la stratégie de consultation;

9: Consultation du Comité consultatif des politiques scolaires (Commission et enseignants);

du 13 octobre au 18 novembre: consultation au niveau des écoles;

---

* Tous ces faits sont basés sur les renseignements tirés du dossier documentaire qui accompagne le présent travail.

Novembre

4: Il est alors fait mention au CRCG de la réticence des enseignants à accepter la nouvelle grille-matière parce qu'ils craignent une diminution indue de personnel;

18: Au CRCG, les directeurs d'école font un rapport verbal sur les résultats de la consultation qu'ils ont tenue dans leurs écoles: le STATU QUO est privilégié dans toutes les écoles. Par contre, les comités d'école se sont prononcés en faveur de la nouvelle grille-horaire préconisée.

21: Publication dans Le Bélier: bulletin du syndicat des travailleurs et travailleuses de l'enseignement de Louis-Fréchette, d'un article qui fait ressortir certaines conséquences de l'application de la nouvelle maquette: plus de périodes en français et en sciences humaines donc plus d'enseignants dans ces deux champs, par contre moins de périodes en chimie et en physique donc moins d'enseignants dans ces deux matières;
De plus, le cycle de 6 jours "permet à chacun d'avoir son 24 sur 24 périodes! Toute une économie..."

25: Présentation au CRCG d'un projet "revisé" qui se "veut un document transitoire": six (6) jours/cycle, six (6) blocs par cycle; six (6) périodes par bloc, six (6) périodes par jour, cinquante (50) minutes par période de cours et d'activités.
Le directeur de la Polyvalente de Lévis "n'accepte aucun

compromis, c'est-à-dire "statu quo ou projet intégral";

26: Publication dans Le Bélier d'un deuxième article sur le "cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation". Contrairement à la position prise par les directions d'école, les enseignants (le syndicat) soutiennent être majoritairement pour le statu quo;

30: Adoption par la Conseil des commissaires du "cadre relatif ..."

Décembre

8 et 9: Au CRCG, il est fait mention que ce ne sont que les parents qui sont mécontents: "les uns, parce que leur recommandation négative n'a pas été acceptée, et les autres, parce qu'il n'ont pas été consultés sur le projet revisé"; Présentation du calendrier des consultations sur la maquette institutionnelle;

10: Nouvel article dans Le Bélier: "La décision des commissaires répète l'histoire: on se MOQUE de ce que peuvent penser les enseignants";
Invitation aux enseignants à participer à la réunion du comité exécutif de la commission qui se tiendra le 14: "La réaction sera à la mesure de l'affront!"

14: Les enseignants demandent "au Comité Exécutif que le Conseil des commissaires reconsidère sa décision", ce qui est accepté;

16: Au CRCG, les participants font l'étude de trois hypothèses en vue de faire une recommandation finale au Comité

Exécutif du 11 janvier:

L'unanimité est faite sur le cycle de 6 jours:

Janvier

du 4 au 15: consultation sur la maquette institutionnelle;

5: Un CRCG élargi est tenu auquel participent tous les cadres des services éducatifs de même que tout le personnel de direction des écoles (directeurs et adjoints);
Présentation de 3 hypothèses: statu quo, projet de 9 blocs de 4 périodes, projet de 6 blocs de 6 périodes.
Après la discussion de ces trois alternatives, une quatrième est proposée: 4 blocs de 6 périodes et 3 blocs de 4 périodes.
Cette dernière solution rallie la majorité des participants.
Dans un deuxième temps, l'unanimité est faite sur le principe du contenu unique pour l'ensemble des écoles, c'est-à-dire la même structure de cours pour chacun des niveaux.
Enfin, pour en arriver à un contenu unique amélioré, il est convenu que les comités des services éducatifs détermineront ce contenu unique;

12: Publication dans Le Bélier d'un état de la situation chez les enseignants. Ces derniers sont convoqués à une assemblée générale qui aura lieu le 18 janvier. Il est proposé à l'ordre du jour de prendre position sur des moyens d'action: boycottage, liste 22, occupation, journée d'étude;

18: Assemblée générale des enseignants:
Réunion du comité exécutif de la Commission:

20: Réunion du Conseil des Commissaires qui adopte définitivement la maquette (résolution 29-81/82-C):

22: Le conseil étudiant est consulté par la direction de l'école polyvalente de Lévis; une journée d'information à l'intention de tous les élèves est prévue pour le 8 février.

27: Lors d'une réunion du CRCG, il est fait allusion à l'opération maquette institutionnelle qui se déroulera avec ou sans la présence des enseignants qui manifestent "une mauvaise humeur passive";

Février

5: Atelier régionaux boycottés par les enseignants et les notes des élèves sont retenues par eux;

8: La journée d'information prévue est remplacée par une journée d'examens;

9: Assemblée générale d'information organisée par le conseil étudiant où sont exposés les positions de la Commission et celle des enseignants. A la suite des informations reçues, un vote est pris pour une suspension de la présence des élèves à leurs cours;

10: Le CRCG fait le point sur la situation:
On pense alors à faire paraître de l'information dans les journaux;

15: GREVE DES ELEVES DE L'ECOLE POLYVALENTE DE LEVIS:

16: Le conseil étudiant rencontre le directeur général de la Commission;

17: Assemblée générale des élèves à la cafétéria de la polyvalente de Lévis;

Réunion d'information à l'intention des parents à 20.00h qui n'eut pas un très gros succès;

Au CRCG qui se tient cette journée-là, la direction de l'école se dit confiante que tout redeviendra normal dès le lendemain par la reprise des cours.

Le conflit, du coté des élèves, est centré sur l'obolition des 4 périodes de 75 minutes au profit des 6 périodes de 50 minutes.

Les enseignants pour leur part continuent de retenir les notes des élèves en refusant de remplir les listes 22;

Les enseignants de français concernés par un atelier régional prévu n'y participeront pas activement, présume-t-on;

18: Occupation de la cafétéria par les élèves;

Rencontre entre le conseil étudiant et le directeur général de la Commission;

19: Compte-rendu du conseil étudiant des négociations poursuivies la veille avec la direction de la Commission et vote pour la poursuite de la grève;

Gel des fonds ($) du conseil étudiant par la direction de l'école;

22: Fermeture de l'école;

23: Le conseil étudiant consulte les élèves dans les paroisses périphériques;
Les bureaux de la Commission sont assiégés par les élèves;

24: Assemblée d'information tenue à la Commission scolaire et organisée par le comité de parents, la direction de l'école et la direction de la Commission, à laquelle 600 parents assistent;

25 et 26: la grève continue;

Mars

1er: Lettre de la Commission aux parents d'élèves;
La direction de l'école rencontre la conseil étudiant;

3: Retour en classe d'une partie des élèves pendant qu'une manifestation se déroule à la cafétéria.
Suspension des "agitateurs" qui reçoivent des mises en demeure de ne plus se présenter à l'école (livrée par huissiers)

4: Nouvelle fermeture de l'école;
Les bureaux de la direction de l'école sont envahis;

5: 14e jour de grève (jours de classe)

8: Rencontre de la direction de l'école avec le personnel enseignant et non-enseignant de l'école pour préparer la rentrée;

15: Vote des élèves en classe et retour à la normal; des parents accompagnaient les élèves à l'école ce matin-là;

17: Au CRCG, on estime que tout est revenu à la normale; les cours ont repris et les élèves suspendus ont été réintégrés.

Valeurs défendues par les différents intervenants

Pour l'ensemble des administrateurs scolaires: les commissaires, le directeur général, les services éducatifs et la direction de l'école, les valeurs mises de l'avant durant ce conflit sont de deux ordres: administratif et pédagogique.

Voici sous forme de tableau les principaux objectifs poursuivis par l'adoption du nouveau régime pédagogique:

administratif:

- la tâche des enseignants sera portée à son maximum: 1 000 minutes sur 5 jours ou 24 périodes sur 24;
- le régime pédagogique et les directives du MEQ seront respectés;
- amélioration de l'efficacité des enseignants;
- économies de l'ordre de 7,5 enseignants;
- régime uniforme dans toutes les écoles, ce qui permet à un enseignant d'avoir une tâche complète en travaillant dans deux écoles qui auront la même horaire;

pédagogique:

- facilite l'implantation des nouveaux programmes;
- permet le respect du nouveau régime pédagogique;
- vise à créer un environnement éducatif propice à l'apprentissage et à la qualité de l'activité éducative
- pour une plus grande efficacité pédagogique des cours (de moins de 50 minutes)
- pour de meilleurs résultats scolaires: moins de fatigue et plus de concentration;

. meilleur suivi pédagogique: les élèves rencontreront leurs enseignants plus souvent (exemple: en français, en anglais et en mathématiques; une fois par jour;

. amélioration des services aux élèves;

. régime uniforme pour toutes les écoles;

De leur coté, les enseignants offre une très forte résistance au changement et exigent le statu quo. Leur argumentation s'articule autour du fait que la C.S.R. Louis-Fréchette n'est pas tenue d'implanter immédiatement le nouveau régime pédagogique dans cette école puisqu'elle dessert une population étudiante de secondaire III à secondaire V. De plus, les enseignants n'acceptent pas que ce nouveau régime permette à la commission scolaire de faire des économies (sur leur dos???)

. crainte de diminution de personnel;

. nouvelle répartition des heures d'enseignement: moins d'enseignants en sciences mais plus en français et sciences humaines.

De façon générale, les enseignants sont mécontents parce que la Commission n'a pas accepté leur demande de conserver la statu quo relativement au "75 minutes" et sont craintifs face à la prochaine négociation provinciale.

Les parents, lors de la première consultation, se sont dits en accord pour l'implantation de la nouvelle maquette (version du 30 novembre 1981) mais suite à la contestation étudiante, ont décidé de demander eux aussi le maintien du statu quo.

Ils sont en outre mécontents que le régime adopté

soit différent de celui qui leur avait été proposé lors de la consultation.

Enfin, les élèves, pourquoi sont-ils si mécontents? Ils sont en principe contre toute modification à leur conditions de travail; ils craignent d'avoir plus de travail à faire à la maison, d'avoir moins de choix dans les options et de perdre les activités de natation à la piscine du Centre Culturel voisin de la polyvalente ou de ski de fond dans le Golf de Lévis l'hiver.

Les élèves, en plus de craindre des changements, réclament le droit de parler et d'être consultés. Ce dernier point semble, dans les circonstances, être la revendication principale des élèves.

Une prise de décision modèle?

Après avoir vu quels sont les évènements qui ont entouré le conflit et jeté un coup d'oeil sur les valeurs en cause, il convient maintenant de tenter de discerner les causes de ce conflit en étudiant un modèle type de prise de décision. Nous nous inspirerons ici du "processus de prise de décision" de D. Stufflebeam[8].

1. Prise de conscience.

La décision de revoir la maquette en est une du type "programmé" étant donné que la Commission scolaire doit à chaque année adopter une nouvelle maquette. De plus, cette année marque le début de la réforme exigée par le nouveau Règlement concernant le régime pédagogique au secondaire.

2. Formulation de l'avant-projet.

Dans la structure administrative de la commission scolaire et le partage des responsabilités, il revient au conseil des commissaires d'adopter le cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation et que c'est le CRCG (comité régional de concertation et de gestion) formé du directeur général, des directeur de services, des directeurs d'écoles et du conseiller en éducation chrétienne[9] qui doit lui préparer des propositions.

Le présent comité est l'entité administrative la plus engagée dans la présente décision puisqu'il est quasi-décisionnel dans les faits.

C'est à lui que fut présenté le premier projet de maquette le 7 octobre 1981, projet préparé par les services éducatifs. Dès cette réunion, les membres du comité ont eu l'occasion d'apporter des commentaires et de prévoir un échéancier de réalisation.

Dans ce processus, les services éducatifs jouaient un rôle d'évaluateur alors que les membres du CRCG étaient à cette occasion les décideurs.

Cet avant-projet était sans aucun doute le meilleur projet à réaliser, mais il n'offrait que le statu quo comme alternative.

3. Choix.

Etant donné que ce projet présenté en consultation aux enseignants lors d'une réunion du CCPS (Comité conjoint des politiques scolaires) représentait la volonté des direc-

tions d'école, de la direction de la commission et des services éducatifs, les enseignants rejetèrent cette proposition et demandèrent le statu quo; c'était la seule alternative qui s'offrait à eux.

A l'occasion de cette consultation, au lieu de poser les bases d'un concensus sur des valeurs à mettre de l'avant dans l'établissement d'une maquette, les interlocuteurs s'affrontèrent dans une première épreuve de force.

Les commissaires, lors de leur réunion du 30 novembre 1981 acceptèrent le cadre proposé, confirmant ainsi le choix du CRCG.

4. Action.

Après avoir pris la décision d'adopter le projet proposé, le conseil des commissaires, dans une stratégie d'implantation de sa décision (?) demanda au CRCG de consulter à nouveau les intervenants (les opposants) pour voir s'il ne serait pas possible d'en venir à un compromis satisfaisant pour les enseignants et la direction de la commission.

C'est à cet exercice que les membres du CRCG, durant les réunions de décembre et de janvier, s'appliquèrent pour présenter une nouvelle proposition que le conseil des commissaires adopta le 20 janvier 1982.

A cette date, la décision est exécutoire et fixe l'organisation de l'enseignement pour l'année scolaire 1982-1983. Dans les opérations qui sont ensuite prévues, il n'y a aucune séance d'information destinée à expliquer le

nouveau cadre aussi bien aux élèves qu'aux parents.

Etant donné que le changement en cause en était un d'une très grande importance pour la Polyvalente de Lévis en particulier, les administrateurs aurait dû "s'intéresser à des problèmes généraux de communication de groupe et porter une attention spéciale aux problèmes découlant de conflits par rapport aux valeurs fondamentales"[10].

Comme nous l'avons vu précédemment, il n'y avait certainement pas concenssus sur les valeurs qui devaient sous-tendre la maquette régionale.

Dans son ensemble, le processus décisionnel semble avoir été passablement bien suivi; comment se fait-il qu'il y ait eu contestation de la part des étudiants?

A cette question, il est possible d'apporter deux réponses qui sont complémentaires. Premièmement, d'après le témoignage des élèves, il y a,à l'origine,un problème de dialogue et d'information. Tout au long du processus d'élaboration du projet de maquette, les élèves étaient absents de la consultation.

En bref, la maquette était à l'ordre du jour du CRCC depuis le 7 octobre, les enseignants étaient consultés au CCPS à la fin d'octobre , une résolution du conseil des commissaires était adoptée le 30 novembre 1981, la consultation chez les enseignants était reprise en décembre et en janvier, enfin le 20 janvier 1982 les commissaires

adoptent définitivement la maquette régionale. C'est deux (2) jours plus tard que la direction de l'école polyvalente de Lévis "consulte" le conseil étudiant pour la première fois.

Il est donc clair que les élèves ont été tenu à l'écart de tout le processus décisionnel et n'ont eu de l'information, entre le 20 janvier et le 9 février que par les enseignants (qui étaient opposés au projet). C'est là une des raisons pour lesquelles les positions des élèves et de enseignants sont si voisines.

Les uns comme les autres, en plus de ne pas être partie prenant_e à l'établissement des valeurs qui guideraient l'établissement de la maquette sont les plus touchés par cette réorganisation des activités éducatives.

"A tous les niveaux de l'éducation, nous sommes les premiers concernés et les derniers consultés"[11] disaient déjà les étudiants lors de la consultation sur le livre vert; "À notre âge, nous ne pouvons plus uniquement recevoir des idées. Il nous faut en donner et il nous faut être écoutés".[12]

Ce dernier aspect, le désir d'être écouté, ressort avec évidence de l'entrevue diffusée à la radio le jour de la rentrée. C'est pourquoi, disent-ils, qu'ils rentrent mais que rien n'est réglé.

Il faudra donc que la direction de l'école se le tienne pour dit et n'oublie pas d'impliquer le plus possible les élèves dans le processus de prise de décision; la contestation naît rarement de la surabondance d'information.

Une seconde cause à ce conflit se révèle discrètement à l'étude des textes des enseignants: comment se fait-il que les enseignants, une fois la décision prise par la commission, n'aient pas dans leur information, dans leurs prises de position, appuyé la décision de l'employeur.

Il aurait été "normal" que les enseignants face aux élèves taisent leurs sentiments de revendication, que les enseignants agissent comme des éducateurs plus que comme des syndiqués dans ce conflit.

Lorsque "une personne ne peut concilier ses objectifs personnels avec la philosophie de l'éducation adoptée par le système scolaire et le dit",[13] il y a un grave problème de loyauté.

Peut-être y a-t-il, dans cette école, la polyvalente de Lévis, une cause encore plus profonde: un problème de leadership, c'est-à-dire d'encouragement à la participation aux buts institutionnels[14].

RÉFÉRENCES

1 Ministère de l'Éducation du Québec, Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, Québec, Le Ministère, 1977, 147 p.

2 Ministère de l'Éducation du Québec, L'école québécoise; énoncé de politique et plan d'action, Québec, Le Ministère, 1979, p. 11.

3 Idem, ibid., 163 p.

4 Direction générale du développement pédagogique, Règlement concernant le régime pédagogique du secondaire, Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, 1981, 54 p.

5 Idem, ibid., p. 5.

6 Idem, ibid., p. 53.

7 Commission scolaire régionale Louis-Fréchette, Organisation administrative de la CSRL-F, 2e partie, Lévis, La Commission, 1980, p. 8 (jointe en annexe)

8 D. Daniel L. Stufflebeam et Al, L'évaluation en éducation et la prise de décision, Victoriaville, Éditions NHP, 1980, p. 65.

9 Commission scolaire régionale Louis-Fréchette, op. cit., p. 1, (jointe en annexe)

10 D. Daniel L. Stufflebeam et Al., op. cit., p. 113.

11 Ministère de l'Éducation du Québec, Consultation sur le livre vert de l'enseignement primaire et secondaire: synthèse des audiences régionales, Québec, Le Ministère, 1978, p. 62.

12 Idem, Ibid., p. 63.

13 Peter Coleman, Leadership et loyauté dans La prise de décision en éducation, Toronto, Association canadienne d'Éducation, 1978, p. 23.

14 Idem, Ibid., p. 23.

C.R.C.G.

LE COMITE REGIONAL DE CONCERTATION ET DE GESTION

MANDAT:

- Les grandes orientations(objectifs généraux, moyens d'actions généraux, priorités d'action) de la Commission
- L'organisation et le fonctionnement général de la Commission
- Le cadre général de gestion budgétaire(prévisions globales, choix des priorités, répartition budgétaire, contrôle budgétaire).
- Le plan général d'aménagement scolaire
- Le fonctionnement général des écoles
- Le réseau scolaire annuel
- Le cadre général d'organisation de l'enseignement
- Le cadre général relatif à la réalisation de l'activité éducative(guide d'élaboration des projets éducatifs)
- Le cadre général de gestion des ressources humaines
- Le cadre général de développement pédagogique

COMPOSITION:

- Le directeur général (il agit comme animateur)
- Le directeur des services administratifs
- Le directeur des services éducatifs
- Le directeur des services financiers
- Le directeur des services au personnel
- Tous les principaux d'écoles
- Le conseiller en éducation chrétienne

N.B.: COMITES "AD HOC" SUR DES SUJETS PRECIS (voir page 18)

REUNIONS:

HEBDOMADAIRES: le mercredi, a.m.

STRUCTURE DE PARTICIPATION DE LA C.S.R.L.F.

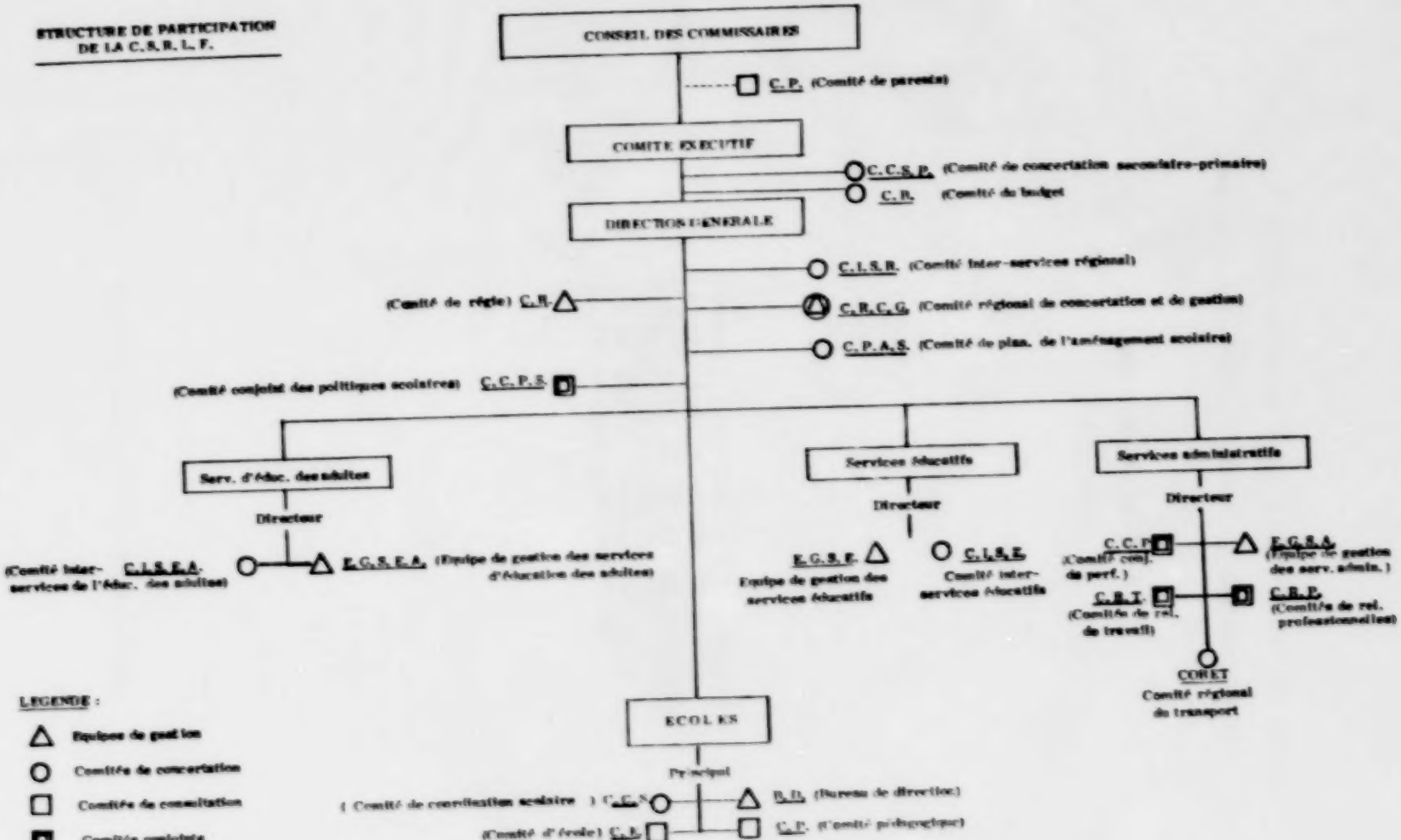

La grille-horaire à la Polyvalente de Lévis: un mois de grève. (Dossier documentaire)

par René Gélinas

67070836

Travail présenté à l'Université Laval dans le cadre du cours Théorie de la décision en administration scolaire (ADS-61608) donné par M. Jean-J. Moisset au trimestre d'hiver 1982.

St-Nicolas, le 13 avril 1982.

TABLE DES MATIERES

Résolution du conseil des commissaires (82-01-20)....1
Cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation pour l'année scolaire 1982-1983.....3
En résumé, maquette régionale 1982-83.....16
Comité régional de concertation et de gestion, réunion du 26 août 1981.....18
CRCG, réunion du 7 octobre 1981.....18
CRCG, réunion du 4 novembre 1981.....19
CRCG, réunion du 18 novembre 1981.....20
CRCG, réunion du 25 novembre 1981.....20
CRCG, réunion des 8 et 9 décembre 1981.....22
CRCG, réunion du 16 décembre 1981.....23
CRCG, réunion spéciale du 5 janvier 1982.....25
CRCG, réunion du 27 janvier 1982.....28
CRCG, réunion du 10 février 1982.....29
CRCG, réunion du 17 février 1982.....30
CRCG, réunion du 17 mars 1982.....30

Le Bélier, 21 octobre 1981.....33
Le Bélier, 26 novembre 1981.....34
Le Bélier, 10 décembre 1981.....35
Le Bélier, 12 janvier 1982.....36
Le Bélier, 4 mars 1982.....39
Le Bélier, 18 mars 1982.....40

Le Peuple-Tribune, mercredi 17 février 1982.....43
CJRP: Nouvelles (82-02-18).....44
CFLS: Nouvelles (82-02-18).....45
CFCM-TV: Nouvelles (82-02-19).....46
CHRC: Nouvelles (82-02-19).....47
CFLS: Nouvelles (82-02-22).....48
Le Soleil, mardi 23 février 1982.....49
Le Peuple-Tribune, mercredi 24 février 1982.....50
Le Peuple-Courrier, mercredi 24 février 1982.....52
Le Soleil, mercredi 24 février 1982.....53
Le Soleil, jeudi 25 février 1982.....54
Le Soleil, samedi 27 février 1982.....55
Le Journal de Québec, mardi 2 mars 1982.....58
Le Soleil, mardi 2 mars 1982.....59
Le Soleil, mercridi 3 mars 1982.....60
Le Journal de Québec, mercredi 3 mars 1982.....61
Le Peuple-Tribune, mercredi 3 mars 1982.....62
CBVT: Nouvelles (82-03-03).....63
CFCM-TV: Nouvelles (82-03-03).....64
Le Journal de Québec, jeudi 4 mars 1982.....65
Le Soleil, jeudi 4 mars 1982.....66
Le Soleil, vendredi 5 mars 1982.....69
Le Soleil, samedi 6 mars 1982.....71
CBVT: Nouvelles (82-03-08).....72
Le Journal de Québec, mardi 9 mars 1982.....73
La Presse, mardi 9 mars 1982.....74

Le Journal de Québec, mardi 9 mars 1982.....75
Le Soleil, mardi 9 mars 1982.....76
Le Guide, mardi 9 mars 1982.....77
Le Peuple-Tribune, mercredi 10 mars 1982.....79
The Gazette, mercredi 10 mars 1982.....81
Le Soleil, jeudi 11 mars 1982.....82
Le Soleil, vendredi 12 mars 1982.....83
Le Soleil, samedi 13 mars 1982.....87
Le Journal de Québec, samedi 13 mars 1982.....89
Le Soleil, mardi 16 mars 1982.....92
Le Journal de Québec, mardi 16 mars 1982.....93
Le Soleil, mercredi 17 mars 1982.....94
Le Peuple-Courrier, mercredi 17 mars 1982.....95
Le Soleil, samedi 20 mars 1982.....96
Le Guide, mardi 23 mars 1982.....99
Le Peuple-Tribune, mercredi 24 mars 1982.....101

CBV: Présent-Québec (82-03-15) 1 cassette: 15 min.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE
30, CHAMPAGNAT OUEST, LÉVIS G6V 2A5 (418) 837-0241

RESOLUTION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

concernant l'approbation du
«cadre général relatif aux activités
d'apprentissage et de formation
pour l'année scolaire 1982-83»

CONSIDERANT que le Conseil des commissaires avait approuvé, le 30 novembre 1981, le «cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation, pour l'année scolaire 1982-83», par sa résolution numéro 24-81/82-C;

CONSIDERANT que ladite résolution permettait au Comité Exécutif de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette d'apporter les modifications jugées nécessaires pour finaliser ledit cadre;

CONSIDERANT que le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de l'Enseignement de Louis-Fréchette, lors de la réunion du Comité Exécutif du 14 décembre 1981, a demandé au Comité Exécutif que le Conseil des commissaires reconsidère sa décision;

CONSIDERANT que le Comité Exécutif a accepté de tenir une réunion spéciale du Conseil des commissaires pour ce faire;

CONSIDERANT qu'entre temps, les différents comités de travail impliqués par cette demande ont réexaminé le «cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation, pour l'année scolaire 1982-83», soit:

- Le Comité régional de concertation et de gestion (C.R.C.G.);
- Le Comité régional de l'enseignement général (CREG);
- Le Comité régional de l'enseignement professionnel (CREP);
- Le Comité régional de l'adaptation scolaire (CRAS);
- Le Comité de parents;
- Le Comité inter-services Educatifs (CISE);
- Le Comité Exécutif;
- Le Comité conjoint des politiques scolaires (C.C.P.S.).

CONSIDERANT les recommandations de ces différents comités: tous unanimes, sauf le Comité conjoint des politiques scolaires (C.C.P.S.), à reconduire le projet du 30 novembre dernier, modifié, tel que présenté, ce soir, par la Direction des Services éducatifs;

../2

Résolution du Conseil des commissaires concernant l'approbation du «cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation, pour l'année scolaire 1982-83»

CONSIDERANT la recommandation formelle du Comité Exécutif par sa résolution numéro 167-81/82-E;

IL EST PROPOSE par le commissaire ANDRE-L. GUINDON

QUE le «cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation, pour l'année scolaire 1982-83», soit approuvé tel que proposé ce soir par la Direction des Services éducatifs.

Ghislain Gagnon
Directeur général

Résolution numéro 29-81/82-C

Adoptée MAJORITAIREMENT
(36 pour et 5 contre)

Lévis, le 20 janvier 1982

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LOUIS-FRECHETTE

cadre general relatif aux activites d'APPRENTISSAGE et de FORMATION

POUR L'ANNEE SCOLAIRE

1982-1983

par l'équipe de gestion des services éducatifs

LE DIRECTEUR DES SERVICES EDUCATIFS
PAR INTERIM

JACQUES OUELLET

1982-01-18

CADRE GENERAL RELATIF AUX ACTIVITES D'APPRENTISSAGE ET DE FORMATION

PRELIMINAIRES

Tout système d'éducation a pour objet le développement de l'enfant et la qualité de l'activité éducative.

La structure et les règles de fonctionnement de tout système n'ont de sens que dans la mesure où elles contribuent à:

- créer un environnement éducatif:
  propice à l'apprentissage,
  propice à la qualité de l'activité éducative;
- favoriser et soutenir l'action des principaux partenaires du processus d'apprentissage, l'enfant et l'enseignant.

Chaque intervenant dans un système d'éducation doit s'assurer:
- d'avoir un profond respect de l'enfant;
- d'avoir un immense respect pour l'intervention pédagogique.

(Extrait de la présentation du régime pédagogique)

LE CADRE GENERAL

Comme le prévoit le régime pédagogique, dont les nouveaux règlements remplacent en partie les règlements 2, 6 et 7 du Ministère de l'Education, et conformément aux orientations y prévues, le présent cadre général:
- précise les programmes d'enseignement offerts sur le territoire de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette;
- définit le cadre qui doit en régir l'organisation;

et ce, dans le contexte obligé où il faut tenir compte:
- des ressources humaines et matérielles disponibles;
- d'une période de changement d'un régime à un autre, lequel changement doit assurer à l'élève une transition la plus harmonieuse possible.

Nous traitons donc:
- de la structure du cours secondaire;
- de la grille-horaire;
- des grilles-matières;
- du programme institutionnel.

I- STRUCTURE DU COURS SECONDAIRE

- Division par cycles

  Le cours secondaire comporte deux cycles. La durée du premier cycle est de deux (2) ans. Quant au deuxième cycle, il s'étend sur une durée de trois (3) ou quatre (4) ans, selon la nature des études poursuivies.

- Nature des études poursuivies

a) Le cours de formation générale est d'une durée de cinq (5) ans après le primaire. Il entend assurer une formation générale et préparer les élèves à des études de niveau collégial.

b) Le cours de formation professionnelle se divise en professionnel long et court. Chacun veut assurer une formation générale de base et permettre l'acquisition d'une compétence professionnelle permettant l'accès au marché du travail.

c) Les cours en adaptation scolaire englobent la formation générale et la formation professionnelle. Ils s'articulent:
   - au niveau de la formation générale, par des mesures d'appui pédagogique;
   - au niveau du secondaire pratique, par une programmation qui vise à une formation de base et à des acquisitions d'une certaine habileté professionnelle;
   - au niveau du secondaire occupationnel, par une programmation axée sur le développement de l'autonomie personnelle et le développement des habiletés manuelles.

2- GRILLE-HORAIRE

a) La grille-horaire est répartie en au moins trente (30) cycles de six (6) jours.

b) Chaque cycle comporte trente-six (36) périodes d'activités d'enseignement.

c) Chaque journée est divisée en six (6) périodes d'activités d'enseignement de cinquante (50) minutes chacune:
   - à partir d'un cycle de six (6) jours, l'organisation des horaires des écoles est faite selon les modalités suivantes:
     - six (6) blocs par cycle;
     - six (6) périodes par bloc;
     - six (6) périodes par jour;
     - cinquante (50) minutes par période de cours et d'activités.
   - L'horaire individuel des élèves de secondaires I et II est fait de manière à constituer des groupes stables et constants, étant donné l'absence de voies dans toutes les disciplines au 1er cycle (cours de base).
   - Le fait d'avoir la voie uniforme en secondaires I et II suppose la formation de groupes hétérogènes.

3- GRILLE-MATIERE

a) la grille-matière comprend:
   - des cours obligatoires de base;
   - des cours à option ;
   - des programmes locaux.

b) le temps-matière accordé à la langue maternelle répond aux exigences du nouveau régime pédagogique.

4- LE PROGRAMME INSTITUTIONNEL

a) le programme institutionnel doit prévoir un rationnel:
   - dans le choix des options offertes;
   - dans le choix des cours et mesures d'appui pédagogique en adaptation scolaire.

b) le programme institutionnel doit préciser les modalités d'organisation:
   - du bloc "formation de la personne";
   - des programmes locaux;
   - des mesures d'appui pédagogique

c) le programme institutionnel doit respecter le temps alloué à chacune des matières (tout en retenant les modalités en 4-b);

d) en conformité avec l'orientation du nouveau régime et les impératifs de notre cadre de transition, le cadre général de notre commission pour l'année 1983-84 présentera aux élèves une possibilité d'inscrire un plus grand nombre de choix de cours à leur horaire, notamment, au niveau de secondaire IV général et V général.

5- APPROBATION

Le programme institutionnel de chaque école sera approuvé par le Directeur des Services éducatifs suivant les exigences du présent cadre.

ENSEIGNEMENT GENERAL

GRILLE-MATIERES

SECONDAIRE I		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	120	3
Education physique	110-120	2
Développement personnel ET/OU Information professionnelle	110	1
Français	120	6
Anglais	120	6
Mathématiques	120	6
Géographie générale	110	4
Ecologie (biologie 220)	110	4
Arts plastiques	110	4
		36

SECONDAIRE II		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	220	3
Education physique	210-220	2
Développement personnel ET/OU Information professionnelle	210	1
Français	220	6
Anglais	220	6
Mathématiques	220	6
Histoire générale	210	3
Musique	210	3
Education technologique (g f) ET Economie familiale (g f)	210 210	3 3
		36

SECONDAIRE III		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	320	3
Education physique	310-320	2
Développement personnel ET/OU Information professionnelle	310	1
Français	320	6
Anglais	310-320	6
Mathématiques	310-320	6
Géographie	412	4
Biologie OU Initiation aux sciences phys.	320	4
Exploration professionnelle	310	4
*Musique	320	4

*Exceptionnellement, les élèves inscrits en MUS 320 sont exemptés de l'exploration.

REMARQUE: SOUTIEN PEDAGOGIQUE

Chaque école étudie et soumet un plan local de soutien pédagogique qui peut s'inspirer du guide d'opérationalisation des mesures d'appui pédagogique.

GRILLE-MATIERES

SECONDAIRE IV		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
COURS OBLIGATOIRES:		
Enseignement religieux ou moral	421 411	3
Education physique	410-420	2
Développement personnel ET/OU Information professionnelle	410	1
Français	412-422	6
Anglais	412-422	6
Mathématiques	412-422-432	6
*Histoire	412	6
OPTIONS: 1 CHOIX		
Sciences — Biologie	412	6 (4 + 2)
Sciences — Biologie	422	6
Sciences — Chimie	442	6
Sciences — Chimie	462	6
Sciences — Physique	422	6
Sciences — Physique	452	6
Sciences — Sciences générales	412	6
Initiation à la vie économique	412	6
Education physique	432	6
Arts plastiques	412	6
Musique	412	6
Musique	422	6
Economie familiale	511-531	6
Economie familiale	521-541	6
Programmes locaux	410-412	6
*Cours complémentaires	410-412	6

*Voir description de ces cours à la page 12.

* Par exception, l'école peut autoriser un étudiant à faire "HIS 412" en secondaire V, après étude de son profil.

SECONDAIRE V		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
COURS OBLIGATOIRES:		
Enseignement religieux ou moral	521 511	3
Education physique	511-521	2
Développement personnel ET/OU Information professionnelle	510	1
Français	512-522	6
OPTIONS: 4 CHOIX		
Anglais	512-522	6
Mathématiques	512-522-532	6
Education physique	532	6
Biologie	412	6 (4 + 2)
Biologie	422	6
Sciences générales	412	6
Chimie	442	6
Chimie	462	6
Chimie	562	6
Physique	422	6
Physique	452	6
Physique	522	6
Physique	552	6
Arts plastiques	412	6
Arts plastiques	512	6
Musique	412	6
Musique	512	6
Musique	522	6
Géographie	512	6
Histoire	512	6
Initiation à la vie économique	412	6
Economie familiale	511-531	6
Economie familiale	521-541	6
Programmes locaux	510-512	6
*Cours complémentaires		6

*Voir description de ces cours à la page 12.

SECONDAIRE PROFESSIONNEL LONG
(INDUSTRIEL)

GRILLE-MATIERES

SECONDAIRE IV		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseign. religieux ou moral	421 411	2
Educ. physique	410-420	1
Français	412-422	6
Anglais	412-422	6
Mathématiques	412-422	6
Options professionnelles		15*
		36

Les options autorisées pour la CSRLF selon les écoles sont:

Agro-technique T.C.	400
Infirmier(ère)-auxiliaire	400
Meuble et construction T.C.	400
Electro T.C.	400
Hydrothermie T.C. (fab. mét.)	400
Dessin technique T.C.	400
Equipement motorisé T.C.	400
Cuisine professionnelle II	400
Soins esthétiques T.C.	400
Couture et habillement T.C.	400

* A l'intérieur des programmes de la plupart des profils professionnels de niveau secondaire IV apparaissent un minimum de deux (2) périodes de dessin de service.

SECONDAIRE V INDUSTRIEL		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseign. religieux ou moral	521 511	2
Educ. physique	511-521	2
Français	512-522	6
Options professionnelles		26
		36

Les options autorisées pour la CSRLF selon les écoles sont:

Productions animales	500
Infirmier(ère)-auxiliaire	500
Travailleur construction II	500
Electricien de construction	500
Dép. app. élect. domest. II	500
Soudeur général	500
Opérateur en topographie	500
Dessinateur en cartographie	500
Mécanique automobile II	500
Mécanique diésel II	500
Cuisine professionnelle II	500
Coiffure pour dames	500
Confection, vente et mode	500

SECONDAIRE V INTENSIF		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Options professionnelles		36
		36

Les options dûment autorisées sont:

Dép. app. élect. domest. II	500
Soudeur général	500
Opérateur en topographie	500
Dessinateur en cartographie	500
Mécanique automobile II	500
Mécanique diésel II	500
Cond. régl. mach. à mouler les matières plastiques	500

SECONDAIRE V SUPPLEMENTAIRE		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Options professionnelles		36
		36

Les options dûment autorisées sont:

Travailleur de la const. I	600
Elect. d'entr. industrie	600
Dép. app. élect. dom. I	600
Soudeur-monteur	600
Machinerie lourde (méc.)	600
Mécanique automobile I	600
Mécanique diésel I	600
Commerce et secrét. (perf.)	600

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LONG
(COMMERCE ET SECRETARIAT)

GRILLE-MATIERES

SECONDAIRE IV		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux ou moral	421 411	2
Education physique	410-420	2
Français	412-422	6
Anglais	412-422	6
Mathématiques	412	*
Arithmétique comm. I	421	8*
Arithmétique comm. II	431	
Initiation au droit	451	3
Tenue de livres - entreprise de service	441	3
Dactylo III-IV	412	6
		36

*Le programme de mathématiques 412 est inclu dans les huit (8) périodes d'arithmétique commerciale.

SECONDAIRE V		NOMBRE DE PERIODES PAR CYCLE			
MATIERES	CODES	COMMIS-COMPTABLE	COMMIS DE BUREAU	SECRETAIRE DE SERVICE	SECRETAIRE MEDICALE
Enseignement religieux ou moral	521 511	2	2	2	2
Education physique	511-521	2	2		
Français	522	6	6	6	6
Tenue de livres Entreprise commerciale I-II	522	6	6	6	
Comptabilité d'exercices Comptabilité avancée	541 552	6			
Marketing et vente Service de crédit	511 541	6	6		
Tenue de bureau Mécano II	531 511	6	6	6	6
Dactylo V-VI	532		6	6	6
Sténo I-II Sténo III-IV	512 521-531			10	10
Terminologie médicale	522				6
Dactylo (cours complémentaire)	731	2			
Stage			2		
		36	36	36	36

SECONDAIRE V INTENSIF	
MATIERES	CODES
Les options dûment autorisées sont:	
commis-comptable	500
commis de bureau	500
secrétaire de service	500
secrétaire médicale	500

SECONDAIRE V SUPPLEMENTAIRE		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Commerce et secrétariat (perfectionnement)		36
		36

SECONDAIRE PROFESSIONNEL COURT

GRILLE-MATIERES

SECONDAIRE II		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseig. religieux	200	3
Education physique	200	3
Français	200	6
Mathématiques	200	6
Sciences humaines	210	3
Anglais	200	3
Exploration	200	12*
		36

* Les périodes d'exploration se font dans la plupart des ateliers du secteur professionnel et permettent aux élèves de se familiariser avec quelques options et les aident de ce fait, à faire un choix plus judicieux de leur champ de spécialisation.

SECONDAIRE III		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseig. religieux	300	2
Education physique	300	3
Français	300	6
Mathématiques	300	4
Anglais	300	3
Options professionnelles		18*
		36

Les options professionnelles possibles pour les élèves de P.C. III sont:

Menuisier d'atelier	300
Soudeur au gaz et à l'arc	300
Equipement motorisé T.C.	300
Auxiliaire en aliment. et rest.	300
Soins esthétiques auxiliaires	300
Couture et habillement T.C.	300
Auxiliaire d'intérieur	300
Commerce et secrétariat	300

* A l'intérieur des programmes de la plupart des profils professionnels de niveau secondaire III apparaissent quatre (4) périodes de dessin de service.

SECONDAIRE IV		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseig. religieux	400	2
Français	400	4
Mathématiques	400	4
Education physique	400	2
Options professionnelles		24
		36

Les options professionnelles autorisées et possibles pour 1982-83 sont:

Menuisier d'atelier	400
Soudeur au gaz et à l'arc	400
Mécanique automobile III	400
Débosselage III	400
Auxiliaire en alim. et rest.	400
Confection textile	400
Auxiliaire d'intérieur	400
Auxiliaire commercial(e)	400

SEC. IV SUPPLEMENTAIRE & INTENSIF	
MATIERES CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
AUCUNE	
Options professionnelles	36

PROFESSIONNEL COURT SUPPLEMENTAIRE	
PROFILS OFFERTS:	
Menuisier d'agencement	800
Soudure	800
Mécanicien d'auto	800
Débosselage I et peinture	800
Auxiliaire en aliment. & rest.	800

PROFESSIONNEL COURT INTENSIF	
PROFILS OFFERTS:	
Menuisier d'atelier	400
Soudure au gaz et à l'arc	400
Débosselage II	400
Auxiliaire commercial(e)	400

REMARQUE: Les élèves inscrits à ces profils possèdent déjà les unités requises dans les matières académiques pour fin de certification.

SECONDAIRE PRATIQUE

GRILLE-MATIERES

SECONDAIRE PRATIQUE I		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	110	3
Education physique	110	3
Français	110	6
Mathématiques	110	6
Sciences d'observation	110	3
Arts plastiques	110	3
Exploration		12
		36

REMARQUE

L'exploration doit se faire dans un minimum de deux (2) champs et un maximum de quatre (4) champs:

- menuiserie (g et f)
- métal en feuille (g et f)
- alimentation (g et f)
- couture (g et f)
- autres (g et f)

SECONDAIRE PRATIQUE II		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	210	3
Education physique	210	3
Français	210	6
Mathématiques	210	6
Sciences humaines	210	3
Arts ou Anglais	210	3
Exploration professionnelle		12
		36

REMARQUE

L'exploration doit se faire dans un minimum de deux (2) champs et un maximum de quatre (4) champs:

les périodes d'exploration se font dans la plupart des ateliers du secteur professionnel et permettent aux élèves de se familiariser avec quelques options et les aident de ce fait, à faire un choix plus judicieux de leur champ de spécialisation.

SECONDAIRE PRATIQUE III		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	310	2
Education physique	310	3
Français	310	6
Mathématiques	310	4
Anglais	300	3
Matières professionnelles		18
		36

REMARQUE

L'élève choisit une concentration parmi les matières suivantes:

- menuisier d'atelier 300
- soudure au gaz et à l'arc 300
- équipement motorisé 300
- auxiliaire en alimentation 300
- couture et habillement 300
- auxiliaire d'intérieur 300
- commerce et secrétariat 300

SECONDAIRE PRATIQUE

GRILLE-MATIERES

SECONDAIRE PRATIQUE IV		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	410	2
Education physique	410	2
Français	410	4
Mathématiques	410	4
Matières professionnelles		24
		36

REMARQUE

Les matières professionnelles destinées aux élèves de S.P. IV et qui sont déjà engagés dans une concentration sont:

- menuisier d'atelier	400
- soudure au gaz et à l'arc	400
- mécanique auto III	400
- débosselage II	400
- auxiliaire en aliment. et rest.	400
- confection textile	400
- auxiliaire d'intérieur	400
- auxiliaire commercial(e)	400

SECONDAIRE PRATIQUE V	
MATIERES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Intégration au monde du travail	6
Options professionnelles et stages	30
	36

Matières professionnelles offertes:

- menuiserie	510
- soudure	510
- service à l'auto	510
- cuisine	
- couture et habillement	510
- élément de commerce	

REMARQUES

1. L'élève fait un choix parmi les quatre (4) possibilités et ce selon ses études antérieures.
2. L'élève fait un minimum de 50% de son temps en milieu de travail, en effectuant 3 ou 4 stages dans différentes entreprises (pertinents à sa formation).

SECONDAIRE OCCUPATIONNEL

GRILLE-MATIERES

SECONDAIRE OCCUPATIONNEL I ET II		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	100	2
Education physique	100	4
Français	100	6
Mathématiques	100	6
Sciences humaines	100	2
Arts plastiques	100	2
Atelier de manipulation	100	2
Dévelop. d'habiletés manuelles	100	12
		36

SECONDAIRE OCCUPATIONNEL III, IV ET V		
MATIERES	CODES	NOMBRE DE PER./CYCLE
Enseignement religieux	300	2
Education physique	300	6
Français	300	6
Mathématiques	300	6
Dévelop. d'habiletés manuelles	300	16
		36

COURS COMPLEMENTAIRES (DESTINES AUX ELEVES DES SECONDAIRES IV ET V)

3 PERIODES DE 50 MINUTES PAR CYCLE DE 6 JOURS

La plupart des secteurs de l'enseignement professionnel présentent également des cours complémentaires préparés à l'intention des élèves des Secondaires IV et V (général et professionnel) qui désirent compléter leur programme d'études par des cours additionnels répondant à leurs aptitudes, à leurs goûts et à leurs intérêts. Chaque cours donne une unité de niveau Secondaire IV, à l'exception de trois (3) cours de niveau Secondaire V, soit 450-451, 450-781 et 450-791.

CODE	SECTEUR AGRO-TECHNIQUE	REFERENCES
110-731	Art - floral - jardinier - horticulture	Annuaire 02, 1977-79, page 44
	SECTEUR SERVICES DE LA SANTE	
140-711	Prévention et premiers soins	Documents 16-4133-00 et 16-4133-03
	SECTEUR MEUBLE & CONSTRUCTION	
210-711	Technique d'utilisation des outils manuels, électriques et de la machinerie de base	Annuaire 02, 1977-79, page 85
210-741	Travail du bois	
	SECTEUR ELECTROTECHNIQUE	
230-711	Appareils de haute fidélité et composantes auxiliaires d'un système de haute fidélité	Annuaire 02, 1977-79, page 110
230-721	Notions de dépannage électrique et de petits appareils motorisés	
230-731	Notions d'électricité et d'appareillage électronique	
	SECTEUR HYDROTHERMIE	
250-711	Notions de tôlerie soudage et de coupage oxyacétylénique Notions de soudage à l'arc électrique	Annuaire 02, 1977-79, page 136

CODE	SECTEUR DESSIN TECHNIQUE	REFERENCES
310-711	Différentes techniques du dessin	Annuaire 02, 1977-79, page 145-146
310-721	Langage de l'architecture et de la mécanique	
	SECTEUR EQUIPEMENT MOTORISE	
320-731	Entretien d'un véhicule moteur	Annuaire 02, 1977-79, page 172
320-741	Moteurs à combustion interne	
320-751	Entretien de la carrosserie	
	SECTEUR SOINS ESTHETIQUES	
420-711	L'esthétique	Annuaire 02, 1977-79, page 234
420-721	La coiffure	
	SECTEUR COUTURE ET HABILLEMENT	
430-711	Couture pratique	Documents 16-4142-00 et 16-4142-04
430-721	Eléments de confection	
	SECTEUR COMMERCE & SECRETARIAT	
450-441	Introduction à la tenue de livres	Annuaire 02, 1977-79, page 269
450-451	Initiation au droit	
450-731	Initiation à la dactylographie	
450-781	Initiation aux affaires	
450-791	Initiation à l'administration	

REMARQUE: Ces cours seront organisés en fonction des possibilités physiques de l'école et du nombre d'élèves inscrits.

INFORMATION

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LOUIS-FRECHETTE

EN RESUME, MAQUETTE REGIONALE 1982-83

CE QUE C'EST:

A) **le contenu** : l'ensemble des services éducatifs offerts aux élèves (grille-matières, options, etc ...)

B) **le contenant:** le cadre d'organisation de ces services (grille-horaire, cycles, jours, périodes)

GRILLE-HORAIRE 1981-82

A) **6 PERIODES DE 50 MINUTES PAR JOUR**
- cycle de sept (7) jours
- 42 périodes par cycle
- 54 000 minutes par année

B) **4 PERIODES DE 75 MINUTES PAR JOUR**
- cycle de sept (7) jours
- 28 périodes par cycle
- 54 000 minutes par année

GRILLE-HORAIRE 1982-83

6 périodes de 50 minutes par jour
cycle de six (6) jours
36 périodes par cycle
54 000 minutes par année

GRILLE-MATIERES 1982-83

A) **REPARTITION DES MATIERES PAR DEGRE:**

L'éventail des matières pour chacun des niveaux est pratiquement identique à celui de la maquette 1981-82.

B) **NOMBRE DE COURS A L'HORAIRE DE L'ETUDIANT:**

- SECONDAIRE I-II-III: Le nombre de cours est semblable à celui de 1981-82.

  SECONDAIRE IV-V : Il y a un cours de moins par rapport à l'année 1981-82

  (Note: cette diminution ne vaut que pour un an seulement)

C. **TEMPS AFFECTE AUX MATIERES**

- **SECONDAIRE I** : - selon le nouveau régime obligatoire;
  - addition de temps en anglais.

- SECONDAIRE II : - modification mineure dont addition mineure en anglais.

- SECONDAIRE III: - légère augmentation pour les matières à bloc complet (matières de base et options);
  IV:
  V: - exception pour les options de secondaire III pour lesquelles le temps alloué est celui suggéré par le nouveau régime. Les programmes et examens sont ajustés en conséquence.

POURQUOI UNE NOUVELLE GRILLE ?

PARCE QUE la nouvelle grille-horaire marque le début du nouveau régime (secondaire I) et permet l'implantation progressive des nouveaux programmes.

PARCE QUE c'est une responsabilité annuelle de toute commission de fixer une maquette régionale assurant les meilleurs services à sa clientèle, compte tenu des ressources et des contraintes existantes.

PARCE QUE la nouvelle grille-horaire permettra la correction de certaines lacunes actuelles dont la principale est l'existence des demi-groupes (deux (2) professeurs se répartissant la même matière à un même groupe).

PARCE QUE l'implantation de la nouvelle grille-horaire facilite la distribution d'une tâche complète aux enseignants tout en demeurant conforme à la convention collective.

Voilà en résumé les lignes maîtresses de la maquette régionale et quelques raisons qui ont motivé la Commission à prendre cette orientation.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE
30, CHAMPAGNAT OUEST, LÉVIS, G6V 2A5 (418) 837-0241

COMITE REGIONAL DE CONCERTATION ET DE GESTION

Réunion du 26 août 1981

2.03 Organisation scolaire 1981-82

En résumé, pour une clientèle prévue à 6 850 élèves, les normes permettent 472,4 enseignants, alors que les demandes sont supérieures...

Tous sont conscients que l'impossibilité, dans certains cas, de maximiser les tâches (en raison particulièrement du type de maquette régionale retenue) ainsi que les exigences de la convention collective concernant la procédure d'affectation sont à la base des difficultés rencontrées pour respecter les normes... Nonobstant ces constatations, le Directeur général est formel : il faut éviter, à tout prix, des enseignants inadmissibles. Afin d'atteindre cet objectif, il sollicite l'entière collaboration des directeurs d'école, lesquels, à l'unanimité, se disent d'accord avec ce principe.

En conséquence, les directeurs sont invités à surveiller de très près l'évolution de la clientèle étudiante au début de l'année scolaire, afin que si des modifications à l'organisation s'avèrent nécessaires, elles puissent être aussitôt effectuées.

Réunion du 7 octobre 1981

2.01 Maquette régionale 1982-83

Un document projet sur la maquette régionale 1982-83 est soumis à l'attention des membres par la Direction des Services éducatifs. Monsieur Gilles Boutin, coordonnateur de l'enseignement général, le commente. Dans un premier temps, il souligne les éléments majeurs qui s'y retrouvent, soit :

- Blocs variables remplacés par programmes locaux;
- Nouvelle grille-matière : 6 jrs/6 blocs/6 périodes x 50 minutes.

Considérant que ce dernier élément est d'ordre majeur, les participants sont appelés à se prononcer sur le principe. Ils expriment un accord unanime.

Dans un deuxième temps, on passe en revue les grilles-horaires proposées pour chacun des niveaux d'enseignement. Le tout est présenté sous forme de document comparatif avec 1981-82. Le document sera révisé en tenant compte des quelques modifications qui y sont apportées. Un consensus y sera ensuite mis en circulation pour consultation. A cet égard, l'échéancier suivant est arrêté :

- C.C.P.S. : 9 octobre
- Consultation au niveau des écoles : 13 octobre au 18 novembre
- C.C.P.S. : 20 novembre
- C.R.C.G. : spécial (s'il y a lieu) : 25 novembre

Réunion du 4 novembre 1981

4- Maquette régionale 1982-83

Réactions des enseignants

Pour l'information et la gouverne des directeurs d'école, dans le cadre de l'opération consultation actuellement en cours concernant la maquette régionale 1982-83, monsieur Benoit Caron donne les précisions suivantes:

a) Le nouveau régime pédagogique n'oblige pas les commissions scolaires à modifier leur grille-horaire pour septembre 1982; il donne, par contre, des orientations qu'on pourrait qualifier "d'indicatives", en ce qui a trait à la grille de 6 jours / 36 périodes / 50 minutes. Un échange a suivi au cours duquel il a surtout été question de la réticence des enseignants à accepter la nouvelle grille-matière à laquelle il est ci-haut référé et ce, parce qu'ils craignent une diminution indue de personnel... à tort d'ailleurs, considérant les objectifs poursuivis par la Direction en préconisant une telle grille-horaire.

Au terme des échanges, monsieur Benoit Caron tient à préciser que lors du traitement des résultats de la consultation sur la maquette régionale:

- seules les recommandations des comités habilités pour ce faire seront considérées et que, par conséquent,
- les interventions relatives à la tâche des enseignants seront ignorées.

Réunion du 18 novembre 1981

4- Maquette régionale 1982-83

La consultation au niveau des écoles concernant la maquette régionale 1982-83 est terminée et l'entrée des rapports, aux Services éducatifs, est prévue pour la fin de la journée.

A la demande du Directeur général, chacun des directeurs d'école donne verbalement un aperçu des résultats de sa consultation. Au niveau des enseignants, à l'exception du Centre d'Accueil Laurizon, le statu quo concernant la grille-horaire est privilégié dans toutes les écoles. Par contre, les comités d'école se sont prononcés en faveur de la nouvelle grille-horaire préconisée.

Les participants, pour leur part, démontrent un intérêt prononcé pour la nouvelle grille, non inconditionnel cependant pour ce qui est des modalités.

Une étude des résultats de la consultation sur la maquette régionale 1982-83 en vue de la recommandation à faire au Conseil des commissaires étant prévue pour la prochaine réunion du Comité régional de concertation et de gestion, les directeurs réservent, à ce moment, leur opinion finale sur la question de la grille-horaire.

Entre-temps, tel que suggéré par le Directeur général, le Comité régional de l'enseignement général se réunira afin de discuter des modalités qu'il y aurait lieu, si possible, d'apporter à l'intérieur de la grille-horaire préconisée.

Réunion du 25 novembre 1981

2- Maquette régionale 1982-83

A titre de préambule concernant la maquette régionale 1982-83, monsieur Jacques Ouellet mentionne que, pour plusieurs raisons, notamment:

- le résultat des différentes consultations effectuées à date sur le sujet,
- le risque de la non-disponibilité, de la part du ministère de l'Education du Québec, de tous les nouveaux programmes,
- la nouvelle méthode de certification,
- les orientations préconisées par la Commission,
- la parution éventuelle d'une instruction décrétant la grille-horaire de 6 jours, dès septembre 1982, pour Secondaire I,

le projet révisé, présenté ce matin à l'attention des participants, se veut un document transitoire en ce sens qu'il permettra l'insertion des nouveaux programmes au fur et à mesure de leur parution et l'implantation graduelle de la nouvelle grille-horaire préconisée par le ministère de l'Education du Québec.

Le coordonnateur de l'enseignement général, monsieur Gilles Boutin, principal responsable de l'élaboration du cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation, pour l'année scolaire 1982-83, est ensuite appelé à répondre aux questions et commentaires des participants.

La première question posée offre l'opportunité d'énumérer les principales raisons qui ont motivé la recommandation d'une grille-horaire répartie comme suit:

- six(6) jours/cycle;
- six(6) blocs par cycle;
- six(6) périodes par bloc;
- six(6) périodes par jour;
- cinquante(50) minutes par période de cours et d'activités.

Outre la principale raison précédemment mentionnée par monsieur Jacques Ouellet, soit la possibilité de transition de l'ancien au nouveau régime, il faut, certes, mentionner:

- disparition presque complète des demi-groupes;
- maximisation de la tâche des enseignants;
- diminution du nombre de groupes par enseignant;
- augmentation des services pédagogiques aux élèves;
- organisation scolaire plus facile et plus souple.

Au cours des échanges qui suivent, deux(2) courants de pensée sont confrontés. Un(1) premier, véhiculé par le directeur de l'Ecole polyvalente Saint-Anselme, fait valoir que la grille préconisée, en mettant plus d'emphase aux cours de base, permettra une assimilation plus en profondeur de l'enseignement dispensé à ce niveau. D'autre part, le directeur de l'Ecole polyvalente Benoit-Vachon se dit convaincu que la diminution des options, principalement au niveau de Secondaire IV, causera un préjudice aux élèves.

Après un tour de table où les participants ont l'occasion de se prononcer de façon claire et nette sur le document proposé, on peut en conclure qu'en général, à l'exception de monsieur Gérard Lacasse qui enregistre sa dissidence concernant la grille-horaire de 6 jours, et de monsieur Michel Lamy qui n'accepte aucun compromis, c'est-à-dire statu quo ou projet intégral, le document présenté est accepté par l'ensemble des participants, à la condition toutefois qu'il offre la possibilité de réaménagements en ce qui a trait aux modalités d'application. C'est dans ce sens, souligne le Directeur général en terminant, que le projet sera révisé et soumis au Conseil des commissaires pour approbation.

Réunion du 8 décembre 1981
continuée par ajournement, le 9 décembre 81 a.m.

2- Cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation 1982-83

2.1 Retour

A la demande du directeur des Services éducatifs par intérim, monsieur Jacques Ouellet, les directeurs donnent un aperçu des réactions suscitées chez les parents et les enseignants de leur milieu respectif par l'adoption sous «réserve», le 30 novembre dernier, de la maquette régionale 1982-83. Rien de nouveau n'est ressorti de cet échange, si ce n'est que les enseignants et les parents sont mécontents: les uns, parce que leur recommandation négative n'a pas été acceptée, et les autres, parce qu'ils n'ont pas été consultés sur le projet révisé après s'être prononcés majoritairement en faveur du projet initial.

Au cours de l'échange qui suit, des précisions sont fournies concernant le mandat confié au Comité Exécutif par le Conseil des commissaires, de modifier, s'il y a lieu, certains éléments des grilles-matières du 2e cycle. Il s'agissait surtout de permettre, avant l'adoption définitive dudit cadre, la tenue éventuelle d'un Comité régional de concertation et de gestion élargi, advenant que les enseignants en fassent la demande, suite au refus de leur recommandation.

En conséquence, en prévision de concertation quant aux recommandations à faire au Comité Exécutif à la prochaine réunion afin de finaliser la maquette régionale 1982-83, il est précisé que deux(2) situations se présentent aux participants:

1° un comité régional de concertation et de gestion élargi est demandé et alors la concertation viendra par la suite;

2° aucune demande n'est faite en ce sens et alors on peut, d'ores et déjà, procéder à la concertation.

Dans cette dernière optique, comme aucune modification ne peut être faite au 1er cycle, on en vient à la conclusion que, seule la latitude exprimée en page 3 du document au niveau du 2e cycle peut être remise en cause. Après un tour de table, trois(3) des participants sur les cinq(5) concernés votent en faveur de la conservation du paragraphe en question.

Face à ce résultat, un participant suggère qu'on tente un ultime effort pour tenter d'en arriver, par consensus, à quelques modifications qui permettraient l'uniformité... On est bien

obligé de conclure que la chose s'avère impossible... La seule modification acceptée de tous est à l'effet que, dans les écoles où se dispense l'enseignement professionnel, l'exploration soit obligatoire.

2.2 Nombre de copies

Quant au nombre de copies requises de ce document lorsqu'il sera terminé, on convient d'en prévoir un nombre suffisant pour pouvoir en fournir, entre autres, à tous les enseignants.

3- Echéancier - maquette régionale - maquettes institutionnelles - information - inscription

Un échéancier concernant les trois(3) opérations citées en titre est remis aux participants par le Directeur des Services éducatifs par intérim, lequel échéancier est finalement accepté comme suit:

Maquette régionale		
Adoption et officialisation	30 nov.	- 14 déc.
Impression et distribution	15 déc.	- 18 déc.
Maquettes institutionnelles		
Modalités de consultation		
Elaboration		
Consultation des agents		
Approbation par les Services éducatifs		Au plus tard le 18 janvier 1982
Rapport au Comité Exécutif		25 janvier 1982
Information - inscription		
Parution du prospectus		15 janvier 1982
Choix de cours et	1er cycle	12 mars 1982
Inscription des élèves	2e cycle	26 mars 1982

Dans le même ordre d'idée, la procédure d'inscription des élèves de l'enseignement professionnel est également portée à l'attention des participants et commentée par monsieur Jacques Ouellet. Le tout est l'objet d'un consensus.

Réunion du 16 décembre 1981

2- Cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation, pour l'année scolaire 1982-83

Monsieur Ghislain Guay souligne que la présente réunion est spécialement et uniquement consacrée à la maquette régionale 1982-83 et qu'elle a pour but d'obtenir un consensus clair et précis sur la question de la part des membres du Comité régional de concertation

et de gestion et ce, en vue d'une recommandation finale au Comité Exécutif du 11 janvier 1982. Une réunion spéciale du Conseil des commissaires sera tenue le 18 janvier pour entériner le tout. Avant de passer aux échanges, monsieur Ghislain Guay tient à faire une mise au point. Il rappelle le caractère de confidentialité des échanges au niveau du Comité régional de concertation et de gestion et exhorte tous et chacun à respecter, de retour dans leur milieu respectif, les consensus établis à ce niveau.

Copie de trois(3) documents relatifs au sujet en cause et récemment reçus du ministère de l'Education du Québec sont transmis aux participants:

- Document d'information - Guide d'information de la répartition du temps selon le «règlement concernant le régime pédagogique au Secondaire»;
- Instruction AE-10-82-01 - organisation de l'enseignement au Secondaire pour 1982-83;
- Instruction AE-10-82-02 - certification des études secondaires 1982-83.

Après avoir pris brièvement connaissance individuellement de ces documents, monsieur Gilles Boutin, coordonnateur de l'enseignement général, en résume le contenu pour conclure:

a) Que la deuxième hypothèse de grille-matières retenue par la Commission (6 jours/6 blocs/6 périodes) ne se retrouve pas, de façon intégrale, parmi les hypothèses de grille-matières contenues dans le guide d'organisation ci-haut mentionné, lesquelles sont toutes basées sur le nouveau régime pédagogique et tiennent compte de l'entente nationale ainsi que du règlement du comité catholique;

b) Que la seule modalité découlant du nouveau régime pédagogique et applicable obligatoirement en 1982-83, a trait à la répartition des cours au niveau de Secondaire I.

Suite à l'exposé de monsieur Gilles Boutin, le Directeur général demande à ses collègues de prendre position, de façon finale, claire et précise, concernant le cycle de 6 jours. Il s'ensuit un échange qui permet de dégager les avantages et les désavantages des trois(3) hypothèses de grille-matières mises au point depuis le début de la consultation sur la question. En principe, les participants, en général, sont en faveur du cycle de 6 jours. Devant le fait, cependant, que le régime de transition constituant la deuxième hypothèse actuellement retenue par la Commission pose un problème parce qu'elle n'est applicable qu'en 1982-83 seulement, le Directeur général propose l'arrangement suivant:

- Cycle de 6 jours;

- Respect de l'instruction AE-10-82-01 pour ce qui est de la répartition des cours en Secondaire I;

- Au niveau de Secondaires II, III, IV et V, répartition des cours selon les besoins des écoles, tout en respectant néanmoins le principe de la tâche maximale.

Un tour de table révèle que les participants (à l'exception d'un seul qui, finalement, se rallie à la majorité) optent pour le cycle de 6 jours, avec certaines réserves cependant, pour plusieurs, au niveau de la répartition des cours.

Suite à ce tour de table, il est convenu de procéder selon les étapes suivantes:

- Lundi, le 4 janvier 1982, à 13 heures, réunion de tout le personnel de direction des écoles et des autres membres du Comité régional de concertation et de gestion;

- Durant la première semaine de janvier, réunion du Comité de parents;

- Remise au 7 janvier 82, de la réunion de comité du Comité Exécutif initialement prévue pour le 21 décembre, de manière à dégager une orientation commune pour le Comité Exécutif du 11 janvier 1982.

Réunion spéciale du 5 janvier 1982

Sont présents:

Tout le personnel de cadre des Services éducatifs, les directeurs de services et tout le personnel de direction des écoles, sauf monsieur Nelson Labrecque.

Maquette régionale 1982-83

A 15 heures 45, le Directeur général souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et donne les objectifs de la rencontre:

1- Faire un consensus sur une hypothèse de maquette régionale pour 1982-83;

2- Déterminer si la maquette régionale comportera un contenu unique pour l'ensemble des écoles ou un contenu diversifié propre à chacune des écoles;

3- Déterminer un processus pour finaliser le dossier «maquette», d'ici le 13 janvier prochain, date du premier Comité régional de concertation et de gestion en 1982.

Le Directeur général rappelle que la réunion, demandée par quelques membres du Comité régional de concertation et de gestion, a pour but de faire l'unanimité chez l'ensemble du personnel de direction impliqué dans cette décision de maquette régionale 1982-83 et, par la suite, d'en arriver à une solidarité à toute épreuve concernant l'orientation choisie, quels que soient les événements qui pourront se présenter par la suite.

I- HYPOTHESE DE MAQUETTE REGIONALE 1982-83

Suite à cette entrée en matière, le Directeur général cède la parole à messieurs Gilles Boutin et Jacques Ouellet, respectivement coordonnateur de l'enseignement général et directeur des Services éducatifs par intérim, pour présenter les trois(3) hypothèses actuellement sur le tapis, à savoir:

- Neuf(9) blocs de quatre(4) périodes, soit le projet présenté en consultation au cours de l'automne dernier;

- Six(6) blocs de six(6) périodes, soit le compromis à demi approuvé par le Conseil des commissaires, le 30 novembre dernier;

- Le statu quo tel que demandé par le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'Enseignement de Louis-Fréchette, lors de la réunion du Comité Exécutif du 14 décembre dernier.

Un certain nombre de questions de compréhension sont posées par les participants, auxquelles monsieur Gilles Boutin, coordonnateur de l'enseignement général, ou monsieur Jacques Ouellet, directeur des Services éducatifs par intérim, ou monsieur Ghislain Guay, directeur général, tentent d'apporter des réponses.

Monsieur Gilles Bourget, directeur des Services au personnel, précise certains éléments de la convention collective, à savoir:

- Que la convention prévoit une tâche (minimale et maximale en même temps) de 1 000 minutes par cinq(5) jours pour chacun des enseignants;

- Que les ratios de la convention collective, sauf pour l'Enfance inadaptée, ne sont pas arbitrables et ne sont là qu'à titre indicatif pour les commissions scolaires;

- Que la norme de financement est complètement différente des ratios de la convention collective et est déterminée par le MEQ, à partir de la réalité 1979-80, comprimée et pondérée au cours des deux(2) dernières années.

Suite à toutes ces interventions, le directeur de l'Ecole polyvalente Saint-Anselme, monsieur Joseph Lavallée, précise certains éléments du compromis, soit l'hypothèse 6 X 6, indiquant que, moyennant certaines modifications, il y a possibilité d'améliorer le document du 30 novembre dernier et de donner, au moins en Secondaire III, un nombre de choix de cours identiques à ce que les élèves avaient auparavant.

Un directeur-adjoint de l'Ecole polyvalente Benoit-Vachon, monsieur Adalbert Guay, précise les difficultés informatiques d'une telle structure, où les élèves auraient quatre(4) blocs de six(6) cours et trois(3) blocs de quatre(4) cours. On en vient cependant à la conclusion qu'il est informatiquement possible de trouver une solution, au moins pour un niveau donné, à cette hypothèse.

Avant de se prononcer définitivement sur ces hypothèses, un directeur-adjoint demande que cette possibilité de quatre(4) blocs de six(6) périodes + trois(3) blocs de quatre(4) périodes avec certains aménagements au niveau des Secondaires IV et V devienne une 4e hypothèse afin d'éviter toute ambiguité.

Le Directeur général résume donc les quatre(4) hypothèses et demande à chacun, individuellement, de se prononcer pour l'une ou l'autre de ces hypothèses. Le résultat du vote est le suivant:

- Hypothèse 1: 1
- Hypothèse 2: 0
- Hypothèse 3: 1
- Hypothèse 4: 28

Le Directeur général demande alors aux deux(2) personnes qui se sont prononcées pour une autre hypothèse que l'hypothèse 4 si elles se rallient à celle-ci et les deux(2) personnes en question se rallient unanimement et sans difficulté à l'hypothèse 4.

II- CONTENU

On aborde ensuite le deuxième objectif de la réunion, à savoir si la maquette régionale impliquera un contenu identique pour l'ensemble des écoles, c'est-à-dire la même structure de cours pour chacun des niveaux, sauf en formation de la personne et dans le choix des options, où chaque école est libre de choisir à travers la liste générale d'options contenues à la maquette régionale, ou un contenu diversifié, c'est-à-dire où chaque école aura latitude d'organiser, à sa façon, en plus du bloc «formation de la personne», les différents autres blocs de cours à options, principalement en Secondaires III, IV et V.

Une fois ces éléments clairement posés, le Directeur général procède à un tour de table et le résultat est le suivant:

- Contenu unique: 22
- Contenu diversifié: 7

Le Directeur général demande alors aux sept(7) personnes si elles se rallient. Tous se rallient, sauf un directeur-adjoint qui se ralliera s'il a la possibilité d'influencer la décision sur le contenu unique définitif.

III- PROCESSUS DE FINALISATION

On passe ensuite au troisième objectif, à savoir le moyen d'en arriver à ce contenu unique amélioré. Le Directeur des Services éducatifs par intérim suggère des réunions des trois(3) comités des Services éducatifs, c'est-à-dire le CREG, le CREP et le CRAS, pour déterminer ce contenu identique, de sorte que le 13 janvier prochain, lors de la prochaine réunion régulière du Comité régional de concertation et de gestion, il y ait dépôt de ce contenu final.

Tous se rallient à cette suggestion et le Directeur général en profite pour inviter les directeurs d'école, les directeurs-adjoints et les coordonnateurs des Services éducatifs qui ne font pas partie de l'un ou l'autre de ces comités, d'assister auxdites réunions, de manière à ce que chacun se retrouve dans le contenu identique final qui sera approuvé. On convient alors que ces réunions auront lieu les 7, 8 et 11 janvier prochains, et que le projet final sera déposé au Comité régional de concertation et de gestion du 13 janvier prochain pour approbation finale. Le Conseil des commissaires statuera définitivement le 18 janvier prochain.

Le Directeur général remercie alors chacun des membres présents et leur souhaite bon retour et formule le voeu, aux Services éducatifs, que la consultation sur la maquette, l'an prochain, débute plus tôt, de manière à éviter l'encombrement actuel du mois de janvier.

Réunion du 27 janvier 1982

1- Maquettes institutionnelles 1982-83

Un tour de table, concernant l'opération «élaboration des maquettes institutionnelles 1982-83» dans les écoles, révèle que le tout se déroule avec ou sans la présence des enseignants. L'attitude des enseignants, depuis l'adoption du cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation, pour l'année scolaire 1982-83, se borne à une mauvaise humeur passive.

Le Directeur des Services éducatifs par intérim propose aux directeurs d'école de se rendre, avec son équipe, dans chacune des écoles, pour l'étude et l'approbation des maquettes institutionnelles. Deux(2) engagements sont pris séance tenante:

- 8 février p.m., école polyvalente Benoit-Vachon
- 9 février p.m., école polyvalente Saint-Damien

Les autres communiqueront avec monsieur Jacques Ouellet pour fixer une date.

11- Règles budgétaires 1982-83

A titre d'information, monsieur Ghislain Guay porte à l'attention des participants les recommandations de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette, dans le cadre de la consultation lancée par le ministère de l'Education du Québec, concernant les règles budgétaires 1982-83. Un estimé préliminaire des prévisions budgétaires 1982-83 laisse prévoir des dépenses inadmissibles de l'ordre de quelque 1 250 000,00$. L'objectif poursuivi à ce niveau est un maximum de 1 000 000,00$...

Réunion du 10 février 1982

3- Maquettes institutionnelles

3.1 Listes 22

Actuellement, la transmission des listes 22 dûment complétées est remise en cause par les enseignants: ces derniers semblent vouloir s'y refuser comme moyen de harcèlement.

Dans cet ordre d'idée, monsieur Gilles Bourget porte à l'attention de ses collègues le contenu d'une récente sentence arbitrale, décrétant que les enseignants sont obligés de remplir ces formules, sous peine de sanction. Face à cette situation, il propose les mesures suivantes qui sont l'objet d'un consensus:

- Envoi, à chaque enseignant, d'une lettre l'invitant à remettre ses listes 22, dûment complétées, à l'intérieur d'un délai déterminé;

- Rappel aux contrevenants, avec délai ultime de 24 heures, pour répondre à la demande. Après quoi, une mesure punitive sera prise contre ceux qui auront persisté dans leur refus;

- La date ultime de remise des listes 22 ne devrait pas dépasser lundi, le 15 courant, 9 heures.

Un échange est ensuite engagé relativement au climat qui règne actuellement dans les écoles: participation passive des enseignants à différentes réunions: comités pédagogiques, etc., assemblées syndicales sans autorisation préalable, etc. Les mesures prévues par la Commission sont,à court terme: parution d'une chronique, dans les journaux locaux, explicitant clairement le «Cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation, pour l'année scolaire 1982-83», rencontre du Comité de relations de travail des enseignants, jeudi, le 11 courant.

3.2 Ateliers régionaux

Les ateliers régionaux du 5 février, sauf ceux groupant un petit nombre d'enseignants, n'ont pas donné les résultats escomptés... Les enseignants s'en sont tenus à une participation passive et silencieuse... Nonobstant cette attitude, il est convenu, d'un commun accord, que les prochains ateliers seront tenus tels que prévus.

L'atelier de français du 18 février sera animé par le chef de groupe, monsieur Michel Jacques.

Réunion du 17 février 1982

3- Situation dans les écoles

Du côté des étudiants

A l'Ecole polyvalente de Lévis où les élèves sont actuellement en grève depuis lundi de la présente semaine pour protester contre l'abolition des périodes de soixante-quinze(75) minutes, la direction de l'Ecole prévoit la reprise des cours dès le lendemain. Dans les autres écoles, l'agitation - si on peut dire - se résume, pour le moment, à des demandes pour obtenir des sessions d'information sur la maquette régionale 1982-83.

Du côté des enseignants

Le problème est au niveau de la remise des listes 22 qui, à date, n'a été effectuée que très partiellement...

Un consensus est fait sur la position qu'entend prendre la Commission à ce sujet lors de la réunion du C.R.T. des enseignants, prévue pour l'après-midi, c'est-à-dire coupure de traitement à tous les enseignants qui n'auront pas remis, au plus tard, vendredi, le 19 courant, à 12 heures, leurs listes 22 dûment complétées. Sur la proposition d'un participant et ce, afin d'éviter toute ambiguïté, on convient également d'informer, par écrit, le Syndicat d'une telle position. Compte tenu des démarches antérieures effectuées auprès des enseignants à ce sujet par chacune des directions d'école, on ne croit pas opportun pour celles-ci de réitérer à nouveau leur demande dans le sens ci-haut mentionné, laissant ce soin aux représentants syndicaux.

12- Atelier de français

Même si l'on sait, de façon officieuse, que les enseignants convoqués au prochain atelier de français n'y participeront pas de façon active, on convient de le maintenir tel que prévu.

Réunion du 17 mars 1982

2- Situation dans les écoles

A l'Ecole polyvalente de Lévis où les cours ont été suspendus pendant un(1) mois, les activités ont repris leur cours normal lundi, et tout fonctionne bien. Les élèves suspendus ont été réintégrés. Dans les autres écoles, la vie scolaire suit également son cours normal.

3- Listes 22

D'après les rapports des directions d'école en ce qui a trait à la remise des listes 22, il s'avère qu'actuellement, environ 50%

de ces listes sont entrées. Les mesures prises à date par la Commission pour hâter cette opération se résument à des coupures de traitement, dont la deuxième est effectuée sur la paie distribuée au cours de la présente semaine. On se pose des questions sur le prochain geste à poser face au refus persistant de quelques enseignants. On convient finalement de la mesure suivante: lettre du Directeur général au Président du STELF l'informant que les enseignants qui n'auront pas remis leurs listes 22, au plus tard mardi, le 23 courant, se verront infliger une troisième coupure de traitement. Et, dès le lendemain, s'il y a lieu, pour récupérer toutes les listes 22 non remises, des mesures légales seront prises. A cet effet, monsieur Gilles Bourget donne les résultats des démarches entreprises auprès des procureurs de la Commission concernant le dépôt éventuel d'une requête en injonction interlocutoire, dont la durée pourrait aller jusqu'au 31 décembre 1982. A cette fin, un certain nombre de pièces justificatives sont requises. La collaboration des directeurs d'école et directeurs de services devant être mise à contribution pour la compilation de ces données, monsieur Gilles Bourget en donne la liste et demande que le tout lui soit remis en trois(3) copies, au plus tard lundi matin, le 22 courant, si possible.

Aucune décision à ce sujet ne sera prise cependant avant la prochaine réunion, le 24 courant, alors que les membres seront appelés à se pencher à nouveau sur la question.

A la demande de quelques participants, on convient de se concerter sur le genre d'actions à prendre, au niveau local, face à une action concertée des enseignants qui empêcherait le fonctionnement adéquat des activités scolaires. Le personnel enseignant concerné devra alors être enjoint de reprendre les cours dans les quelques minutes qui suivent, sinon des mesures seront prises pour retourner les élèves à leur domicile et tous les enseignants de l'école verront alors leur traitement coupé en conséquence.

5- Rapport du dernier C.C.P.S.

Le dernière rencontre du C.C.P.S. a eu lieu le 22 février et porté sur le document «Jeunes égaux en droits et responsables». Les enseignants voulaient connaître la démarche prévue par la Commission à ce sujet. Leur seule réaction lors de cette rencontre s'est résumée à formuler le désir que l'enseignant qui doit faire partie du comité local soit désigné par le conseil syndical ou le comité ad hoc de l'école. Les directeurs d'école consultés à ce sujet sont pleinement d'accord avec une telle demande.

Lors de cette rencontre, les représentants des enseignants ont fait savoir que, désormais, étant donné le contexte, la Commission ne devra plus compter sur leur collaboration au niveau des comités conjoints. On convient de ne pas tenir compte de cet avertissement et de continuer à les convoquer par écrit à de tels comités, comme en temps normal, et de ne rien arrêter au fonctionnement de la Commission pour autant.

7- Atelier de français du 18 mars 1982

Même si l'attitude des enseignants lors du dernier atelier de français a été plutôt décevante, on convient de tenir, tel que prévu, l'atelier du 18 courant.

LE BELIER: bulletin du syndicat des travailleurs
et travailleuses de l'enseignement
de Louis-Fréchette (Extraits)

21 octobre 1981 VOL. 12 NO 5

LA MAQUETTE...

Une fois de plus, l'ensemble des enseignants du secondaire vont étudier et déterminer leur cadre de travail. En effet, la maquette en déterminant les options, les matières, le nombre de périodes par matières, pourra modifier ton travail.

En clair, il faut savoir que:

-Plus de périodes en français = plus d'enseignants en français;
-Plus de périodes en sc. humaines = plus d'enseignants en sc.humaines;
-Moins de périodes en chimie = moins d'enseignants en chimie;
-Moins de périodes en physique = moins d'enseignants en physique.

Il vous revient sans doute à l'esprit un certain volume orangé.

La formule idéale pour implanter ces changements est sans aucun doute le cycle de six (6) jours! Une modification mineure? Afin de bien en voir les avantages et les inconvénients, il est essentiel de voir les modifications au nombre de minutes par matière qu'il suppose!

La relation directe qui unit le nombre d'enseignants au temps par discipline est sans doute plus évidente que celle qui unit le temps d'enseignement à la qualité de l'apprentissage.

Une consultation sera menée d'ici la mi-novembre. Il faudrait que chacun exige au moins le minimum de temps nécessaire à faire la réflexion qui s'impose. Les conséquences sont de taille.

Si votre supérieur immédiat vous vante les qualités pédagogiques du cycle de six (6) jours, il faudrait peut-être lui parler de l'économie d'enseignants qu'il permet!

Grâce aux blocs de 2, 3, 4 ou 6 périodes sur un cycle de 6 jours, nous avons une formule qui permettra à chacun d'avoir son 24 sur 24 périodes! Toute une économie...

Le 5 octobre dernier, le Conseil Exécutif des Commissaires adoptait l'échéancier d'implantation des nouveaux programmes. En 1982, il n'y a que le nouveau programme FR pour secondaire I qui débute. Tout le reste c'est pour les années subséquentes.

Faire un modification au cycle de 7 jours cette année, ne serait-ce pas une sorte de coup d'essai? (pour ceux qui resteront).

GRATIEN PICARD, président.

LA MAQUETTE (suite)

Toute la consultation à partir du document "Cadre général relatif aux activités d'apprentissage et de formation" se terminait avec la réunion du C.C.P.S. du 20 novembre dernier.

Voici le résultat de la consultation menée dans chacune des écoles et à laquelle la très grande majorité des enseignants(es) ont participé.

"POUR LE MAINTIEN DU STATU QUO"

-CENTRE EDUCATIF SAINT-CHARLES.....UNANIME
-POLYVALENTE SAINT-ANSELME.....MAJORITAIRE (+ de 80%)
-POLYVALENTE SAINT-DAMIEN.....UNANIME
-POLYVALENTE BENOIT-VACHON.....MAJORITAIRE (+ de 90%)
-POLYVALENTE DE LEVIS.....MAJORITAIRE
-PAVILLON CHAMPAGNAT.....MAJORITAIRE (+ de 95%)
-ECOLE SECONDAIRE PRATIQUE DE LAUZON.....UNANIME
-ECOLE SAINTE-ANNE.....UNANIME

«UNE REPONSE CLAIRE!!!»

sauf pour les représentants de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette qui, laissant entendre que ces consultations syndicales ne sont en quelque sorte que manipulation, refusent d'en tenir compte.

Fallait-il s'attendre à autre chose? Il aurait été surprenant qu'ils se mettent à respecter l'opinion des enseignants(es). Leur seul objectif est d'implanter coûte que coûte ce fameux cycle de six (6) jours aux vertus pédagogiques impressionnantes et si économe en personnel.

Voilà que ces fiers mandarins n'hésitent pas à utiliser toute la panoplie des arguments pédagogiques, de la qualité des services, du bien de l'élève qu'ils essaient de maintenir malgré tous ces enseignants qui ne comprennent jamais rien à rien... Pourtant l'implantation du nouveau programme de 1ER SEC. -I-, prévue pour 1982-83 est tout à fait réalisable à l'intérieur du cadre actuel! Pourquoi tout chambarder de SEC. -I- à -V-?

Des administrateurs qui créent des classes à divisions multiples, des groupes d'élèves dépassant les maxima, des tâches d'enseignants avec 3, 4, 5 préparations à plusieurs niveaux, visent une meilleure qualité des services?

Il faut autant d'audace que d'illumination pour penser faire gober pareille médecine!

Plus de quarante (40) enseignants(es) en disponibilité et on dépasse les maxima d'élèves par groupe...

La seule logique de cette hâte de tout modifier est que notre boss suit le mot d'ordre "parizeauique" et coupe jusqu'à ce que ça crie!

La cogitation va bon train au sein des âmes dirigeantes de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette.

Les commissaires prendront une décision d'ici le 20 novembre, nous verrons l'importance qu'ils donnent à votre opinion!

GRATIEN PICARD, président.

La consultation sur la maquette ou comment fouler au pied l'opinion des enseignants(tes)!

Suite à la consultation menée en Comité Conjoint des Politiques Scolaires, les enseignants(es) répondaient à la presque UNANIMITE qu'ils(elles) désiraient le STATU QUO pour 1982-1983.

Les principaux arguments justifiant notre position étaient et sont toujours que:

-L'implantation des nouveaux programmes en secondaire I est tout à fait réalisable dans le cadre actuel;

-Les modifications au temps alloué aux différentes matières impliquent une réorganisation de programmes qui n'est pas faite;

-La nouvelle maquette ne règle qu'en partie le problème des demi-groupes: elle risque d'en créer en sec. -I- et -II-;

-La nouvelle grille-cadre est avant tout une organisation administrative, reléguant au deuxième plan l'acte pédagogique.

Est-il utile d'ajouter que le Comité de Parents s'opposait à toute modification au temps alloué aux matières tant que les nouveaux programmes et guides ne seraient pas prêts?

Ils n'ont donc pas pu se prononcer sur «L'HYPOTHESE» présentée au Conseil des Commissaires le 30 novembre! Ils ne l'avaient pas vue!

La décision des Commissaires répète l'histoire: on se MOQUE de ce que peuvent penser les enseignants: pensent-ils?

La réaction sera à la mesure de l'affront!

Le 14 décembre vous êtes tous invités à venir dire au Comité Exécutif de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette votre dégoût face à cette attitude dédaigneuse.

C'EST LA PREMIERE ETAPE!

Dire son désaccord avec la décision de cette structure politicienne qui bafoue les enseignants qui consacrent leur travail à la jeunesse!

Rendez-vous vous est donné au 30 ouest rue Champagnat à 19 heures

NOUS DEMANDONS À LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION DU 30 NOVEMBRE ET DE REVENIR AUX GRILLES HORAIRE ET MATIÈRES 81-82 POUR L'ANNÉE 82-83.

Une maquette, c'est pour l'étudiant: c'est important!

On peut bien se soumettre à la dictature, mais c'est par amour qu'on se donne à son travail. Aimer son travail ça implique qu'on se donne le cadre qu'il faut. La bêtise ce serait de laisser faire. De dire qu'il n'y a rien à faire, que de toute façon ça arrivera, c'est ça la bêtise. La bêtise c'est de ne pas combattre.

C'est la première étape!

Demain, il faudra peut-être chercher la solution en journées d'étude!

SOLIDARITÉ,

GRATIEN PICARD, président.

Le 12 janvier 1982 VOL. 12, NO 9

Maquette et Assemblée générale des enseignants(es) DU NIVEAU SECONDAIRE

UN PEU D'HISTOIRE...

Quelques deux cents enseignants(es) du secondaire présents à la manifestation du 14 décembre 1981 se souviennent de l'engagement pris par la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette de reconsidérer sa décision du 30 novembre 1981 relativement à la maquette régionale.

Trois étapes étaient prévues:

1.- DEPOT AU C.C.P.S. d'une nouvelle hypothèse;

2.- 11 janv. RECONSIDERATION DE LA QUESTION AU COMITE EXECUTIF pour recommandation au Conseil des Commissaires du 18 janvier;

3.- 18 janv. CONSEIL DES COMMISSAIRES avec ce seul point à l'ordre du jour.

LES FAITS:

La Commission Scolaire a proposé au Comité Conjoint des Politiques Scolaires (C.C.P.S.) quelques modifications au projet adopté par le Conseil des Commissaires du 30 novembre 1981.

Ces modifications ont une étrange parenté avec le projet initial présenté en consultation au cours du mois de novembre: la Commission Scolaire ajoute de l'Education physique et de l'anglais là où elle l'avait enlevé, réduit le temps de la géographie, fait réapparaître les blocs de quatre (4) périodes pour les options en secondaire III.

La proposition de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette qui sera acheminée au Conseil des Commissaires du 18 janvier est une espèce d'hybride issu des 2 ou 3 tentatives préparées par les services éducatifs sous l'oeil vigilant des services au personnel toujours aussi préoccupé le gros...sous.

Le Comité Exécutif du 11 janvier?

Dans une lettre adressée au S.T.E.L.F., le directeur général annonce et je cite: «que le sujet ne sera pas à l'ordre du jour de la réunion du Comité Exécutif du 11 janvier prochain...»

Seriez-vous surpris si je vous disais qu'il y a eu un Comité Exécutif va calomini qui a traité du sujet le 7 janvier? Un patron qui tient ses engagements de cette façon, c'est inquiétant [dans normal...].

Lundi, le 11 janvier, à 18h.00, les Conseils Syndicaux des écoles secondaires se sont réunis à Champigny pour prendre connaissance de la position du bureau.

APRÈS AVOIR ÉTUDIÉ LA PROPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE PRÉSENTÉE AU C.C.P.S. DU 11 JANVIER 82, L'ASSEMBLÉE DES CONSEILS SYNDICAUX DU SECONDAIRE RECOMMANDE LE MAINTIEN DU STATU QUO (ENQUÊTE 81-82) POUR L'ANNÉE 1982-83

Dans le BÉLIER du 26 novembre 1981, je vous disais: «leur (C.S.R.L.F.) seul objectif est d'implanter coûte que coûte ce fameux cycle de six (6) jours aux vertus pédagogiques impressionnantes et si économe en personnel».

En tripotant à peu près tous les aspects de la maquette:
.Enlève puis remet l'éducation physique à certains groupes;
.Enlève puis remet l'anglais à certains groupes;
.Des blocs de 4 périodes, puis de 6, puis de 4 pour les matières du deuxième cycle;

la Commission Scolaire nous montre bien que la seule constante est:

CYCLE DE 6 JOURS
PERIODES DE 50 MINUTES

MAXIMISATION DE LA TACHE, D'OU UNE ECONOMIE APPRECIABLE D'ENSEIGNANTS(ES).
CF. PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 30 NOVEMBRE 81.

Il ne faudrait pas oublier que la dernière ronde de négociation locale concernant la tâche et l'affectation a été faite en fonction d'un cycle de sept (7) jours et du temps d'enseignement par matière que nous vivons actuellement.

Modifier la règle du jeu va créer d'importants problèmes en gonflant temporairement le nombre de périodes dans certaines matières et le diminuant dans d'autres.

De plus, le projet 1982-83 n'est que TRANSITOIRE!

D'autres modifications sont prévues pour 1983-1984.

Vos Conseils Syndicaux vous ont donné, vous donneront les autres arguments qui ont motivé leur décision de convoquer une **ASSEMBLEE GENERALE** DES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DU SECONDAIRE

"AU 30 OUEST CHAMPAGNAT (GYMNASE),
A 19 HEURES, LUNDI LE 18 JANVIER
1982"

L'ASSEMBLEE GENERALE AURA A DECIDER DES **moyens d'action** A ETRE UTILISES SI LA COMMISSION SCOLAIRE MAINTIEN SA POSITION ACTUELLE.

QUELS MOYENS D'ACTION?

-BOYCOTTAGE DES ACTIVITES COMMANDEES PAR LE PATRON LORS DES JOURNEES PEDAGOGIQUES;

-BOYCOTTAGE DE TOUTE ACTIVITE RELATIVE AUX MAQUETTES;

-LISTE 22 (SOUVENIR...);

-OCCUPATION DU SIEGE SOCIAL (SOUVENIR...);

-JOURNEE(S) D'ETUDE.

ET SI «L'OPERATION MAQUETTE» N'ETAIT QU'UN COUP D'ESSAI POUR LA PROCHAINE RONDE DE NEGOCIATIONS? NE FAUDRAIT-IL PAS QUE LA REPONSE SOIT UN MODELE DE SOLIDARITE?

Lundi le 18 janvier

. . . . . .

TOUS LES MEMBRES DU S.T.E.L.F.
SONT INVITÉS!
NOUS SERONS LA!

SOLIDAIREMENT,
GRATIEN PICARD, président.

Le 4 mars 1982 VOL. 12, NO 13

LA C.S.R.L.F. PASSE A LA REPRESSION!

Mue par le noble objectif d'éduquer les jeunes, la Commission Scolaire décide de prendre tous les moyens pour remettre tous les «pions» au bon endroit sur l'échiquier.

N'est-il pas vrai qu'une saine éducation passe par l'autoritarisme totalitaire et absolu? S'il fallait décerner une mention d'honneur, il est de nos boss d'école qui feraient rougir ce général de la sainte Pologne.

Dans cet élan platonique, ils imaginèrent le moyen le plus draconien, le plus abusif: "des huissiers" ont signifié, le 3 mars, à quatre (4) étudiants que leur étaient interdits les écoles et terrains de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette. Copie de cet ordre a été expédiée aux forces policières!!!

Depuis le début, nous avons craint que l'administrateur redevienne boss avec toutes les qualités qui s'y rattachent. Les plus pessimistes d'entre nous n'avaient pu imaginer pareil stratagème.

Que doit-on penser de ces tristes personnages qui se moquent ainsi de l'être humain?

Je passe sous silence les nombreuses rencontres à huis-clos des directeurs avec les membres des Conseils Etudiants. Un (1) directeur, un (1) étudiant: à force égale... (enseignement individualisé?).

N'ayant réussi à convaincre ni les étudiants, ni les parents du bien-fondé de la réforme, il fallait bien «convaincre». Il est difficile de convaincre l'étudiant qu'il faut lui couper des services pour économiser des sous.

Nous sommes aujourd'hui loin de la maquette; nous sommes loin de la nécessaire collaboration en éducation; nous sommes cependant de plus en plus près de cette école, milieu de vie, où l'étudiant apprend le prix de la liberté d'expression, de la liberté de pensée.

Ce sera peut-être à nous, aujourd'hui, à lui montrer le réconfort de la solidarité.

SOLIDARITE! GRATIEN PICARD, président.

Le 18 mars 1982 VOL. 12, NO 14

LA MAQUETTE AU SECONDAIRE EN BREF...

PEUT-ÊTRE...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE...

«UNE CAMPAGNE DE SALISSAGE COMME ON N'EN A JAMAIS VU.»

Utiliser un conflit étudiant pour refuser de négocier avec les enseignants un moratoire d'un an sur l'application des nouvelles grilles-horaire et matières avec proposition d'encadrement où ensemble, la commission et les enseignants pourraient trouver des solutions qui pénaliseraient le moins possible les étudiants, voilà la voie qu'a choisie la commission, niant ainsi le principe de participation qui s'inscrit dans un processus de planification, d'élaboration, de réalisation et d'évaluation et qui s'effectue dans le plus grand respect des statuts des organismes concernés. (Cf. entente locale, I-1.36).

Si le principe d'implantation des nouveaux régimes pédagogiques est accepté dans l'ensemble, c'est la manière désordonnée et les stratégies d'application qui a été contestée par tous les enseignants du territoire de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette.

La contestation étudiante aurait été réglée après trois (3) jours d'occupation, n'eut été l'attitude de répression de la direction de la Polyvalente de Lévis. Cette attitude de panique a fait qu'à une demande de discussion des étudiants on répond par la fermeture de l'école et la suspension des porte-parole étudiants sans leur réfléchir quant aux notions pédagogiques véhiculées telles que «l'école milieu de vie». L'argument ultime de la Commission n'était-il pas qu'elle ne pouvait "se permettre de perdre la face" devant des étudiants de plus en plus conscients de leurs droits.

Comme le conflit perdure, les représentants de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette tentent de faire oublier leur lamentable échec dans le conflit avec les étudiants de cette école en lançant une vaste campagne de salissage contre les enseignants.

De demi-vérités en suppositions démagogiques, les représentants de la Commission amènent même les parents à déclarer publiquement que ce sont les enseignants qui ont provoqué le conflit.

Il fallait s'y attendre puisque la Commission nous avait souvent déclaré qu'elle était capable de "squizzer" (sic) les étudiants et les parents contre les enseignants... sans doute pour se faire oublier.

La Commission se préparerait-elle à faire faire la gestion du personnel par les parents?

Ainsi tout bon démagogue laissera entendre qu'une école où l'on retrouve les enfants du président de la C.E.Q., Robert Gaulin, est une école qui n'ira jamais bien...

C'est sans doute à partir de là que le directeur général déclare que le syndicat est en négociation en vue du renouvellement de la convention collective: nous l'avons appris en même temps que vous!

On oublie cependant qu'il y a eu trois (3) polyvalentes où les directions, prises de panique également, ont lockouté les étudiants: LEVIS, SAINTE-MARIE DE BEAUCE, SAINT-DAMIEN (même si les parents étaient pour le maintien du statu quo).

Que dire de ces séances d'information tenues en ces lieux où les étudiants, membres des conseils étudiants ont été rencontrés un à un pour être "informés" par le directeur, où des comités d'école ont voté pour la nouvelle grille avant d'avoir reçu les documents.

Des rumeurs circulent même à l'effet que des étudiants se seraient vu offrir des "jobs d'été"!

Je vous laisse apprécier la suite de l'histoire...

Il est déplorable de constater l'inconscience des dirigeants de la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette. Par leurs déclarations irresponsables, ils donnent raison à ceux qui décrient le système public d'enseignement. C'est à se demander s'ils n'ont pas d'intérêt ailleurs...

Cette attitude nous amène de plus en plus à penser que l'ultime objectif de ces administrateurs peu pédagogues est de garder le moins d'étudiants possible et le moins longtemps possible dans nos écoles: rentabilité industrielle.

Heureusement, il nous reste quelques garanties quant au nombre d'élèves par groupe et au temps d'enseignement dans notre convention collective: sans cela, le pire serait à craindre..

Les motivations pédagogiques profondes des dirigeants de la Commission qui se sont diluées en cours de route en raisons financières, ne sont plus aujourd'hui qu'une question d'autoritarisme.

A TITRE DE REFLEXION, DEUX (2) CITATIONS DE MARCEL PAGNOL:

1o) «LES COUPABLES, IL VAUT MIEUX LES CHOISIR QUE LES CHERCHER.»

2o) «QUAND ON DOIT DIRIGER DES ENFANTS OU DES HOMMES, IL FAUT DE TEMPS EN TEMPS COMMETTRE UNE BELLE INJUSTICE, BIEN NETTE, BIEN CRIANTE: C'EST ÇA QUI LEUR EN IMPOSE LE PLUS.»

-30-

PAR: GRATIEN PICARD, président
et
CARMEN LAFORGE, conseiller syndical.

Le 13 avril 1982 VOL. 12, NO 16

'MAQUETTE': RÉPONSE DU S.T.E.L.F. SUITE AUX ASSEMBLÉES D'ÉCOLE

Lauzon, le 2 avril 1982,

Commission Scolaire Régionale
Louis-Fréchette,
a/s Messieurs Ghislain Cuay et
Raymond Bouillé,

Messieurs,

Suite à votre demande et aux échanges survenus lors des deux rencontres du Comité de Relations de Travail des 24 et 29 mars, le SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE L'ENSEIGNEMENT DE LOUIS-FRECHETTE vous transmet sa réponse.

Après étude de la proposition de la Commission, dans le cadre du règlement du conflit sur les grilles horaire et matières pour 1982-83, les enseignants réunis en assemblées générales ont jugé ces offres inacceptables.

Ils n'y ont trouvé aucune garantie effective de maintien de la qualité des services aux étudiants, de maintien des classes d'options pour ces derniers, de maintien d'un nombre d'enseignants assurant ce minimum de qualité de services.

Ils sont restés insensibles à la contrainte de temps imposée de la part de la Commission Scolaire, spécialement en ce qui a trait aux libérations pour affaires syndicales nécessaires, car il est prévu à la convention collective que la Commission et le Syndicat peuvent convenir d'augmenter le nombre de libérations pour affaires syndicales occasionnelles. Ils demeurent convaincus que la Commission Scolaire est capable, comme il est de sa responsabilité, d'assurer le remplacement adéquat.

Ils ont déploré le fait que rien dans la proposition de la Commission Scolaire ne traite d'un plan global permettant aux divers agents d'éducation de s'impliquer concrètement dans le processus de changement.

En conséquence, ils renouvellent leur proposition de moratoire pour 1982-83:

> "REPORTER L'APPLICATION DE LA DECISION DE MODIFIER LES GRILLES HORAIRE ET MATIERES A 1983-84 ET DE METTRE SUR PIED UN COMITE D'ETUDE DONT LE MANDAT SERA DE RECHERCHER DE NOUVELLES POSSIBILITES D'IMPLANTATION, EN CE QUI A TRAIT A LA LONGUEUR DU CYCLE ET DE LA PERIODE."

Les représentants du S.T.E.L.F. sont toujours disponibles pour travailler avec les représentants de la Commission Scolaire sur cette base.

GRATIEN PICARD, président

Les étudiants de la Polyvalente de Lévis débrayent

Le Peuple-Tribune, mercredi 17 février 1982

par Jean BOUCHARD

La nouvelle maquette régionale ou, en d'autres termes la nouvelle grille-horaire, est à l'origine du débrayage hier matin des 2 000 étudiants de la Polyvalente de Lévis. Alors que le conseil syndical des enseignants a déjà fait connaître à la direction son désaccord avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle grille en septembre 1982, les étudiants ont pris l'initiative pour leur part d'entamer une grève illimitée.

Fondamentalement, ce pourquoi les étudiants ont décidé de manifester, c'est contre la modification de leur grille-horaire. Ainsi, de quatre périodes de 75 minutes actuellement en vigueur, la nouvelle maquette propose six périodes de 50 minutes.

Pour leur part, les quelque 150 enseignants de la Polyvalente de Lévis ont déjà eu recours à certains moyens de pression pour protester contre ce nouveau système. Le président du conseil syndical, M. Rémi Pouliot, déclarait au PEUPLE-TRIBUNE que les notes de cours avaient été transmises verbalement aux étudiants et sous forme de manuscrits à la direction, alors que celles-ci doivent habituellement être délivrées sur une fiche mécanographique.

Toujours selon M. Pouliot, les enseignants demandent que la Régionale Louis-Fréchette maintienne le statu quo cette année pour qu'une planification plus rigoureuse puisse être faite pour les prochaines années.

Toujours selon ce dernier, cette grille engendrera une certaine instabilité chez les étudiants, car ceux-ci verront le nombre des disciplines en matière de base augmenté cette année alors que le nombre d'options diminuera.

Un cas unique

Pour sa part, le directeur général de la CSRLF, M. Ghislain Guay, a rencontré les manifestants hier matin pour leur expliquer le fondement de cette grille. M. Guay aurait alors précisé aux étudiants que la Polyvalente de Lévis est la seule école en province à fonctionner avec ce système de 4 cours de 75 minutes/jour: "Il est presqu'impossible pour un étudiant de bénéficier pleinement d'un cours lorsque la période excède 50 minutes". Rejoint au téléphone après cette rencontre, M. Guay est presque convaincu que les étudiants reprendront les cours ce matin (mercredi). Néanmoins, la direction de la CSRLF entend informer les parents de cette nouvelle maquette lors d'une réunion qui aura lieu ce soir (mercredi) à 20 heures à la Polyvalente de Lévis.

MONTREAL (514) 845-3281 ■ QUEBEC (418) 527-1313 ■ TORONTO (416) 961-7606

DD 1200
180282 10:30
CJRP QUEBEC NOUVELLES

FRANCINE NOREAU: CONFUSION TOTALE A LA POLYVALENTE DE LEVIS ALORS QUE LES 2,000 ETUDIANTS ONT DECIDE DE NE PAS SE PRESENTER EN CLASSE TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE LE LITIGE LES OPPOSANT A LA DIRECTION, RELATIVEMENT A LA PROCHAINE GRILLE-HORAIRE NE SERA PAS REGLE. HIER SOIR, LE CONSEIL ETUDIANT S'EST REUNI ET DESIRAIT FAIRE LE POINT EN ASSEMBLEE GENERALE CE MATIN A LA POLYVALENTE MEME CE QUI A ETE REFUSE PAR LA DIRECTION. SI LE CONFLIT SE POURSUIT, UNE OCCUPATION DES LOCAUX EST ENVISAGEE PAR LES ETUDIANTS COMME LE RAPPORTE LE PORTE-PAROLE EDDY BERARD.

M. BERARD: LES ETUDIANTS ESSAIENT DE SAVOIR LA CE MATIN, C'EST LA CONFUSION TOTALE JUSTEMENT FACE A CA LA, LES ETUDIANTS VEULENT SAVOIR CE QUI SE PASSE ENTRE ETUDIANTS; LA DIRECTION REFUSE C'EST... C'EST... A CE MOMENT-LA CA CREE UNE CONFUSION. LES ETUDIANTS DEMANDENT A AVOIR DE L'INFORMATION VENANT DE LEUR CONSEIL ETUDIANT BON... EUH... LA DE DIRE EST-CE QUE LA GREVE VA SE CONTINUER JUSQU'A TEMPS QUE CE SOIT REGLE, ON NE LE SAIT PAS. LE CONSEIL ETUDIANT HIER SOIR A VOTE DE QUOI APRES LA REUNION DES PARENTS.. BEN... ILS ONT VOTE EUH... SI LES ETUDIANTS DECIDAIENT DE NE PAS RENTRER A LEURS COURS EUH... BEN.. ON ALLAIT OCCUPER LES BUREAUX.

.DD 1200 54175 45
130292 16:30
CFLS LEVIS NOUVELLES

.LUC DUMONT: PREVIENT DES TERJIVERSATIONS AUJOURD'HUI AU COURS D'UNE ASSEMBLEE DANS LA CAFETERIA DE LA POLYVALENTE DE LEVIS. DES ETUDIANTS ONT DECIDE DE CONFIER A LEUR CONSEIL LA TACHE DE REVENIR A LA CHARGE AUPRES DES AUTORITES DE LA POLYVALENTE. UNE RENCONTRE ENTRE LA DIRECTION GENERALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LOUIS-FRECHETTE, LA DIRECTION DE LA POLYVALENTE ET LES ETUDIANTS AURA LIEU DEMAIN MATIN A COMPTER DE 9:30 HEURES COMME LE SOULIGNE LE PRESIDENT DU CONSEIL ETUDIANT, MARIO VINCENT.

M. VINCENT: DEMAIN MATIN, LA C'EST PROUVE POUR LES ETUDIANTS, C'EST UNE SEANCE D'INFORMATION AVEC EUH.... DES PERSONNES RESSOURCES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA DIRECTION ET TOUTES LES PERSONNES EN QUOI... QUI ONT TRAVAILLE DEPUIS EUH... PLUSIEURS SEMAINES SUR LE PROBLEME DE LA NOUVELLE GRILLE-HORAIRE. IMMEDIATEMENT APRES, IL VA Y AVOIR UN NOUVEAU VOTE DE FAIT ... LES ETUDIANTS ET PUIS EUH... LE VOTE EUH... LES MODALITES DE VOTE, ON NE L'A PAS ENCORE ETABLI, CA VA ETRE DEMAIN MATIN QU'ON VA TOUT DIRE CA ET PUIS SI LES ETUDIANTS SONT PRETS A RENTRER AU COURS, ILS SONT SATISFAITS DE LA DEDUCTION QUI VONT ETRE (SIC) APPORTE A L'ASSEMBLEE DONC, LES .ETUDIANTS ON VA ETRE PRET A RENTRER AU COURS. S'ILS NE SONT PAS

.SATISFAITS, ON VA CONTINUER A DEBRAYER ENCORE ...

30

DD 1200
190282 18:00
QUEBEC CFCM NOUVELLES

JEAN DUMAS : A LA POLYVALENTE DE LEVIS, VOTE MASSIF POUR CONTINUER A FAIRE L'ECOLE BUISSONNIERE, MOINS APRES 4 JOURS DE DEBRAYAGE CETTE SEMAINE. LE COMITE D'ECOLE DEMANDE LE STATU QUO SUR LE PROJET DE GRILLE-HORAIRE ET CONVOQUE LES PARENTS EN ASSEMBLEE POUR LE DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE. VOICI LE REPORTAGE DE BENOIT POULIN.

BENOIT POULIN: LE PERSONNEL CADRE DE LA COMMISSION REGIONALE LOUIS-FRECHETTE AFFIRME QU'IL N'EST PAS QUESTION DE REVENIR SUR LA DECISION PRISE LE 30 NOVEMBRE D'IMPLANTER UNE NOUVELLE GRILLE-HORAIRE DES SEPTEMBRE PROCHAIN. C'EST CE QU'A DECLARE A TELE-CAPITALE, M. JACQUES OUELLET , LE DIRECTEUR DES SERVICES EDUCATIF. CE DERNIER A PRECISE QUE LA POLYVALENTE DE LEVIS ETAIT LA SEULE EGOLE DE LA REGION DE QUEBEC A AVOIR DES PERIODE DE COURS DE 75 MINUTES ET QUE POUR UNE CLIENTELE QU'ON PREVOIT ETRE REDUITE A 1,900 ELEVES EN SEPTEMBRE PROCHAIN, CEUX-LA N'ETAIENT PLUS NECESSAIRE. POUR LEUR PART, LES ELEVES ONT ASSISTE CE MATIN A UNE ASSEMBLEE D'INFORMATION AVEC LA PARTICIPATION DE LA DIRECTION ET DU COMITE D'ECOLE. PAR LA SUITE, UN SCRUTIN A ETE TENU DANS TOUTES LES CLASSES. LE VOTE MAJORITAIRE A AMENE LE CONSEIL ETUDIANT A MAINTENIR SA DEMANDE DE STATU QUO SUR LA GRILLE-HORAIRE. HIER SOIR, LES PROFESSEURS SE SONT ANNONCES A NOUVEAU CONTRE UN CHANGEMENT DES SEPTEMBRE 82. CE MATIN, LA PRESIDENTE DU COMITE D'ECOLE, MADAME LUCILLE POULIOT A EGALEMENT DEMANDE LE STATU QUO. ELLE VEUT REUNIR LES PARENTS DES QUE POSSIBLE LA SEMAINE PROCHAINE. UN REPORTAGE DE BENOIT POULIN.

JEAN DUMAS: ET NOUS APPRENONS EN DERNIERE HEURE QUE LA DIRECTION D'ECOLE A GELE LES FONDS PREVUS POUR LE CONSEIL ETUDIANT. UN BUDGET DE 3,000 DOLLARS A ETE PREVU AU DEBUT DE L'ANNEE SCOLAIRE. LE CONSEIL ETUDIANT NE PEUT PLUS DESORMAIS SE SERVIR DU SOLDE DE 2,800 DOLLARS POUR ORGANISER SON ACTION CONTRE LE PROJET DE GRILLE-HORAIRE.

30

caisse, charlier
TRZJL (514) 845-3281 ■ QUEBEC (418) 529-1343 ■ TORONTO (416) 961-7606 ■ MONTREAL (514) 845-3281 ■ QUEBEC (418) 529-1343 ■ TORONTO (416)

DD 1200
190282 12:00
CHRC QUEBEC NOUVELLES

JEAN-RENE MARCHAND: RENCONTRE ULTIME CET AVANT-MIDI A LA POLYVALENT DE LEVIS EN VUE DE SOLUTIONNER LE PROBLEME DE LA GRILLE-HORAIRE A CETTE INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT DE LA RIVE SUD.

JEAN FORTIN: DEPUIS LUNDI, LES COURS SONT PERTURBES A LA POLYVALENTE DE LEVIS. LA RAISON: ON VEUT IMPOSER AUX ETUDIANTS POUR L'AN PROCHAIN UNE GRILLE -HORAIRE COMPORTANT 6 COURS QUOTIDIENS DE 45 MINUTES. ACTUELLEMENT, LES 2,100 ETUDIANTS DE LA POLYVALENTE RECOIVENT 4 COURS QUOTIDIENS DE 75 MINUTES ET ILS DESIRENT CONSERVER CETTE FORMULE POUR L'AN PROCHAIN. CET AVANT-MIDI, LA DIRECTION DE L'ECOLE POLYVALENTE, LES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE LOUIS-FRECHETTE , LES ETUDIANTS ET LES REPRESENTANTS DU COMITE D'ECOLE SE RENCONTRENT EN VUE D'EN ARRIVER A UNE ENTENTE SUR CETTE QUESTION. LES ETUDIANTS, QUANT A EUX SONT A L'ECOLE, MAIS ILS N'Y A PAS DE COURS AUJOURD'HUI. ILS ATTENDENT AVEC IMPATIENCE LES RESULTATS DE CETTE RENCONTRE ET DES DEVELOPPEMENTS SONT ATTENDUS AVANT LA FIN DE LA JOURNEE. UN REPORTAGE DE JEAN FORTIN.

SJ

caisse.chartier
MONTREAL (514) 845-3291 ■ QUEBEC (418) 523-1313 ■ TORONTO (416) 961-7505

Caisse chartier
MONTREAL (514) 845-2751 ■ QUEBEC (418) 529-1343 ■ TORONTO (416) 961-7668

.DD 1200
220292 12:30
LEVIS CFLS NOUVELLES

.LUC DUMONT: LE CONFLIT DEMEURE ENTIER ENTRE LA DIRECTION ET LES ETUDIANTS DE LA POLYVALENTE DE LEVIS DE TELLE SORTE QUE LES PORTES DE CETTE INSTITUTION SERONT FERMEES JUSQU'A NOUVEL ORDRE. CETTE MESURE VAUT POUR LES EMPLOYES, LES PROFESSEURS ET LE PERSONNEL DE SOUTIEN ET BIEN SUR POUR LES ETUDIANTS EUX-MEMES. TOUTES LES ACTIVITES CONNEXES INCLUANT LES COURS AUX ADULTES, LES BINGOS SONT SUSPENDUS. ON SAIT QUE LA DIRECTION EST OPPOSEE AUX ETUDIANTS ET AUX ENSEIGNANTS SUR LA QUESTION D'UN NOUVEL HORAIRE DEVANT ENTRER EN VIGUEUR EN SEPTEMBRE PROCHAIN. REUNIS HIER SOIR, LES PARENTS ONT PRESSE LEURS ETUDIANTS DE TROUVER UNE SOLUTION AU LITIGE SANS DELAI CES DERNIERS PAR LEUR CONSEIL TENTERONT DES DEMARCHES AUPRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION. QUANT AU COMITE EXECUTIF DE LA REGIONALE LOUIS-FRECHETTE, IL DOIT SE REUNIR CE SOIR POUR DISCUTER DU PROBLEME.

30

Polyvalente de Lévis: les parents se prononcent demain

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — L'école secondaire polyvalente de Lévis demeure fermée une deuxième semaine à la suite du débrayage des 2,100 étudiants qui s'opposent à un changement du régime pédagogique prévu pour l'an prochain. Le conflit connaîtra sans doute son point culminant demain soir (mercredi) lors d'une réunion des parents.

L'assemblée des parents a été convoquée par lettre spéciale envoyée hier après-midi par la direction de l'école, la direction de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette et le comité d'école. Elle aura lieu à compter de 20h, à l'école Champagnat.

Le directeur général de la commission scolaire, M. Ghislain Guay, a admis au SOLEIL qu'une semblable convocation ayant été adressée aux parents mercredi de la semaine dernière, avait eu peu de succès. Moins de 100 personnes avaient participé à la réunion et avaient plutôt appuyé les enseignants et les étudiants qui demandent le statu quo pour l'an prochain concernant un régime pédagogique qui, à leur avis, devrait être planifié davantage.

Ouvertement et surtout devant une assemblée plus représentative des parents, la direction veut donc discuter du problème dans un esprit de concertation. "Nous allons leur expliquer clairement le programme qui est édicté par le ministère de l'Education; les parents nous diront ce qu'ils pensent."

Le programme qui doit être instauré en septembre prochain à la polyvalente de Lévis consiste en une grille horaire de six cours de 50 minutes par jour. Ce qui ferait un total quotidien de 300 minutes d'enseignement, comme c'est déjà le cas avec une grille horaire de quatre périodes de 75 minutes.

La grille horaire utilisée encore actuellement à Lévis avait été établie dès l'inauguration de l'école, alors que le nombre de 2,700 étudiants était de 300 supérieur à la capacité de l'établissement. Le nombre a diminué au point qu'il n'y a plus de problème de circulation dans l'école et qu'un même régime pédagogique doit être étendu à toutes les écoles secondaires, a expliqué le porte-parole de la commission scolaire.

Le peu de participation ne s'est pas manifesté uniquement chez les parents, la semaine dernière. Jeudi matin, quand les étudiants ont eu l'occasion de rentrer dans l'école (après trois jours de grève), le conseil étudiant a organisé une assemblée dans la cafétéria, où seulement 35 pour 100 des étudiants ont participé à un scrutin; 598 sur 758 présents ont voté pour la poursuite de la grève.

Des inconvénients?

La direction de l'école ainsi que celle de la commission scolaire laissaient entendre, hier, qu'elles allaient être très réceptives à l'expression des parents.

Mais elles se proposent aussi de mettre toutes les cartes sur la table. Car, si les enseignants s'opposent au changement de régime pour septembre prochain, c'est par crainte d'une coupure de postes, soutient la direction de la commission. Avec l'actuelle grille horaire de quatre périodes de 75 minutes d'enseignement, 2,75 postes sont inadmissibles pour fin de subvention gouvernementale. Beaucoup moins d'enseignants seraient sous-utilisés avec le régime proposé; cinq postes seraient coupés.

M. Guay a dit au SOLEIL que la conjoncture économique que l'on connaît ne permet pas une sous-utilisation des ressources.

Au-delà d'une éventuelle coupure de postes et du fait que la polyvalente de Lévis est l'une des seules écoles dans la province à avoir un régime pédagogique de quatre périodes quotidiennes de 75 minutes, il y a une préoccupation qui se rapporte à l'efficacité de l'enseignement.

Selon ce que M. Ghislain Guay confiait au SOLEIL, hier, des statistiques démontrent que les résultats enregistrés chez les étudiants de la polyvalente de Lévis sont moindres que ceux établis dans la plupart des autres écoles secondaires de la province.

Est-ce que cela est dû à une difficulté pour les étudiants de maintenir une concentration durant 75 minutes de cours? Qu'il y ait ou non d'autres facteurs influençant les résultats, disait M. Guay, il faut admettre qu'il est rare de voir des cours durer plus de 45 ou 50 minutes, justement en raison du risque de fatigue et de la difficulté de concentration.

Pour aujourd'hui, le conseil étudiant a organisé des réunions en trois endroits: à la salle paroissiale de Pintendre, ce matin, à Saint-Michel et au centre culturel de Lévis, cet après-midi. Il s'agit de nouvelles assemblées d'information et de consultation.

Québec, Le Soleil, mardi 23 février 1982.

La Régionale Louis-Fréchette veut consulter et informer les parents...

Le Peuple-Tribune
mercredi 24 février
1982

par Jean BOUCHARD

Suite à la décision des étudiants vendredi dernier de poursuivre la manifestation, la direction de la Régionale Louis-Fréchette a décidé de fermer les portes de la Polyvalente de Lévis à tout le moins jusqu'à jeudi, soit au lendemain d'une soirée de consultation et d'information organisée ce soir (mercredi) à l'intention des parents des étudiants de cette institution.

C'est ce que révélait au PEUPLE-TRIBUNE le directeur général de la CSRLF, M. Ghislain Guay, lors d'une conversation téléphonique lundi dernier. Toujours selon M. Guay, il est important de bien informer les parents de cette nouvelle maquette régionale qui sera en vigueur en septembre 1982. Aux dires de M. Guay, l'application de cette maquette permettra à la Régionale de réaliser des économies de l'ordre de 250 000$. Il s'agit de faire en sorte que chaque professeur puisse enseigner ses 1 000 minutes durant cinq jours pour que nous puissions pleinement utiliser nos ressources et réaliser ces économies qui, éventuellement, permettront d'offrir, d'améliorer ou de maintenir des services aux étudiants. M. Guay cite alors en exemple le cas de l'école Ste-Anne où, suite à des pressions du milieu, la CSRLF a décidé de la maintenir ouverte; intéressant pour les gens de ce secteur mais cela coûte quand même 150 000$ annuellement à la CSRLF.

Poursuivant son argumentation, M. Guay considère que la modification de la grille horaire (6 périodes de 50 minutes au lieu de 4 de 75 minutes actuellement) est avantageuse pour l'étudiant. "Il est difficile pour un étudiant de bénéficier pleinement d'un cours lorsque la période excède 50 minutes et d'ailleurs les performances de nos étudiants comparativement à la moyenne provinciale sont significatives".

Retour à la manifestation

Tout près de 600 étudiants, étudiantes ont participé vendredi dernier à une séance d'information à laquelle ont participé des représentants du Comité de parents, du Conseil syndical des enseignants, de la direction de la régionale et de la Polyvalente et du Conseil des étudiants.

A la suite de cette séance, les étudiants ont été appelés à se prononcer par un vote secret sur ce conflit. Le bulletin de vote contenait trois questions: 1) Pour le retour en classe? 2) Indifférent? 3) Poursuivre la manifestation?. Le résultat du vote fut celui-ci: 598 pour la poursuite des manifestations, 116 pour le retour en classe et 39 indifférents.

Quoi qu'il en soit, la direction de la CSRLF mise beaucoup sur cette soirée de consultation et d'information des parents prévue pour ce soir (mercredi) à 20h00 au Pavillon Champagnat à Lévis.

Le Peuple-Tribune, mercredi 24 février 1982

...et les étudiants manifesteront

par Jean BOUCHARD

Le PEUPLE-TRIBUNE apprenait, au moment d'aller sous presse, que les étudiants de la Polyvalente de Lévis pourraient manifester lors de la soirée d'information et de consultation organisée par la CSRLF à l'intention des parents, ce soir à l'Ecole Champagnat.

En effet, un porte-parole du Conseil étudiant de la Polyvalente de Lévis, Michel Belleau, nous déclarait à l'issue d'une rencontre avec les étudiants à la salle paroissiale de St-Louis-de-Pintendre hier matin, que divers moyens de pression avaient été envisagés pour sensibiliser la population et les parents à leurs revendications, dont celui de la "manif" pour ce soir.

Hier, le Conseil étudiant a tenu trois rencontres de consultation dans trois endroits différents, en l'occurrence St-Louis-de-Pintendre, St-Michel et Lévis, pour dresser le bilan de la situation et obtenir l'avis des étudiants sur les moyens de pression à retenir. Toujours selon Michel Belleau, vice-président du CE, le harcèlement téléphonique et une soirée de consultation et d'information organisée par le Conseil étudiant à l'intention des parents sont également envisagés pour les prochains jours.

Par ailleurs, le Conseil devrait tenir au cours de la semaine une rencontre avec la presse pour les informer des moyens de pression qui seront retenus et faire part des appuis de solidarité qui leur seraient témoignés, notamment par les étudiants de la Polyvalente de St-Anselme.

Le Peuple-Courrier, mercredi 24 février 1982

Une oreille attentive de la C.S. Louis-Fréchette aux revendications du secondai

Par Paul Beaudoin

La Commission scolaire Louis-Fréchette, par le biais de son directeur général M. Chislain Guay et son directeur des services pédagogiques M. Jacques Ouellet, a reconnu l'importance de donner suite à certaines revendications du Comité de sauvegarde de l'Ecole Centrale pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement en secondaire 1 et 11 en septembre '82.

Une soixantaine de parents d'élèves de 6ième année et du secondaire 1 et 11 ont été heureux d'apprendre, mardi le 16 février à St-Raphael, que la Commission scolaire prêtait une oreille attentive aux demandes préparées par le professeur Jean-Paul Mercier, en collaboration avec d'autres professeurs, le Comité de sauvegarde et le Comité de parents.

Des gains et des promesses

Si les parents de St-Raphaël n'ont pas obtenu gain de cause à toutes les améliorations pédagogiques souhaitées pour les 74 étudiants de secondaire 1 et 11, la Commission scolaire régionale accordera néanmoins les crédits nécessaires pour l'aménagement d'un laboratoire en sciences familiales à compter de septembre '82.

MM. Guay et Ouellet n'ont cependant pas promis un responsable libéré à mi-temps pour la direction de l'école. Cette dernière relèvera encore de St-Charles l'an prochain.

Du côté du secrétariat, la C.S. Louis-Fréchette signale déjà un surplus de personnel. Ce qui n'empêche pas diverses autres mesures pour rendre ce service plus fonctionnel; les autorités scolaires, bien que ne concédant pas un poste à mi-temps, proposeront un palliatif bientôt.

Il ne semble pas que l'engagement d'un responsable à mi-temps pose de sérieux problèmes dans le domaine de la Pastorale. Il faudra cependant trouver la perle rare d'ici septembre '82.

D'autre part, l'Ecole Centrale de St-Raphaël sera doté d'un laboratoire en sciences familiales. Il n'y aura toutefois pas de laboratoire de sciences technologiques puisque cette option ne sera plus au programme en '83.

Enfin, les conseillers pédagogiques viendront plus fréquemment à St-Raphaël pour s'enquérir de la situation. L'Ecole Centrale (La Source) peut incidemment porter le titre d'institution scolaire pour le secondaire; son statut étant reconnu officiellement par le ministère de l'Education.

Rappelons en terminant que le Comité de Sauvegarde est toujours sous la présidence de M. André Bolduc, la vice-présidence de Mme Irène Tanguay, aussi présidente du Comité de parents au secondaire, et le secrétariat sous la responsabilité de M. Fred Klus.

Il reste plusieurs dossiers scolaires en suspens et le Comité suit de très près leur évolution afin d'être à la fine pointe des plus récents développements en éducation comme l'intégration du primaire et du secondaire.

Québec, Le Soleil, mercredi 24 février 1982

Manifestation étudiante à Lévis

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Les parents des étudiants en grève à la polyvalente de Lévis, qui participeront ce soir à l'assemblée d'information et de consultation convoquée par la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette, à l'école Champagnat de Lévis, devront défiler devant un certain nombre d'étudiants.

La manifestation étudiante est préparée depuis hier, alors que le conseil étudiant a discuté de nouveau du conflit avec trois groupes de jeunes réunis à Pintendre, à Saint-Michel et à Lévis. 350 étudiants tout au plus, sur une possibilité de 2,100 étudiants de la polyvalente de Lévis avaient répondu à l'invitation du conseil étudiant.

Sans toutefois avoir recours au scrutin, ces trois assemblées tenues hier étaient manifestement très en faveur de la poursuite du débrayage commencé le 15 février en guise d'opposition au projet de la commission scolaire d'instaurer une nouvelle grille horaire des cours à la polyvalente de Lévis en septembre prochain. Les 4 périodes de 75 minutes d'enseignement par jour seront remplacées par six périodes d'une durée de 50 minutes, comme il se fait dans la plupart des écoles secondaires de la province.

Hier après-midi, une cinquantaine d'étudiants en grève sont allés manifester quelques instants devant le siège social de la commission scolaire sur la rue Champagnat. La police a été appelée pour aider les employés à monter dans leur automobile et à quitter le terrain de stationnement. Dans les prochains jours, le conseil étudiant se propose de donner une conférence d'information aux journalistes et de rencontrer par ailleurs les parents pour expliquer le point de vue des étudiants.

Québec, Le Soleil, jeudi 25 février 1982

Lévis: les parents sont patients

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — A la suite d'une assemblée d'information qui a réuni hier soir environ 600 parents des 2,050 étudiants de la polyvalente de Lévis, la direction de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette étudie diverses suggestions et espère trouver bientôt une solution de compromis qui permettrait de mettre fin à la grève des étudiants qui dure dans cet établissement depuis le 15 février.

La réunion d'hier soir a duré presque 3h30. Les parents ont fait preuve de patience devant une quarantaine d'étudiants qui ont manifesté à l'entrée de la salle et qui ont fait du bruit à l'extérieur pendant une grande partie de l'assemblée.

Il a été signalé à plusieurs reprises que c'est un très petit groupe qui occasionne le désordre. Le directeur général, M. Ghislain Guay, par exemple, a dit déplorer le fait qu'il n'y ait que 600 parents présents. Selon lui, le peu de participation qui se retrouve chez les étudiants est dû au fait que seulement 900 étudiants sont concernés par le changement de grille horaire qui est prévu dans cette école pour l'an prochain; la moitié de la clientèle ne sera pas affectée parce qu'elle est au secteur professionnel et un certain nombre d'autres sont en voie de terminer leur cours secondaire.

Guère plus d'une trentaine de parents ont pris la parole, hier soir. Mais l'assemblée semblait unanime à souhaiter une solution de compromis pour favoriser la réouverture de l'école au plus tôt. Bien que quelques uns aient appuyé ouvertement la direction, la plupart des intervenants ont demandé le statu quo dans le régime pédagogique, afin de faciliter un dialogue avec les enseignants et les étudiants de l'école.

Quelqu'un a même suggéré un vote par la poste chez les étudiants, dont seulement 35 pour 100 ont participé au scrutin organisé par le conseil étudiant, la semaine dernière.

Québec, Le Soleil, samedi 27 février 1982

Congrès annulé à la polyvalente de Lévis, le 5 mars

En raison du climat et des difficultés de fonctionnement qui sévissent actuellement à la polyvalente de Lévis, le comité organisateur du congrès de fondation de la Fédération des étudiants du secondaire du Québec, a décidé de reporter d'environ un mois le congrès qui devait se tenir à cet endroit, les 5,6 et 7 mars.

La polyvalente de Lévis est fermée depuis le 16 février à la suite d'un conflit entre la direction et les étudiants.

Québec, Le Soleil, samedi 27 février 1982

La contestation semble se limiter à Québec et Lévis

par Roch DESGAGNE

Jusqu'à hier encore, le mouvement de débrayage des étudiants du niveau secondaire visant à contester le nouveau régime des cours que le ministère de l'Education entend appliquer en septembre 1982, semblait se limiter à la ville de Québec (CECQ), et à la polyvalente de Lévis où la contestation a pris naissance, il y a une dizaine de jours.

Au cours de la journée d'hier, les écoliers de la polyvalente Marie-de-l'Incarnation, qui avaient déclenché la grève la veille, ont fait la tournée des autres écoles secondaires de la Commission des écoles catholiques de Québec, réussissant à entraîner dans leur sillage les étudiants de huit institutions sur 12.

Sur le territoire de la CECQ, les cours ont ainsi été perturbés pour quelque 6,000 écoliers des polyvalentes Jean-de-Brébeuf, Roc-Amadour, Louis-Jolliet, Cardinal-Roy, Wilfrid-Bherer, J.-François-Perreault, et le pavillon Saint-Jean-Baptiste.

Des rassemblements improvisés avaient été annoncés pour hier après-midi, à l'école Marie-de-l'Incarnation et devant le parlement, n'ont pas eu lieu. Par ailleurs, les étudiants doivent être invités à participer à une marche sur la colline parlementaire prévue pour lundi.

Le mot d'ordre lancé hier également et appelant les écoliers à soutenir un siège à la CECQ, a également avorté.

Une vérification effectuée par le journal LE SOLEIL, auprès de six commissions scolaires régionales du Québec métropolitain, confirmait, hier, que la manifestation de protestation étudiante se concentrait, pour le moment du moins, à Québec même et à la polyvalente de Lévis. C'est d'ailleurs ce que confirmait M. Hubald Gauthier, à la direction de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Toutefois à ces niveaux supérieurs, on possédait très peu de données sur l'ampleur du mouvement.

Selon certains dirigeants scolaires et syndicaux, on n'écarte pas cependant la possibilité que la contestation s'amplifie, même si rien de bien planifié ne semble avoir été fait en ce sens.

Plutôt surpris

A la régionale Jean-Talon, les dirigeants sont plutôt surpris de constater que rien ne se soit encore produit, surtout dans des écoles généralement sensibles à ces phénomènes: les polyvalentes Charlesbourg et Orsainville.

Le secrétaire général de la régionale, M. Marius Lévesque dit qu'on a constaté, toutefois, depuis deux ou trois jours, une certaine agitation pour le milieu étudiant. "Il n'y a rien pour le moment, mais ce n'est pas impossible que surviennent des incidents de ce genre, c'est une question de temps peut-être", pense M. Lévesque.

La CS régionale Jean-Talon a fait parvenir un bulletin d'information aux parents, concernant l'implantation des réformes du régime d'enseignement. De son côté, le syndicat des enseignants de la polyvalente Orsainville a transmis aux parents, par l'intermédiaire des élèves, un feuillet de sondage sur les changements à l'horaire des cours et les autres modifications devant être appliquées à la rentrée l'automne prochain.

Lévis toujours fermée

Dans le secteur de la régionale Louis-Fréchette, seule la polyvalente de Lévis est touchée par le mouvement étudiant, et on ne prévoyait pas la réouverture de cette école pour lundi.

"Il n'y a pas de contestation du système chez nous, tout est normal", indiquait un porte-parole de la régionale Orléans (Côte-de-Beaupré). A cet endroit, la nouvelle formule de six périodes de 50 minutes ne sera pas appliquée, semble-t-il, les enseignants comme les étudiants étant satisfaits du régime de 1,000 minutes de cours par semaine. "Tout cela convient si bien à tout le monde qu'on ne prévoit pas de changement", concluait une représentante de cette commission scolaire.

A la CS Pascal-Taché, également, on applique déjà la grille de six cours de 50 minutes par jour pour les élèves, explique M. Rosaire Laprise, le directeur général, en constatant que cet aspect de la réforme ne touche aucunement la la tâche des enseignements. "La réforme nous touche seulement dans les programmes, et on va tout simplement exiger maintenant 60 pour 100 au lieu de 50 pour passer aux examens", dit-il.

Selon une employée de la régionale De Tilly, il ne se dessine aucun mouvement de contestation dans ce territoire.

Québec, Le Soleil, samedi 27 février 1982

Nouveau régim

A l'approche des examens

Le débrayage inquiète les autorités scolaires

par Roch DESGAGNE

Certains dirigeants du monde scolaire prévoient que le mouvement de contestation étudiante accaparera quelque peu les discussions, à l'occasion d'un colloque portant sur le projet de réforme scolaire. Organisée par l'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec, cette consultation se déroule aujourd'hui, à l'hôtel Le Concorde, de Québec.

Le mouvement étudiant semble inquiéter les autorités scolaires, surtout à l'approche des examens que doivent subir les écoliers à compter de la mi-mars.

A Québec (CECQ), les étudiants de l'école Marie-de-l'Incarnation ont répondu en quittant l'école, jeudi, lorsque les autorités de "l'institution ont voulu les consulter sur le projet de régime pédagogique prévu pour septembre 1982.

Pour le vice-président du Syndicat des professeurs du Québec métropolitain, le phénomène de débrayage des écoliers est spontané et provient du milieu étudiant. "Nous avons appris ces débrayages ce matin", disait M. Joseph Larouche.

La centrale syndicale a entrepris une opération de sensibilisation, par le truchement d'un bulletin de consultation des milieux concernés, en ce qui concerne le projet de réforme du régime pédagogique.

Pour le syndicat, les modifications risquent de chambarder le système pédagogique et d'alourdir la charge de l'enseignant, et l'organisme demande le statu quo de la réforme pour l'an prochain. Cette position fait suite à une décision de l'assemblée générale des enseignants du Québec métropolitain.

10 minutes de moins

Le nouveau régime n'affecte en rien la tâche des enseignants, qui se définit en nombre de périodes d'enseignement, et cela se traduira par une diminution de 10 minutes d'enseignement par période, explique pour sa part M. Marc Desroches, chargé des relations extérieures de la CECQ.

"La journée de l'élève reste de 300 minutes par jour, réparties en 6 périodes de 50 minutes, et l'on conteste qu'on ajoute une période, parce qu'à Québec la grille horaire actuelle est de cinq périodes de 60 minutes" ajoute M. Desroches. A Lévis, le régime actuel est de 4 cours de 75 minutes, ce qui représente toujours 300 minutes par jour pour les étudiants. Les enseignants eux, n'ont pas 300 minutes de cours par jour, précise M. Desroches.

Le porte-parole de la CECQ admet que dans les institutions à plus d'un palier d'enseignement, le nouveau régime se traduira par l'implantation de deux ou trois disciplines, d'où la nécessité d'en tenir compte dans la grille horaire. Cela se fera sans augmenter le tes de classe pour les élèves, tout en diminuant le temps de cours pour les enseignants.

"Ces réformes promulguées dans l'énoncé du ministre de l'Education, Jacques-Yvan Morin visent essentiellement l'amélioration de l'enseignement, d'où la nécessité d'être plus exigeant dans le régime pédagogique", soutient M. Desroches.

le journal de québec

1982 MARS 0 4

LETTRE MENAÇANTE DE LA DIRECTION AUX PARENTS:

LES COURS VONT REPRENDRE À LA POLYVALENTE DE LÉVIS

"Devant le ton menaçant d'une lettre envoyée aux parents par la direction de la polyvalente de Lévis, nous n'avons pas le choix, en temps que Conseil étudiant, de reprendre les cours, le 3 mars, à 9 heures."

C'est ce qu'a affirmé le vice-président du conseil étudiant, Michel Bellavance, expliquant que la direction avait décidé de suspendre les étudiants qui empêcheraient la reprise des cours.

En fin de semaine dernière, le personnel enseignant, non-enseignant et de soutien, réuni en assemblée générale, blâmait la direction pour la fermeture de la polyvalente et demandait de garder le statu quo dans le litige qui oppose les étudiants et la direction.

Ce litige consiste en l'opinion d'une nouvelle grille horaire et de matières pour l'année prochaine. Essentiellement, ce nouveau mode pedagogique offrirait davantage des cours de base que d'activités optionnelles.

Hier, une dizaine d'institutions étaient paralysées par les manifestations des jeunes. Ce sont surtout les commissions scolaires régionales Louis-Fréchette et la CECQ qui furent les plus touchées.

Selon le président des enseignants de Lévis, M. Rémy Pouliot, "compte tenu que le ministère n'oblige pas les commissions scolaires à modifier les grilles, nous prétendons qu'il est préférable de garder le statu-quo et de prendre une autre année pour trouver, tous ensemble, une solution".

Hier soir, il a été impossible de rejoindre un porte-parole de la direction.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que les écoles reprendront leurs activités demain matin, mais certes dans un climat fragile et stressant pour tous.

— Québec, Le Soleil, mardi 2 mars 1982 —

Lévis: la polyvalente doit rouvrir demain

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — La polyvalente de Lévis rouvrira ses portes demain matin, selon ce qu'annonçait hier le directeur de l'école, M. Michel Lamy.

Ce qui n'indique toutefois pas encore la fin de la grève des 2,050 étudiants, qui dure depuis deux semaines et demie en guise d'opposition à un projet de changement dans le régime pédagogique.

Car ces étudiants se sentent de plus en plus appuyés. On se souvient qu'un débrayage spontané est survenu jeudi et vendredi de la semaine dernière dans certaines écoles de Québec, de même que dans deux autres écoles secondaires de la Rive-Sud.

Hier, la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette avait trois écoles secondaires de fermées, celles de Lévis, de Sainte-Marie de Beauce et de Saint-Damien.

Lettre aux parents

Une lettre du directeur Michel Lamy est parvenue hier aux parents des étudiants de la polyvalente de Lévis. M. Lamy veut ainsi éviter que se répète une situation semblable à celle qui a existé le 18 février, alors que les étudiants ont profité de la réouverture de l'école pour tenir une assemblée dans la cafétéria et décider de poursuivre la grève.

"En tant que parents, vous devez vous assurer que votre fils ou votre fille soit présent(e) à ses cours lors de la reprise des activités. Si votre fils ou votre fille était éventuellement identifié(e) comme étant de ceux ou celles qui empêchent l'ensemble des étudiants de recevoir l'enseignement auquel ils(elles) ont droit, la direction se réserve alors le droit de le(la) suspendre de la polyvalente de Lévis, pour une période indéterminée."

En demandant la collaboration des parents, la direction a précisé l'orientation qui a été prise à la suite des réunions de parents qui ont eu lieu la semaine dernière à Lévis, Saint-Anselme, Saint-Damien et Sainte-Marie.

Nonobstant la protestation qui se poursuit chez les étudiants, la direction de la Commission scolaire Louis-Fréchette maintient son intention d'établir en septembre prochain une nouvelle grille-horaire des cours. À la polyvalente de Lévis. Sur la rive sud de Québec, il n'y a que cette école secondaire qui ait un horaire quotidien de quatre périodes d'enseignement de 75 minutes. La commission scolaire, en s'appuyant sur le programme du ministère de l'Éducation, veut y étendre le régime de six périodes d'une durée de 50 minutes.

Avec la grille-horaire proposée, les étudiants de Lévis craignent surtout avoir plus de travail à faire à domicile. Ils entrevoient aussi avoir moins de choix en ce qui concerne les matières en option. La natation et le ski de fond seront notamment enlevés du programme.

Reprise des cours

"Dès mercredi matin, nous allons donner les cours à la majorité qui voudra les suivre", a déclaré au SOLEIL, hier, le directeur général de la Commission scolaire Louis-Fréchette, M. Ghislain Guay.

Celui-ci n'a pas caché que des moyens sont envisagés pour "écarter les quelques-uns qui veulent encore promouvoir la grève". M. Guay a rappelé la volonté des parents pour que les cours reprennent le plus tôt possible.

Interrogés aussi par téléphone, des représentants du conseil syndical des enseignants et du conseil étudiant de la polyvalente de Lévis se sont dit étonnés d'avoir appris par la radio la nouvelle de la réouverture de l'école et de ne pas avoir encore été convoqués pour dialoguer avec la direction comme l'avaient d'ailleurs souhaité les parents réunis en assemblée la semaine dernière.

M. Mario Vincent, président du conseil étudiant, a révélé son intention de tenir une assemblée demain matin pour faire le point sur la situation. Il n'a voulu faire aucun commentaire.

M. Rémy Pouliot, président du conseil des enseignants de l'école, a réitéré la demande de son groupe pour un statu quo du régime pédagogique en attendant qu'un dialogue ait permis une entente.

Selon M. Pouliot, bien que la reprise des cours soit plutôt urgente, il n'y a pas tellement lieu de s'inquiéter quant à la réussite des étudiants aux examens de fin d'année. En reprenant le collier sérieusement et avec la collaboration des écoliers, il y a moyen de réaménager les cours pour rattraper le plus possible le temps perdu, a-t-il dit.

M. Pouliot se souvient qu'il s'est déjà perdu neuf ou dix jours de classe à cause des tempêtes; cet hiver, heureusement, il ne s'en est perdu que deux pour cette raison, les 18 janvier et le 1er février.

La semaine dernière, le conseil syndical de la polyvalente de Lévis a blâmé officiellement la direction pour la fermeture de l'école et il demandait alors la réouverture dans les plus brefs délais.

Quand les étudiants débrayent

jacques dumais

Avant le premier budget de décroissance du ministre Jacques Parizeau, à deux mois seulement des élections d'avril 1981, le ministre de l'Education, M. Camille Laurin, lançait triomphalement un tout nouveau régime pédagogique soi-disant pour le mieux-être des élèves du primaire et du secondaire.

On parla alors de la première grande réforme scolaire depuis les années 60, d'une "véritable charte pédagogique de l'étudiant", qui, après la vaste consultation ayant conduit à la publication d'un Livre vert, en 1977, et d'un "Livre orange", deux ans plus tard, devait enfin rendre plus rigoureux les contenus des apprentissages à l'école publique.

Ce régime pédagogique doit faire sentir ses effets bénéfiques ou mitigés à compter de septembre prochain — pour se poursuivre graduellement jusqu'en 1987 — dans les écoles secondaires. Mais d'ores et déjà, dans la région de Québec, la contestation étudiante devient une maladie contagieuse: 10,000 élèves boycottaient leurs cours, hier, leurs leaders tenant un langage confus — "on est écoeuré de se faire manipuler"! — dont on se demande s'il tient d'abord au refus du renouveau pédagogique ou s'il ne témoigne pas plutôt d'une frénésie collective pour l'école buissonnière?

• • •

Cette contestation étudiante, en principe, réjouira certains membres éminents du gouvernement péquiste qui, au cours des années 60, ont fait leurs premières armes en politique à l'occasion de leurs débrayages étudiants. Pendant toute la dernière décennie, ces nostalgiques de l'occupation scolaire haranguèrent leurs benjamins pour leur incapacité de mener un combat d'affirmation de leurs droits collectifs et leur propension au repliement sur eux-mêmes, individuellement, à la remorque des herbes folles et du tourne-disque...

Qui a conçu la charte des droits étudiants? Qui se scandalisa de l'autoritarisme de certaines directions scolaires? Qui rêva d'associations étudiantes fortes, sinon un pouvoir adulte récupérateur, ayant la science infuse de tout ce qui est beau, bon et bien pour une gent étudiante entièrement organisée par lui depuis l'âge du biberon? Pendant la consultation ayant abouti aux énoncés de politique pour le renouveau pédagogique aujourd'hui contesté, on se garda bien toutefois de demander l'avis de ces jeunes trop dispersés par l'absence de vie associative!

La dissidence confuse des étudiants et la contestation syndicale des enseignants ("contre-réformes") devant ces Livres orange et vert nuancent donc considérablement les consensus évoqués par M. Laurin, l'an dernier.

Officiellement les grévistes étudiants protestent contre le nouveau régime de cours obligatoires, le réaménagement de périodes de temps qu'ils subiront et contre le fait que le ministère exigera, non plus 50, mais 60 pour 100 pour leur note de passage. Ce retour à la rigueur d'hier n'a rien pour provoquer des syncopes. Il ne justifie surtout pas que les étudiants mettent en danger leur année académique en cours par crainte du faux enfer où ils croient s'aventurer en septembre.

De toute évidence, cependant, les directions scolaires n'ont pas excellé dans leur travail d'information auprès de leur clientèle inquiète. Elles auraient surtout pu prévenir pareille diaspora, par le biais d'une meilleure communication individuelle et institutionnelle.

journal de québec

1982 MARS 03

ENCORE UNE DIZAINE D POLYVALENTES TROUBLÉES

Robert PELLETIER

Les activités d'une dizaine de polyvalentes ont encore été paralysées, hier, sur les territoires des commissions scolaires régionales Jean-Talon, Louis-Fréchette et de la CECQ.

On sait que les étudiants manifestent leur opposition à l'application d'une nouvelle grille horaire qui entrainerait, entre autres, une perte des cours optionnels.

A Louis-Fréchette, la direction a annoncé la reprise des cours pour ce matin à l'intention des polyvalentes de Saint-Damien, Lévis et Benoit, Vachon. Hier, des réunions avaient lieu quant à la situation à la polyvalente de Sainte-Marie de Beauce. A ce dernier endroit, la direction stipule que les parents seront informés, par lettre, de la reprise des activités.

A Jean-Talon, les polyvalentes de Charlesbourg, Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides étaient également fermées. Le secrétaire général de la direction, M. Marius Lévesque, a déclaré que "les discussions se poursuivent avec les jeunes pour expliquer en quoi consiste ce nouveau mode pédagogique." Si aucun résultat est noté, il est fort à parier que cette commission scolaire imitera le geste de Louis-Fréchette où la direction a expédié un envoi à tous les parents en affirmant que les indésirables seraient suspendus.

Toujours à Jean-Talon, l'école Lavallières a été fermée, hier après-midi et une rencontre entre la direction et les représentants étudiants aura lieu prochainement.

A la CECQ, la journée d'hier a été le théâtre d'une série de réunions afin d'évaluer la situation et de trouver des solutions permettant la reprise des cours. Il a été impossible de communiquer avec un des porte-parle, ceux-ci étaient toujours... en réunion.

A la Polyvalente de Lévis

Les cours reprennent, en principe, aujourd'hui

par Jean BOUCHARD

Une lettre rédigée par la direction de la Polyvalente à l'intention de tous les parents dont les enfants fréquentent cette institution les a informés en début de semaine que les cours reprendront aujourd'hui (mercredi) à la Polyvalente de Lévis.

Selon le directeur général de la Régionale Louis-Fréchette, M. Ghislain Guay, cette tentative de réouverture est appuyée de différents moyens pour permettre aux étudiants qui veulent suivre leurs cours de le faire en toute quiétude. Ainsi, si la manifestation se poursuivait, il est probable que les "leaders" seraient congédiés tout simplement.

Une réunion stérile

Pour résumer brièvement les activités de la semaine dans ce conflit, mercredi soir dernier tout près de 500 parents ont participé à la soirée d'information et de consultation organisée par la direction de la CSRLF. Les parties concernées par ce conflit, en l'occurrence le Conseil étudiant, le Conseil syndical, le Comité d'écoles, le Conseil des Commissaires, les personnes-ressources de la CSRLF et la direction de la Polyvalente de Lévis, ont fait état de leur position respective.

Après plus de trois heures de discussions, l'assemblée fut levée sans qu'aucune solution concrète n'ait été proposée. Il y a bien eu le statu quo demandé par plusieurs intervenants, mais la direction de la CSRLF maintient que la décision prise par le Conseil des Commissaires sur cette maquette régionale est toujours valable. Seul, un changement de trajectoire lors du prochain Conseil des commissaires le 15 mars prochain pourrait être accepté par les dirigeants. Sinon la nouvelle grille-horaire (6 cours de 50 minutes au lieu de 4 cours de 75 minutes) sera mise en application en septembre 1982.

Par ailleurs, toujours mercredi le 24 février, l'assemblée générale des personnels de la Polyvalente (c'est-à-dire les enseignants, le personnel de soutien, les professionnels non-enseignants) a décidé en très grande majorité d'adresser le blâme officiel à la direction de la Poly, pour la fermeture de l'école et de lui demander officiellement qu'elle soit rouverte dans les plus brefs délais. Le Conseil syndical s'est vu, pour sa part, confier le mandat de faire les pressions nécessaires au niveau de la Régionale pour que cette demande soit écoutée.

Tout récemment, soit lundi dernier, la direction de la Polyvalente a rencontré les membres du Conseil étudiant pour les informer des mesures qui pourraient être prises dans l'hypothèse qu'il y ait manifestation à la rentrée aujourd'hui. Cependant, un porte-parole du groupe confiait au PEUPLE-TRIBUNE que le Conseil étudiant ne pourrait refuser d'informer les étudiants si la majorité de ceux-ci en "manifestait" l'intention d'une façon quelconque.

C'est donc ce midi même qu'il nous sera possible de savoir si la vie normale a repris à la Polyvalente de Lévis. Nous vous en ferons donc part dans notre prochaine édition.

Le Peuple-Tribune, mercredi 3 mars 1982

caisse.chartier
MONTREAL (514) 845-3281 ■ QUEBEC (418) 529-1343 ■ TORONTO (416) 961-7506

CL030332
.29 18:00
[illegible] SVT [illegible]

54

[illegible]. CARDINAL: SITUATION DANS [illegible] SECONDAIRES. ENVIRON
[illegible],000 ELEVES SONT EN CONGE PAR [illegible] FERMETURES D'ECOLES.
A LA POLYVALENTE DE LEVIS, LA REOUVERTURE S'EST FAITE DANS LA
CONFUSION.

[illegible] LACOMBE: MALGRE LA MENACE [illegible] LA [illegible] COURS
[illegible] D'ECARTER LES CONTESTATAIRES, LA REPRISE DES COURS
A ETE PERTURBEE A LA POLYVALENTE DE LEVIS. PLUTOT QUE DE SE
RENDRE EN CLASSE, LES ELEVES SE SONT REUNIS A LA CAFETERIA DE
[illegible] POUR Y VOTER L'OCCUPATION DE L'ECOLE JUSQU'A [illegible] LEUR
MATIN POUR Y VOTER L'OCCUPATION DE L'ECOLE. NEANMOINS LA
CONCEDE LE STATU QUO SUR LES HORAIRES DE COURS. NEANMOINS LA
DIRECTIONS ESTIME QUE DE 30 A 50% DES ELEVES SONT RESTES EN
CLASSE. A CHAQUE HEURE LA DIRECTION INVITAIT LES ETUDIANTS A
ASSISTER AUX COURS. LA DIRECTION SOUHAITE QUE LA SITUATION SE
RETABLISSE ET QUE LA MAJORITE S'AFFIRME CAR A SES YEUX UNE
MINORITE MENE LE BAL INDEPENDAMMENT DU CONSEIL ETUDIANT QUI
S'ENGAGEAIT A NE PAS FAIRE OBSTACLE A CETTE RENTREE. LE REAME-
NAGEMENT D'HORAIRES DENONCE PAR LES ETUDIANTS EST DEJA EN VI-
GUEUR DANS LES AUTRES ECOLES SECONDAIRES DE LA REGIONALE LOUIS-
FRECHETTE, IL A ETE IMPLANTER PROGRESSIVEMENT A LA REGIONALE

[illegible] LEVY. LE DIRECTEUR DE LA POLYVALENTE DE LEVIS, MICHEL LAMY,
Y VOIT DES AVANTAGES.

M. LAMY: L'ETUDIANT RENCONTRERA SON PROFESSEUR UNE FOIS PAR
JOUR DONC POUR LUI CE SERA UNE OCCASION DE LE RENCONTRER, QU'IL
Y AIT UN MEILLEUR SUIVI PEDAGOGIQUE PUIS UN MEILLEUR SUIVI
CONCERNANT SA MATIERE...

LACOMBE: CONSEQUENCES DE CES DEBRAYAGES ETUDIANTS: TOUTES LES
ECOLES SECONDAIRES DE LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE
QUEBEC SONT FERMEES JUSQU'A NOUVEL ORDRE. IL EN EST DE MEME
POUR AU MOINS TROIS ECOLES SECONDAIRES DE LA REGIONALE JEAN-
TALON.

-0

030382 18:00
QUEBEC CFCM TV NOUVELLES

M.-C. LAVALLEE: DANS LE DOMAINE SCOLAIRE MAINTENANT, EH BIEN LE NOUVEAU REGIME PEDAGOGIQUE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NE FAIT QUE TRADUIRE EN CLAIR LE DESIR DES PARENTS, MANIFESTE DEPUIS PLUS DE QUATRE ANS, LORS DES CONSULTATIONS SUR LE LIVRE VERT, PUIS SUR LE LIVRE ORANGE. C'EST AINSI QUE LE MINISTRE CAMILLE LAURIN A FAIT ECHO AUJOURD'HUI A L'ASSEMBLEE NATIONALE AUX PROTESTATIONS DE PRES DE 10,000 ECOLIERS DU NIVEAU SECONDAIRE CONTRE LE REGIME QUE LES COMMISSIONS SCOLAIRES PREVOIENT IMPLANTER DES SEPTEMBRE PROCHAIN.

CAMILLE LAURIN: LES PARENTS ONT DEMANDE D'UNE FACON QUASI UNANIME CES CHANGEMENTS LORS DE LA CONSULTATION ET LE REGLEMENT PEDAGOGIQUE NE FAIT QUE TRADUIRE EN CLAIR CES ASPIRATIONS PATIONS, CES SOUHAITS ET CES DEMANDES DES PARENTS. LES COMMISSIONS SCOLAIRES QUI VEULENT APPLIQUER CE REGLEMENT DES 82 SONT DONC PARFAITEMENT JUSTIFIEES DE LE FAIRE. IL EST FAUX, MONSIEUR LE PRESIDENT DE DIRE COMME ON L'ENTEND DIRE ACTUELLEMENT, QUE CECI VA CONDUIRE A UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE GROUPES ASSIGNES A CHAQUE PROFESSEUR.

LAVALLEE: ET LA SITUATION DANS LES ECOLES DE LA REGION MAINTENANT, EH BIEN LES 10 ECOLES SECONDAIRES DE LA CECQ ETAIENT FERMEES AUJOURD'HUI ET LE DEMEURERONT DEMAIN. LES DIRECTIONS DES ECOLES ROC-AMADOUR ET LOUIS-JOLIETTE RENCONTRENT LES PARENTS DES ELEVES DEMAIN SOIR ET LES REUNIONS DU COMITE, DE COMITES DE PARENTS SE MULTIPLIENT AILLEURS. A LA POLYVALENTE DE LEVIS LES COURS ONT REPRIS APRES UNE INTERRUPTION DE DEUX JOURS, MAIS AVEC SEULEMENT LA MOITIE DES ELEVES. 300 AUTRES REUNIS A LA CAFETERIA ONT VOTE POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX. A ST-DAMIEN LA REPRISE S'EST FAITE NORMALEMENT ET A LA REGIONALE JEAN-TALON LES TROIS POLYVALENTES, CHARLESBOURG, ORSAINVILLE ET NOTRE-DAME DES LAURENTIDES, DEMEURENT FERMEES. PENDANT CE TEMPS D'AUTRES REGIONALES OU ON INTRODUIT LE NOUVEAU REGIME GRADUELLEMENT DEPUIS DEUX ANS, N'ONT PAS SUBI DE CES CONTESTATIONS D'ECOLIERS, MEME COMME PRETEXTE A FAIRE L'ECOLE BUISSONNIERE.

30

caisse, chartier
MONTREAL (514) 845-3281 ■ QUEBEC (418) 529-1342 ■ TORONTO (416) 961-7[illegible]

le journal de québec

1982 MARS 04

12,000 ÉTUDIANTS, SANS ÉCOLE

Jacques GIROUX

"Une quinzaine d'écoles de la CECQ, représentant plus de 12,000 étudiants du niveau secondaire, seront formées indéfiniment, à la suite du conflit sur l'application de la nouvelle grille horaire, qui sévit depuis quelques jours entre les étudiants et la direction de la CECQ."

C'est ce que nous a déclaré, hier après-midi, au cours d'une entrevue téléphonique, M. André Forgue, président de la Commission des écoles catholiques de Québec.

"Nous devons d'abord assurer la sécurité des étudiants surtout depuis que quelques actes de vandalisme ont été commis dans certaines écoles", explique M. Forgues.

Le président de la CECQ soutient que la nouvelle grille horaire faisait suite aux recommandations du livre Vert du ministère de l'Éducation. Les parents et les agents d'éducation avaient alors été consultés pour élaborer ce nouveau programme pédagogique.

"La nouvelle grille horaire a été établie sur le même nombre d'heures que celle qui existe présentement soit 25 heures par semaine. Au lieu de recevoir cinq cours de 60 minutes, par jour, les professeurs dispenseront six périodes de cours de 50 minutes quotidiennement", a poursuivi M. Forgues.

"Quant aux étudiants, a ajouté le président de la CECQ, ils se plaignent du nouvel horaire qui ne sera appliqué, de toute façon, qu'en septembre 1982. Ils soutiennent que ces horaires leur créeront plus de stress et que les professeurs leur consacreront moins de temps."

M. Forgues a soutenu que "la nouvelle grille horaire était en vigueur dans certaines écoles, des commissions scolaires régionales de Tilly, Jean-Talon et d'Orléans, depuis septembre 1981 et que cela n'avait causé aucun problème".

Enfin, d'ici demain, la direction de la CECQ informera massivement les parents sur le conflit qui existe entre les étudiants et la CECEQ tentera de trouver une solution à ce conflit.

Commission scolaire régionale Jean-Talon

Par ailleurs, aux polyvalentes de Charlesbourg, d'Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides les cours ont été suspendus nous a déclaré M. Marius Lévesque, secrétaire général de la commission scolaire Jean-Talon.

Par contre, les sept autres écoles de cette commission scolaire étaient ouvertes, hier, et tout fonctionnait normalement.

Commission scolaire régionale Louis-Fréchette

Enfin, la seule école qui était encore fermée hier était celle de Benoit Vachon, à Sainte-Marie de Beauce. Selon M. Ghislain Guay, directeur général de la commission scolaire Louis-Fréchette, plus de 50% des étudiants de la polyvalente de Lévis ont assisté au cours.

"D'ici la fin de semaine nous convoquerons les parents afin que puisse s'effectuer la rentrée des autres étudiants au cours de la semaine prochaine", nous a dit M. Guay, en conclusion.

Par contre, M. Jean Gagnon, étudiant au secondaire V, section générale de la polyvalente de Lévis nous a affirmé que pas plus de 25% des étudiants ont assisté aux cours dispensés à cet endroit, hier.

"Pire encore, nous a dit ce porte-parole étudiant, plus d'une dizaine d'entre nous avons été mis à la porte pour avoir contesté la nouvelle grille horaire."

Nouveau régime pédagogique

Les parents veulent ce changement depuis 1977

par Jean MARTEL

Le nouveau régime pédagogique qui suscite tant de contestation de la part des élèves du secondaire est la concrétisation des voeux de la population tels qu'ils se sont manifestés ces dernières années. Voilà ce qu'a soutenu M. Rémy Beaudoin, directeur du secondaire à la Commission des écoles catholiques du Québec.

Ce régime pédagogique est le résultat de l'enquête du livre vert que l'ex-ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, a fait paraître en 1977. Cela a donné le livre orange qui s'est traduit ensuite dans ce nouveau régime pédagogique.

M. Beaudoin fait remarquer qu'au moment du livre vert, la population avait été sévère envers l'école publique. On lui demandait d'être plus exigeante, on lui reprochait ses faiblesses, on blâmait le ministère de décerner des diplômes à rabais. Or, le nouveau régime pédagogique vient précisément redresser la situation: corriger les lacunes des élèves dans les matières de base, comme le français et l'anglais, donner aux élèves une culture générale en rendant obligatoires des matières comme l'histoire et la géographie.

C'est dire que le nouveau régime sera plus exigeant pour les élèves. Cette exigence se manifestera de plus d'une façon.

D'abord, la note de passage ne sera plus de 50 pour 100; elle sera haussée à 60 pour 100. Pour réussir, l'élève devra travailler davantage, obtenir de meilleurs résultats pour ses travaux scolaires et au moment des examens.

Deuxièmement, la "grille-matière" sera modifiée: il y aura plus de matières obligatoires, donc moins de matières au choix. L'augmentation des matières obligatoires forcera les élèves à étudier davantage.

Troisième modification: changement à la "grille horaire". En effet, au lieu d'être de cinq périodes de 60 minutes, la journée de classe sera de six périodes de 50 minutes. On remarquera, cependant, que le total des minutes par jour ne change pas: il demeure toujours à 300 minutes.

Le nouveau régime pédagogique, qui normalement doit entrer en vigueur en septembre 1982, sera aussi plus exigeant pour les enseignants. D'une part, ils devront s'occuper d'un nombre plus grand d'élèves et leur charge de travail sera portée au maximum prévu à la convention collective, soit 1,000 minutes par semaine.

Les syndicats

Interrogé par LE SOLEIL, M. Jacques Couture, président du Syndicat des professeurs du Québec métropolitain, a rappelé que la semaine dernière les enseignants de la Commission des écoles catholiques de Québec s'étaient prononcés contre l'établissement de ce régime pédagogique l'an prochain; ils veulent le statu quo.

Pour eux, ce régime pédagogique signifie plus d'étudiants à rencontrer, plus de préparation à faire, plus de travail à accomplir. Elle signifie aussi le déplacement d'enseignements d'une discipline à l'autre. Enfin, elle est un risque de plus à la sécurité d'emploi.

M. Couture a affirmé: "Ce n'est pas parce que les élèves vont se tranquilliser les prochains jours que nous, les enseignants, nous resterons tranquilles".

Québec, jeudi 4 mars 1982

Les nombreuses grèves n'ébranlent pas Laurin

par J.-Jacques SAMSON

Les débrayages de plusieurs milliers d'étudiants de la région de Québec n'ont en rien ébranlé la volonté du ministre de l'Education, M. Camille Laurin. Le ministre a encouragé les commissions scolaires, hier, à l'Assemblée nationale à appliquer dès septembre certains articles du nouveau règlement pédagogique et il a félicité celles qui ont déjà fait savoir qu'elles s'engageaient dans cette voie.

Douze mille étudiants du secondaire de la région de Québec étaient en congé forcé hier après-midi: 16 écoles secondaires ont fermé leurs portes dont les 13 de la Commission des écoles catholiques de Québec, de même que les polyvalentes de Charlesbourg, d'Orsainville et de Notre-Dame-de-Laurentides. Les directions des commissions scolaires ont pris cette décision à la suite d'actes de violence commis autour des écoles au cours des derniers jours.

Le ministre Camille Laurin a soutenu que la nouvelle réglementation pédagogique répondait aux désirs des parents sur le contenu de l'enseignement et l'encadrement des étudiants.

Le nouveau règlement pédagogique prévoit entre autres que les élèves auront chaque jour six cours de 50 minutes au lieu de cinq de 60 minutes, et que la note de passage sera de 60 pour 100 au lieu de 50 pour 100.

Les parents du Québec, a soutenu M. Laurin hier, veulent qu'on mette, plus l'accent sur la formation générale et à l'intérieur de cette formation, sur l'enseignement du français, langue maternelle, et sur les mathématiques. Les parents veulent également, toujours d'après M. Laurin, que la spécialisation de l'école au secondaire soit reportée au moins d'une année et que la surspécialisation ne survienne qu'à la sixième année du secondaire.

Les commissions scolaires qui veulent répondre dès 1982 à ces attentes sont parfaitement justifiées de le faire, selon le ministre.

Le ministre a par ailleurs affirmé que ce règlement ne conduirait pas à une augmentation du nombre de groupes assignés à chaque professeur: si l'on consacre plus de temps à l'enseignement du français et des mathématiques, a fait valoir le ministre, il est bien entendu qu'il y aura moins d'élèves et donc moins de groupes dont le professeur aura à s'occuper.

Il y aura peut-être moins de temps consacré à l'enseignement de d'autres matières qui font partie de l'enseignement général, mais là aussi, au lieu de se limiter à une surspécialisation, c'est-à-dire à l'enseignement d'une seule matière, nous recommandons de plus en plus que les professeurs du secondaire se dirigent vers une polyvalence où ils pourront enseigner deux matières, a poursuivi M. Laurin.

Le ministre de l'Education a indiqué finalement qu'il interviendrait auprès des commissions scolaires où des écoles sont fermées pour que la situation redevienne normale le plus tôt possible et pour que l'application de ce nouveau régime pédagogique puisse se faire harmonieusement.

Les cours devaient reprendre hier à la polyvalente de Lévis, mais les étudiants n'y ont pas assisté. Le mouvement étudiant de protestation contre la nouvelle réglementation avait débuté à cette institution.

Québec, Le Soleil, jeudi 4 mars 1982

Ultimatum des étudiants à la polyvalente de Lévis

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — La grève d'une bonne partie des 2,100 étudiants de la polyvalente de Lévis s'est poursuivie pour la treizième journée, hier, au moment où le conflit relatif au régime pédagogique prévu pour septembre a pratiquement abouti à un essoufflement.

Malgré que, juste avant cette journée de réouverture de l'école la direction avait menacé de congédiement les fauteurs de trouble, presque la moitié de la clientèle étudiante s'est de nouveau réunie en assemblée dans la cafétéria et a imposé un ultimatum.

Le conseil étudiant a littéralement perdu toute maîtrise de la situation. C'est un comité parallèle qui a pris l'initiative de la réunion, hier matin, en se servant de la radio étudiante au moment où les cours semblaient devoir reprendre normalement. 25 à 50 pour 100 des présences ont été enregistrées aux cours, principalement en secondaire V et dans les ateliers du secteur professionnel.

L'école buissonnière étant bien appréciée, il n'y avait guère plus de 400 étudiants dans la cafétéria quand fut pris un vote de grève à main levée. C'était presque la confusion, pendant un certain moment; la direction a refusé l'utilisation des haut-parleurs et les jeunes ont dû se contenter d'un simple porte-voix, avant qu'un étudiant aille chez lui pour apporter sa chaîne stéréophonique.

La position de cette assemblée ne s'est précisée que vers 10h45, quand les initiateurs y eurent fait approuver le texte d'une lettre adressée à la Direction générale de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette.

Ces étudiants en grève ont ainsi avisé la direction qu'ils prenaient possession de l'école pour une période indéfinie. Les étudiants ne retourneront pas aux cours tant qu'ils n'auront pas obtenu le statu quo sur le régime pédagogique pour l'an prochain, fut-il aussi écrit dans le message.

L'idée première de coucher dans l'école, pour éviter une autre fermeture des lieux par la direction, n'a pas été réalisée, parce qu'il n'y avait que 20 volontaires prêts à y passer la nuit. Tout le monde a repris le transport scolaire, à 16h, en se promettant de recommencer ce matin.

Les silencieux...

Le directeur de l'école, M. Michel Lamy, a dit espérer que la majorité silencieuse commence à se réveiller. L'année scolaire n'est pas en péril mais, si le conflit devait se prolonger encore deux ou trois semaines, ce serait vraiment malheureux, a-t-il déclaré au SOLEIL.

Ce fut le seul commentaire de la direction. Celle-ci semblait visiblement embarrassée, ne voulant pas provoquer davantage d'affrontement et espérant que le nombre de manifestants allait diminuer aujourd'hui avec la collaboration des parents.

Le directeur général de la commission scolaire, M. Ghislain Guay, a annoncé en fin d'après-midi que l'école allait être de nouveau ouverte aujourd'hui pour donner l'enseignement à ceux qui se présenteront en classe.

À plusieurs reprises déjà, la direction a dit être consciente du fait que seulement quelques étudiants entraînent les autres dans la contestation actuelle. Des avis de congédiement auraient parvenir aujourd'hui à quelques-uns.

Les parents ainsi que les enseignants se sont prononcés la semaine dernière, en demandant à la direction de rouvrir l'école dans les plus brefs délais. L'assemblée des 600 parents avait semblé souhaiter la formation d'un comité qui serait composé de différents intervenants afin de dialoguer et d'arriver à une entente.

Québec, Le Soleil, vendredi 5 mars 1982

ANNONCE

CECQ
MESSAGE de la commission des écoles catholique de Québec
La population se pose actuellement des questions sur les modifications annoncée par la CECQ pour la rentrée scolaire de septembre 1982.
Ces mesures font suite à la vaste consultation tenue par le ministre de l'Education sur le Livre Vert. Les changements demandés par la population et retenus par le ministre ont été publiés dans le PLAN D'ACTION (Livre Orange).
En juin 1981, par un ARRETE EN CONSEIL, le Gouvernement du Québec prescrivait un nouveau régime pédagogique.
QU'EST-CE QUE LE REGIME PEDAGOGIQUE?
C'est un règlement du ministère de l'Education qui détermine les services éducatifs que l'école doit donner aux élèves et qui précise la façon de les organiser.
POURQUOI UN NOUVEAU REGIME PEDAGOGIQUE?
C'est pour assurer la mise en place des mesures de redressement demandées par la population comme:
. une formation générale plus poussée;
. un certificat d'études secondaires de plus grande valeur;
. plus de temps accordé à l'apprentissage de la langue maternelle et des mathématiques;
. un accroissement du nombre de matières obligatoires;
. la note de réussite fixée à 60%.
QUE FERA LA CECQ EN SEPTEMBRE 1982?
Elle mettra en place les mesures suivantes:
. la journée scolaire comprendra, pour l'élève, 6 périodes de 50 minutes (300 minutes) au lieu de 5 périodes de 60 minutes (300 minutes); situation déjà largement vécue dans les commissions scolaires de la région;
. presque tous les cours seront obligatoires en secondaire I et en secondaire II;
. les élèves de secondaire IV seront obligés de suivre un cours de sciences;
. les élèves de secondaire V seront obligés de suivre un cours d'anglais et un cours de mathématiques;
. la note de réussite sera fixée à 60% à tous les niveaux;
. les résultats scolaires, à partir de secondaire I, compteront pour obtenir le certificat d'études secondaires.

La CECQ reconnaît que le nouveau régime pédagogique exigera de tous des efforts accrus; cependant les nouvelles mesures favoriseront une meilleure qualité de l'enseignement dispensé dans ses écoles.

Québec, Le Soleil, vendredi 5 mars 1982

Polyvalente de Lévis

La situation reste confuse

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — La situation est demeurée confuse encore hier à la polyvalente de Lévis, où la direction n'a réussi que très partiellement une tentative de faire reprendre les cours en cette 14e journée de grève chez les étudiants.

Comme elle avait prévenu précédemment dans une lettre adressée aux parents, la direction de l'école a suspendu quatre étudiants considérés comme des initiateurs de désordre. Les avis de cesser de fréquenter l'école pour une période indéfinie ont été livrés à domicile par un huissier, mercredi après-midi et hier matin.

En réaction, pendant que près de la moitié des 2,100 étudiants sont rentrés en classe et que certains autres ont continué l'école buissonnière, un groupe d'opposants au nouveau régime pédagogique prévu pour l'an prochain a envahi les bureaux de la direction dès hier matin; ce groupe a cependant repris place dans la cafétéria en constatant l'impossibilité d'obtenir une réponse favorable à un statu quo.

L'école est fermée aujourd'hui parce qu'un congé pédagogique était déjà prévu au calendrier. La direction espère un retour à la normale pour lundi prochain.

LE SOLEIL 1982 MARS 7 5

Reprise des cours mardi à la CECQ

par André ROY

Dans un communiqué remis en fin d'après-midi, hier, aux médias de la région, le directeur général de la Commission des écoles catholiques de Québec convoque tous les élèves des écoles secondaires à la reprise de leurs cours, le mardi 9 mars, aux heures habituelles. La journée du lundi devrait être consacrée, dans les 13 écoles secondaires de la CECQ, fermées depuis mercredi matin, à la préparation de la rentrée.

Du côté de la régionale Jean-Talon, le secrétaire général a annoncé que les trois polyvalentes (de Charlesbourg, d'Orsainville et de Notre-Dame-des-Laurentides) demeureront fermées lundi, mais que les autres écoles secondaires de la régionale demeureront ouvertes. Des rencontres avec les parents devraient permettre aux directeurs de chacune des institutions de formuler un projet de rentrée prochaine. Les parents concernés par la polyvalente de Charlesbourg sont invités à une réunion avec les autorités demain, à 20h, à cette école. A 19h30 lundi, ce sont les parents des polyvalentes d'Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides qui seront réunis, chacun dans leur école respective.

Après ces assemblées, les responsables de la régionale Jean-Talon considéreront que tous les intéressés à en savoir plus long sur le nouveau régime pédagogique de septembre prochain seront bien informés... et consentants à collaborer à son application, les étudiants y compris. La direction de chaque école est en effet supposée avoir rencontré les conseils étudiants pour leur donner l'information nécessaire sur ce nouveau régime, dont les points les plus contestés sont l'instauration de six périodes de 50 minutes de cours chacune (au lieu de cinq de 60 minutes) quotidiennement; une note de passage fixée à 60 pour 100 au lieu de 50 pour 100; un cours de sciences obligatoire pour les élèves de secondaire IV; un cours d'anglais et un cours de mathématiques obligatoires pour secondaire V.

Débrayages et fermetures

En désaccord avec ce nouveau régime, qui sera mis en vigueur à partir de septembre prochain, par un règlement du ministère de l'Education, quelque 12,000 étudiants de la polyvalente de Lévis, la régionale Jean-Talon et la CECQ ont entrepris de débrayer, dès lundi dernier. La grève se généralisant et apportant des actes de vandalisme, les 16 écoles mentionnées plus haut fermaient leurs portes mercredi le 3 mars.

Depuis lundi dernier également, des réunions d'information ont été organisées à l'intention des parents qui ont des enfants dans les 13 écoles secondaires de la CECQ. Elles se poursuivront lundi soir, à 20h aux écoles Jean-François-Perreault et St. Patrick; à 19h30 aux écoles Cardinal-Roy, Jean-de-Brébeuf, pavillon Saint-Jean-Baptiste; pavillon de la coiffure (pour les écoles de la coiffure et de l'automobile).

Au cours de la journée de lundi, la direction des écoles de la CECQ a aussi l'intention de rencontrer certains membres de son personnel. Enfin, dans un message largement diffusé à travers les médias, la CECQ maintient l'application du nouveau régime pour septembre 1982, régime qui découle d'une consultation des parents il y a cinq ans.

"C'est vrai que les étudiants qui contestent aujourd'hui n'étaient pas là pour consultation dans ce temps-là", admettait le relationniste Marc Des Roches, hier soir.

55020

DD 1200
090182 18:00
QUEBEC CCVT RADIO-CANADA NOUVELLES

•LOUIS THIBOLTOT : LES PROBLEMES DANS LES ECOLES SECONDAIRES. DEMAIN DANS LA REGION, SEULE LA POLYVALENTE DE LEVIS RESTERA FERMEE. LES ECOLES DE LA REGIONALE JEAN-TALON ET DE LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUEBEC OUVRIRONT NORMALEMENT. ENTRE TEMPS, DES REUNIONS DE PARENTS SONT CONVOQUEES CE SOIR, 19:30 HEURES, DANS TOUTES LES ECOLES DE LA REGIONALE JEAN-TALON A L'EXCEPTION DE LA POLYVALENT CHARLESBOURG. A 19:30 HEURES AUSSI AUX ECOLES SUIVANTES, DE LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE QUEBEC, CARDINAL ROY, JEAN DE BREBEUF, ST-JEAN BAPTISTE AINSI QUE PAVILLON DE L'AUTO ET DE LA COIFFURE, REUNION QUI SE TIENDRA A L'ECOLE DE LA COIFFURE. ET ENFIN A 20:00 HEURES AUX ECOLES JOSEPH FRANCOIS PERREAULT ET ST-PATRICK.

30

MONTREAL (514) 845-3281 ■ QUEBEC (418) 529-1323 ■ TORONTO (416) 581-7405

//

Journal de Québec

1982 MAR 09

RETOUR EN CLASSE POUR LES 12,000 ÉTUDIANTS "EN GRÈVE" DU SECONDAIRE

Les 12,000 étudiants des 13 écoles du niveau secondaire de la CECQ, qui avaient abandonnés leurs cours, la semaine dernière, seront de retour dans leurs classes ce matin.

Par contre, selon Mlle Morisette de la CECQ, si les étudiants devaient poser certains actes de vandalisme, les écoles seraient de nouveau fermées. C'est l'application de la nouvelle grille-horaire et la grille-matière qui est à l'origine du conflit entre les étudiants et la direction de la CECQ.

D'autre part, les directeurs des 13 écoles de la CECQ ont convoqué, hier soir, les parents afin de leur communiquer des informations sur la situation qui a prévalu dans ces institutions, la semaine dernière.

Par ailleurs, aux polyvalentes de Charlesbourg, Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides, les cours reprendront, officiellement, aujourd'hui. A cet endroit, la Table de vie étudiante, regroupant les cinq conseils étudiants de la polyvalente de Charlesbourg, a demandé aux élèves de retourner en classe, hier après-midi.

La Table de vie étudiante est favorable à la note de passage de 60%. Par contre, elle est contre l'application intégrale de la grille-matière.

"La polyvalente de Lévis sera probablement fermée, aujourd'hui. C'est ce que nous a déclaré, hier après-midi, M. Michel Lamy, directeur de cette institution. Si nous rouvrons les portes de la polyvalente, nous nous demandons dans quelle mesure certains étudiants ne poseront pas encore des actes de vandalisme, a ajouté M. Lamy.

"Il faut absolument que la majorité silencieuse des étudiants et des parents se manifestent. Qu'ils ne se laissent plus manipuler par un groupe d'étudiants contestataires qui sont même blâmés par les conseils étudiants de la polyvalente", nous a dit, en terminant, M. Lamy.

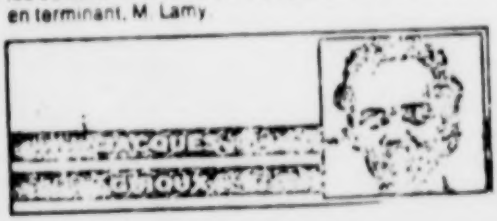

10,000 élèves en grève

Quelque 10,000 élèves des écoles secondaires de la région de Québec sont en grève, certains depuis une quinzaine de jours. Ils protestent contre les changements prévus dans la répartition du temps alloué à l'enseignement de chacune des matières.

Le mouvement semble s'être amorcé à la polyvalente de Lévis et il a gagné par la suite plusieurs autres écoles secondaires de la région. Les syndicats d'enseignants de la région déplorent, de leur côté, le peu de cas que font les gouvernements et les commissions scolaires des revendications des élèves. On signale, notamment, que le vice-président d'une association étudiante de la région s'est fait signifier par huissier son renvoi de l'école.

Dans une lettre expédiée aux parents, le directeur de la polyvalente de Lévis les enjoignait de voir à ce que leurs enfants soient au cours et ne participent à aucune action de débrayage, sinon ils pourraient être suspendus.

Le problème vient de ce que les périodes de classe seront réparties autrement à partir de septembre prochain. Ainsi, à la polyvalente de Lévis, les élèves ont actuellement quatre périodes de cours de 75 minutes par jour, et le cycle s'étend sur sept jours. Or, avec la nouvelle grille, les périodes seraient de 50 minutes, à raison de six par jour et le cycle s'étendrait sur six jours.

L'un des effets serait de réduire éventuellement le nombre d'options offertes aux élèves. De plus, les enseignants auraient à voir plus d'élèves au cours de la semaine. Surtout, le temps pour voir un programme donné serait un peu plus court.

Le Journal de Québec.
mardi 9 mars 1982

8 000 ÉTUDIANTS RETOURNENT EN CLASSE

Les 8,000 étudiants des 13 écoles de la C.E.C.Q. sont retournés à leurs cours normalement, hier matin, après les avoir abandonnés, la semaine dernière, à la suite d'un conflit entre eux et la direction de la C.E.C.Q., sur l'application de la nouvelle grille horaire.

"Tout s'est déroulé dans l'ordre. Nous n'avons rencontré aucun problème majeur. De même, nous n'avons eu à déplorer aucun acte de vandalisme qu'auraient pu poser des étudiants", nous a déclaré M. Marc Desrochers, agent d'information à la C.E.C.Q.

"Nous espérons à la C.E.C.Q., que cette rentrée des étudiants sera définitive pour cette année et qu'il n'y aura pas d'autres débrayages des étudiants" a ajouté M. Marc Desrochers.

Lundi soir, les parents des étudiants de six écoles secondaires de la C.E.C.Q. avaient accueilli favorablement les recommandations des directeurs de ces écoles secondaires qui leur avaient suggéré la reprise des cours.

La polyvalente de Lévis

Cette institution scolaire était fermée, hier, et doit le demeurer aujourd'hui. La direction de la polyvalente a tenu une réunion avec le personnel enseignant et les employés de soutien afin d'évaluer la situation quant à la possibilité de rouvrir les portes de cette polyvalente.

Québec, Le Soleil, mardi 9 mars 1982

Seule la polyvalente de Lévis reste fermée

par Damien GAGNON

A moins d'accrochage de dernière heure, la situation devait revenir à la normale ce matin dans 16 des 17 écoles secondaires de la région de Québec paralysées depuis une semaine à la suite des débrayages étudiants.

Seule la polyvalente de Lévis demeure fermée. Les autorités de l'école et de la régionale Louis-Fréchette ne pouvaient se prononcer, hier, sur la date possible de réouverture de l'école.

C'est à cette école que le mouvement de contestation s'est amorcé il y a quatre semaines. Mercredi dernier, les cours reprenaient mais seulement 30 pour 100 des étudiants se sont présentés, les autres ont poursuivi leur manifestation, ce qui a forcé la direction à fermer de nouveau l'école.

Ce matin, les quelque 5,000 étudiants des polyvalentes de Charlesbourg, d'Orsainville et de Notre-Dame-des-Laurentides, écoles de la Commission scolaire régionale Jean-Talon, ainsi que les quelque 8,000 élèves des écoles secondaires de la Commission des écoles catholiques de Québec devaient reprendre le chemin de l'école. A ces écoles, les cours étaient interrompus depuis le lundi 1er mars.

La journée d'hier a été consacrée à la préparation de la rentrée. A la CECQ comme à la Jean-Talon, des réunions des différentes catégories de personnel des écoles ont été tenues durant la journée. Hier soir, les commissaires de la CECQ se sont réunis à huis clos, la réunion s'est terminée très tard. Des rencontres de parents ont étalement été organisées dans les écoles touchées par le conflit.

Des reproches

A la polyvalente d'Orsainville environ 125 parents ont assisté à la rencontre qui avait pour but de les informer du déroulement de la rentrée scolaire ce matin.

Le directeur de l'école, M. Gilles Provencher, a d'abord donné les raisons qui ont amené la fermeture de l'école. Soeur Denise Rodrigue, coordonnatrice de l'enseignement à la régionale Jean-Talon, a présenté le nouveau régime pédagogique. Les professeurs Hélène Bouchard et Charlune Roy ont donné la position des enseignants qui, tout comme des étudiants, s'opposent à l'implantation de ce régime en septembre.

M. Provencher a précisé que des 1,000 étudiants de la polyvalente, 455 environ sont concernés par le nouveau régime pédagogique. Ce matin, ces étudiants auront droit à une séance d'information donnée par des représentants du conseil étudiant, des enseignants et de la direction de l'école.

A la période de questions qui a suivi les exposés, les parents ont reproché à la direction de la régionale d'avoir négligé d'informer les étudiants des changements qui s'en venaient, d'autres ont tenu les enseignants responsables de ces débrayages, les accusant de se servir des étudiants pour faire passer leurs idées.

Vous fermez l'école beaucoup trop vite, vous prenez panique, mettez plutôt les têtes fortes à la porte, ont riposté d'autres parents à l'intention de la direction de l'école.

Le président du conseil des étudiants a avoué que les étudiants n'avaient pas été informés de la décision de la régionale d'appliquer le nouveau régime pédagogique en septembre. Les étudiants, dit-il, savaient toutefois que des changements étaient en préparation et ils voulaient en connaître les répercussions sur leur vécu quotidien.

CONFLIT À LA P.B.V.

POURQUOI LES ÉTUDIANTS SE SENTENT PÉNALISÉS?

La colère gronde chez les étudiants de la Polyvalente Benoit-Vachon de Ste-Marie, de même que chez leurs confrères de St-Anselme, St-Damien et Lévis.

En accueillant la semaine dernière, trois étudiants de la Polyvalente Benoit-Vachon, dont le président du Conseil des étudiants des secondaires IV et V, Denis Boutin, la vice-présidente, Hélène Létourneau, et Michel Poulin, le GUIDE a cherché à savoir pourquoi ils s'opposaient à la mise en place de la nouvelle maquette institutionnelle qui impose une période transitoire d'un an pour aboutir au nouveau régime pédagogique rendu obligatoire pour 1986.

Face à cette obligation, la Commission scolaire doit voir à ce que ce nouveau régime pédagogique mis de l'avant par le ministère de l'Éducation du Québec, soit implanté d'ici quatre ans.

«Tout se joue autour des horaires de cours. Actuellement, les étudiants ont droit à sept choix de cours dans un cycle de 7 jours.

Mais on veut ramener cet horaire à six choix de cours dans un cycle de 6 jours. Le fait qu'on passe d'une grille horaire à l'autre, nous fait perdre un choix d'option en moins» d'expliquer les trois porte-parole des étudiants.

Les étudiants trouvent que la période de transition d'un an proposée par la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette n'est pas nécessaire pour appliquer le nouveau régime pédagogique. C'est pourquoi ils demandent le statu quo, donc pas de changement à la grille horaire.

Aux dires des étudiants, la raison principale pour laquelle la Commission scolaire adopte la maquette, c'est dans le but de faire des économies. «On tente de nous faire avaler qu'il s'agit là de meilleures conditions d'enseignement» de s'exclamer Denis Boutin.

Pourquoi les étudiants se sentent pénalisés? Parce que les étudiants des secondaires IV et V vont perdre un choix de cours. Le nombre d'étudiants sera alors insuffisant pour maintenir certaines matières dont l'histoire, la géographie, les arts plastiques et la musique, etc., ce qui entraînera la disparition de certaines options car ça prend au moins 25 étudiants pour qu'un cours puisse être offert.

De plus, les étudiants qui ont l'intention de poursuivre leurs études au niveau collégial, verront leur champ de connaissance réduit puisqu'en ayant une option de moins, ils seront en retard sur les autres étudiants de d'autres commissions scolaires qui ont suivi les cours.

Par exemple, un étudiant du secondaire IV qui entreprend un profil de science se voit dans l'obligation de reporter son histoire 412, qui devient un cours obligatoire l'année suivante, soit en secondaire V.

Pour les étudiants du secondaire III, on note une diminution du temps/matière en géographie et biologie 412. Concrètement, cela signifie que si cette année ça prend 156 heures d'enseignement pour voir toute la matière, l'an prochain, il faudra voir cette même matière en 120 heures. De plus, les étudiants du secondaire III s'opposent à ce que les étudiants du secondaire IV n'aient droit qu'à un seul choix de cours au lieu

Face à ces anomalies, les autorités de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette ont avancé que les étudiants seront exemptés de certaines parties de la matière à la fin de l'année lors de l'examen du ministère. «Nous, de s'exclamer Denis Boutin, on soutient qu'on ne sera pas pénalisé au niveau des notes, mais bien des connaissances».

Assemblée et fermeture

Pour «renseigner» les étudiants et les parents, des séances d'information ont eu lieu les 24 et 25 février à la polyvalente. Pour les étudiants, ces séances ont permis à la direction de l'école et au syndicat des enseignants d'échanger des points de vue, de tirer la couverte chacun sur son bord, mais on a oublié d'informer les gens intéressés.

Lors de l'assemblée de parents le jeudi 25 février, le Conseil étudiant désirait expliquer son point de vue, mais on n'a permis au Conseil de poser une seule question. «Autrement dit, on n'avait pas le droit de parole» d'opiner Michel Poulin.

Le lendemain, soit le 26 février, les étudiants des secondaires III, IV et V se sont rassemblés à la cafétéria et au local B-100 pour travailler et non pas «sécher» leurs cours. Ce geste symbolique avait pour but de montrer aux parents et à la direction que les étudiants veulent travailler, mais que les conditions que leur impose leur commission scolaire, sont inacceptables.

Et on sait ce qui s'est passé par la suite, les portes de la polyvalente Benoit-Vachon sont demeurées fermées le lundi premier mars, par ordre de la direction!

«Nous avons la conviction de conclure les étudiants, que notre cause est juste. Les étudiants vivront peut-être avec la nouvelle maquette, mais ils ne l'accepteront jamais. De plus, nous aurons une piètre opinion de ceux qui sont chargés de notre éducation».

RÉOUVERTURE DE LA POLYVALENTE

Le Guide, mardi 9 mars 1982

LA DIRECTION DE L'ÉCOLE S'EXPLIQUE

par Bernard Carrier

Dans une lettre qu'elle a fait parvenir à tous les parents des étudiants fréquentant la Polyvalente Benoit-Vachon de Ste-Marie, la direction de cette école, par la voix de son directeur, M. Gerard Lacasse, a choisi de mettre carte sur table.

D'abord, la polyvalente ouvrira ses portes dès cette semaine. La reprise normale des cours s'effectuera aux conditions suivantes: 1— Le respect par l'élève de tous les cours et activités prévus à son horaire. 2— La participation positive de l'élève aux cours et activités. 3— Aucune manifestation concertée ou pas de la part des élèves.

Et la direction avertit que pour toute dérogation à l'une ou l'autre de ces conditions, elle se verra dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent, à savoir: la suspension d'élèves pour une période indéterminée ou la fermeture de l'école.

Pourquoi la polyvalente a-t-elle fermé ses portes toute une semaine? À cause des manifestations, et aussi parce que l'atmosphère était jugée non propice à la bonne marche des cours pendant la semaine: perturbation, inquiétude, interrogation et insécurité.

Pourquoi les élèves manifestent-ils? Parce qu'ils mettent en cause le programme de choix de cours modifié, adopté par la Commission scolaire pour la prochaine année. Ce nouveau programme a pour objet d'apporter une augmentation du temps consacré à la majorité des cours offerts aux élèves et de diminuer d'un choix de cours pour les étudiants des secondaires IV et V.

Les étudiants sont-ils pénalisés? En adoptant l'horaire de six jours, le temps matière prévu pour la majorité des cours est augmenté. Cela signifie que l'élève aura plus de temps pour comprendre le contenu de son programme et il aura la possibilité de faire des travaux personnels pendant ces cours, ce qui compense pour les études enlevées de l'horaire. De plus, l'élève pourra réussir son diplôme du secondaire puisque la possibilité de crédits sera de 28 lorsque le minimum requis est de 18 crédits. L'élève est donc assuré des prérequis pour accéder au CEGEP.

Pourquoi ces modifications?

PARCE QUE la nouvelle grille-horaire marque le début du nouveau régime et permet l'implantation progressive des nouveaux programmes.

PARCE QUE c'est une responsabilité annuelle de toute commission de fixer une maquette régionale assurant les meilleurs services à sa clientèle, compte tenu des ressources et des contraintes existantes.

PARCE QUE la nouvelle grille-horaire permettra la correction de certaines lacunes actuelles dont la principale est l'existence des demi-groupes (deux professeurs se répartissant la même matière à un même groupe).

PARCE QUE l'implantation de la nouvelle grille-horaire facilite la distribution d'une tâche complète aux enseignants tout en demeurant conforme à la convention collective.

Le Peuple-Tribune, mercredi 10 mars 1982

Depuis lundi

La polyvalente de Lévis est fermée jusqu'à nouvel ordre

par Jean BOUCHARD

Mercredi et jeudi derniers, les 1 200 étudiants à se présenter à la Polyvalente de Lévis en ont fait voir de toutes les couleurs aux administrateurs de l'école alors qu'ils ont occupé les locaux de l'administration et ont obligé les dirigeants à demeurer dans leurs locaux. Le résultat de cette manifestation: Deux serrures et deux poignées de porte qui devront être remplacées pour une somme de 300$.

A la réouverture mercredi dernier, un groupe d'étudiants ont en effet décidé de tenir une assemblée pour informer leurs confrères et consœurs de la situation. Cependant, les professeurs ont été contraints de demeurer dans les locaux et d'enseigner à la clientèle qui se présenterait. Selon le directeur de la Polyvalente, M. Michel Lamy, les profs ont respecté cette directive dans 99% des cas et les cours se sont presque donnés normalement dans le secteur industriel. Mais, les étudiants réunis à la cafétéria ont poursuivi leur manifestation et quatre des "leaders" ont reçu par un huissier une mise en demeure de ne plus fréquenter l'école ou en d'autres termes, ils furent congédiés. Cette décision de la direction a donc donné lieu au mouvement d'occupation qui s'est déroulé mercredi et jeudi derniers. Vendredi, calme plat pour la simple raison qu'une journée pédagogique était inscrite au calendrier scolaire. Lundi, fermeture de l'école jusqu'à nouvel ordre.

Une dernière chance

Rejoint par téléphone mardi dernier, le directeur de la Poly Michel Lamy a déclaré au PEUPLE-TRIBUNE que la direction en était à évaluer la situation qui prévalait tant à Lévis que dans la région de Québec. Avant de rouvrir l'école, la direction veut s'assurer cette fois-ci qu'il n'y aura pas de récidive et M. Lamy laissait entendre que tous les moyens seraient utilisés pour éviter ce qui s'est produit lors des deux dernières tentatives. Plusieurs hypothèses seraient actuellement envisagées par les dirigeants qui ont d'ailleurs eu à les soumettre au Comité d'école hier soir lors d'une rencontre.

Néanmoins, le directeur de la Polyvalente s'interroge toujours pour tenter d'expliquer pourquoi seulement 1 100 élèves se sont présentés à l'école lors de sa réouverture mercredi dernier. Comptant évidemment sur l'appui de la majorité silencieuse, M. Lamy s'est montré déçu de ce résultat, avouant que la direction avait fait ce qu'elle devait faire, mais qu'elle ne pouvait aller jusqu'à solliciter personnellement chaque élève pour qu'il se présente.

Quoi qu'il en soit, le Conseil des commissaires tiendra sa réunion mensuelle comme à l'habitude la semaine prochaine (lundi le 15 mars) à l'école Champagnat de Lévis et l'origine du conflit, en l'occurrence la nouvelle maquette régionale, ne figure pas à l'ordre du jour. Pour sa part, la Régionale Louis-Fréchette maintient toujours sa position à ce sujet. Reste à savoir si les commissaires manifesteront l'intention lundi soir prochain de discuter à nouveau de leur décision dans ce dossier.

Le Peuple-Tribune, mercredi 10 mars 1982

Aux polyvalentes de St-Anselme et St-Damien

Les parents votent contre la maquette à St-Anselme

(L.C.) La situation s'est en principe rétablie dans les écoles polyvalentes de St-Damien et St-Anselme alors que les classes ont repris leur cours normal. L'opposition que manifestent les étudiants à la nouvelle maquette régionale ne s'est cependant pas atténuée.

Les parents majoritairement contre à St-Anselme

A la polyvalente de St-Anselme, deux rencontres d'information auxquelles les parents étaient convoqués ont eu lieu les 24 février et 3 mars derniers. A cette dernière rencontre, un vote fut pris sur la proposition suivante: "A titre indicatif, êtes-vous en faveur de la maquette préparée pour l'année scolaire 1982-83?" Le directeur de l'école, M. Joseph Lavallée, nous communiquait les résultats de ce vote auquel 129 parents ont participé. Un total de 73 sont contre la maquette et 56 sont en faveur. M. Lavallée précisait cependant que quelque 250 parents assistaient à l'assemblée, un bon nombre s'étant donc abstenu de voter. Ce dernier mentionnait également que la direction de l'école ne prenait aucune décision suite à ce vote mais en communiquait seulement les résultats au directeur général de la C.S.R.L.F., M. Ghyslain Guay.

Du côté des quelque 980 étudiants de la polyvalente, les cours fonctionnent normalement et l'absentéisme ne se serait fait sentir qu'à deux reprises (par 150 à 200 étudiants) les 19 et 22 février derniers.

Il faut toutefois mentionner qu'un sondage fut effectué par le conseil étudiant le 26 février. Les résultats sont les suivants: 27,75% des étudiants étaient en faveur d'une grève immédiate, 19,15% pour le boycottage des inscriptions et 52,52% pour le boycottage des inscriptions et la grève si nécessaire.

Enfin, de nous faire part M. Lavallée, la principale préoccupation des étudiants en ce qui a trait à la maquette régionale est que les étudiants de secondaire IV et V de l'enseignement général y retrouveraient 1 choix de cours à option en moins.

La situation à St-Damien

A la polyvalente de St-Damien, les quelque 768 étudiants se réintégraient leurs locaux de classe mercredi le 3 mars dernier après s'être absentés les 26 février, 1er et 2 mars derniers en guise de protestation à la maquette.

Selon ce que nous en disait le directeur de l'école, M. Nelson Labrecque, une assemblée d'information avait eu lieu jeudi le 25 février afin d'expliquer la maquette régionale. Le lendemain, les étudiants n'entraient pas en classe, ce qui nécessita l'intervention de la direction de l'école. L'on communiquait effectivement par lettre avec les parents dans le but de solliciter la réintégration des élèves à leurs cours.

Il faut préciser que la nouvelle grille-horaire prévoit un cycle de 6 jours avec des périodes d'enseignement de 50 minutes contrairement à ce qui était soit une grille de 7 jours.

Une assemblée du conseil des commissaires de la C.S.R.L.F. est prévue pour le 15 mars et il y a lieu de croire que des développements auront lieu d'ici là.

The Gazette 1982 MAR 10

Students strike over curriculum changes

QUEBEC (Gazette) – About 2,100 students near Quebec City are continuing a strike that has closed their high school for the last four weeks.

While 8,000 students from 16 other Quebec-area schools returned to classes yesterday, students at the Polyvalente de Levis under the Louis Frechette Regional School Board refused to end their protest against planned curriculum changes.

The students walked out of classes in February when they learned of changes to be implemented in September that will raise the passing grade from 50 to 60 per cent, extend the school day by 50 minutes and limit course choices.

They are angry they have not been consulted on the changes and they want more information on how students will be affected by them.

A school board official said there is no indication the students plan to give up their fight. She said the school will not reopen until they do.

The Levis students were joined two weeks ago by students from the Quebec Catholic School Commission and last week some 4,600 students from the Jean Talon Regional School Commission also began boycotting classes.

An official of the Quebec Catholic board said classes resumed yesterday without interruption. At the Jean Talon schools several hundred students stayed away in the morning, but an official there said school had returned to normal by the end of the day.

"It seems to be finished," said Quebec Catholic School Commission secretary-general Marc Desroches. "It doesn't look as if there will be any more walkouts."

Québec, Le Soleil, jeudi 11 mars 1982

Etudiants et enseignants dans l'insécurité

J'ai pensé attirer votre attention sur le fait que des milliers d'étudiants vivent actuellement dans un climat d'insécurité grandissant, quant à ce qui les attend en septembre 1982. Vous vous demandez peut-être pourquoi certains d'entre eux vivent actuellement le débrayage, que d'autres boycottent leur inscription en regard d'une nouvelle maquette qui leur est imposée.

D'abord, qu'est-ce qu'une maquette scolaire? C'est l'ensemble des cours obligatoires et optionnels offerts par une polyvalente et le nombre de périodes de cours consacrées à chacune des matières scolaires.

Notre territoire est desservi par la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette.

Suite aux restrictions budgétaires annoncées, qu'est-ce qu'ont trouvé les dirigeants de notre commission scolaire? Imposer une maquette restreignant le choix de cours optionnels pour les étudiants des secondaires IV et V. Exemple: Si un étudiant prévoit suivre des cours de chimie et de physique sur deux ans, peut-il le faire quand il n'a qu'un choix possible en secondaire IV? Et dire que nos écoles secondaires portent le nom de "polyvalente".

Veut-on qu'un plus grand nombre d'étudiants perdent un an de leur vie pour faire un secondaire VI qui leur permettrait, enfin, l'accès au cégep? Où est la rentabilité d'une telle conséquence?

Le prétexte formulé à la population est le suivant: "Tous les enseignants auront une tâche maximale".

Maintenant, passons à ce qui semble être le prétexte caché. Si tous les enseignants réguliers accomplissent une tâche maximale, avec un maximum d'étudiants par groupe, cela donne plus d'enseignants en disponibilité. Il est à remarquer que les enseignants en disponibilité reçoivent leur plein salaire et une tâche fractionnaire en septembre, tâche à laquelle on ajoutera, en cours d'année, suite à des départs temporaires pour maladie, congé de maternité... Même si la tâche de l'enseignant en disponibilité atteint presque le maximum, on peut légalement le garder en disponibilité.

Si la commission scolaire cherche tant à mettre des enseignants en disponibilité, est-ce que ce ne serait pas payant pour elle? C'est que le gouvernement subventionne directement au moins 50 pour 100 du salaire de l'enseignant en disponibilité.

En bref, les commissions scolaires reçoivent du gouvernement un montant fixe pour chaque étudiant inscrit à l'école le 30 septembre de chaque année. L'argent alloué par le gouvernement inclut tous les frais se rapportant au chauffage, à l'électricité, au transport scolaire, aux salaires des enseignants, des directeurs, des administrateurs, des cadres, etc. En plus, les commissions scolaires reçoivent une subvention directe égale à au moins 50 pour 100 du salaire des enseignants mis en disponibilité.

On veut laisser croire probablement à la population que ça coûte moins cher aux payeurs d'impôts et de taxes? Non, puisque de toute façon la majeure partie de l'argent est accordée par le gouvernement qui, lui, le prend dans nos poches (comme nous dirons dans le langage populaire). Donc, ce n'est qu'une illusion d'économie.

Récemment, une étudiante (sur les trente-deux que j'ai dans ce groupe) m'a posé la question suivante: "Qu'est-ce que fait la commission scolaire avec l'argent qu'elle économise sur le salaire des enseignants en disponibilité?" Je n'ai pas pu lui répondre; mais, depuis, la question me trotte dans la tête. J'ai pensé que depuis quelques années, le nombre d'étudiants a diminué, le nombre d'enseignants aussi; mais, est-ce que le nombre de cadres (administrateurs et direction) dans les sièges sociaux des commissions scolaires a diminué dans les mêmes proportions? Je crois que "NON".

Est-ce que la "paperasse" manipulée par les cadres du siège social de la commission scolaire serait devenue plus importante que l'être humain? En l'occurrence: l'étudiant. Remarquez qu'on n'entend plus le slogan lancé il y a quelques années "pour le bien de l'enfant", puisque on veut diminuer le nombre d'options que l'étudiant peut choisir; à savoir, une seule en secondaire IV au lieu de deux actuellement et quatre en secondaire V au lieu de cinq options. Cette diminution de choix nuit surtout aux étudiants désireux de poursuivre leurs études au cégep et, par la suite, à l'université s'ils le désirent. N.B.: Il s'agit, en général, des élèves les plus travailleurs qui ne veulent pas cette nouvelle maquette et, que celle en vigueur présentement les satisfait et donne d'excellents résultats.

Aurore Chabot
enseignante à la
polyvalente Saint-Anselme
Cté Bellechasse

Québec, Le Soleil, jeudi 11 mars 1982

A Lévis, les parents appuient les étudiants

par Damien GAGNON

Le conflit qui dure depuis quatre semaines à la polyvalente de Lévis ne semble pas près d'une solution.

Des parents mécontents de l'attitude de la direction de l'école ont mis sur pied un comité d'appui aux revendications des étudiants.

C'est à la polyvalente de Lévis où a été amorcée la contestation des étudiants contre l'implantation, en septembre d'une nouvelle grille horaire et grille matières, contestation qui s'est étendue à 16 autres écoles de la région de Québec.

Le comité dont les membres de l'exécutif sont MM. Robert Laforesterie, Nicolas Lapeigna et Mme Jeannine Richard des localités de Saint-Michel de Bellechasse et Saint-Vallier donneront une conférence de presse demain soir au cégep Lévis-Lauzon.

Au cours d'un entretien téléphonique, hier soir, M. Laforesterie a accusé le directeur de la polyvalente, M. Michel Lamy, de ne pas respecter la décision des parents qui, lors de deux assemblées générales, se sont prononcés pour le statu quo, c'est-à-dire le maintien de la grille horaire et de la grille matières actuellement en vigueur.

M. Laforesterie a aussi dénoncé la montée de la répression dans cette école parce que des étudiants ont reçu des mains du huissier une lettre de renvoi de l'école.

Position de la CEQ

Le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin, vient d'apporter son appui aux revendications des étudiants.

En effet, dans une lettre qu'il a adressée, hier, au ministre de l'Education, M. Robert Gaulin précise que même si la centrale a évité jusqu'à maintenant de prendre position sur les causes du conflit, elle appuie la position tenue par ses syndicats qui se sont montrés sensibles aux revendications des étudiants. Nous croyons, d'ajouter M. Gaulin, que ces revendications sont fondées et convergent avec celles des travailleurs de l'éducation.

M. Gaulin réfère le ministre à ses déclarations antérieures sur la nécessité de favoriser l'organisation des étudiants, sur l'importance de reconnaître leur droit collectif et sur la considération que l'on doit attacher à l'expression de leur point de vue.

Québec, Le Soleil, vendredi 12 mars 1982

AMIANTE, LOTBINIERE, BEAUCE, GASPESIE, ILES DE LA MADELEINE,

Lévis: la polyvalente rouvrira lundi matin

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Lundi prochain, après quatre semaines de suspension des cours, la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette rouvrira l'école secondaire polyvalente de Lévis. La direction de l'école va elle-même aider le conseil étudiant pour un bon déroulement du scrutin par lequel la question sera posée très clairement aux étudiants: "Recommence-t-on les cours, oui ou non?"

Les parents des 2,100 étudiants de cette polyvalente doivent recevoir aujourd'hui une lettre signée par la direction de l'école, le comité de parents et le conseil étudiant. Comme il avait été fait lors d'une précédente tentative de réouverture le 3 mars, un appel à la collaboration est faite aux parents.

"Si le vote des étudiants est significatif de la volonté d'un grand nombre d'étudiants de reprendre les cours, nous allons prendre les moyens pour que cela soit fait en sécurité et dans le respect de l'ordre", a déclaré au SOLEIL, hier, le directeur général de la commission scolaire, M. Ghislain Guay.

Les moyens qui seront employés pour faire respecter l'ordre n'ont pas encore été définis, mais il semble bien que ce sera semblable à ce qui a été fait à la polyvalente de Charlesbourg avant-hier c'est-à-dire que la police sera probablement demandée pour faire sortir ceux qui voudront continuer à manifester.

La direction de l'école et de la Commission scolaire Louis-Fréchette maintient l'intention d'implanter, en septembre prochain, une nouvelle grille horaire et grille matières, malgré l'opposition de quelques centaines d'étudiants et du conseil des enseignants, celui-ci désire le statu quo pour une année, le temps de dialoguer et de mieux préparer le changement, a-t-il été signalé.

Le directeur général Ghislain Guay a mentionné hier que quelques séances de discussion ont eu lieu ces jours derniers avec le comité des relations de travail, mais qu'aucun compromis n'a été établi. "Nous ne pouvons plus discuter entre deux adultes, il y a 2,100 étudiants entre nous; le problème dépasse le niveau local", disait hier M. Guay, en réitérant sa conviction que les enseignants se sont servis des étudiants pour essayer de gagner leur point, qui est de sauver des jobs, croit le directeur général.

➡

Nouveau comité

Un comité nouvellement formé de parents d'étudiants de la polyvalente de Lévis a envoyé un télégramme au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, hier, pour demander la mise en tutelle de l'école et la nomination d'un commissaire afin de régler le conflit.

Le "comité d'appui aux étudiants de la polyvalente de Lévis", par la voix de ses trois principaux dirigeants, Mme Jeannine Richard et MM. Robert Laforesterie et Nicolas Lapeigna (de Saint-Michel et Saint-Vallier de Bellechasse), a donné son information aux journalistes, hier soir. Une dizaine de parents et une quinzaine d'étudiants étaient du groupe.

D'après ce comité, la situation est gâtée au point où le ministre doit intervenir. Le commissaire demandé, selon la teneur du télégramme, devra rouvrir la polyvalente, faire réintégrer les cinq étudiants qui ont été expulsés dernièrement par la direction et il déclarera le statu quo ante concernant la grille horaire matières, en attendant une étude approfondie et une consultation avec les parents, les étudiants et les enseignants.

Le comité d'appui aux étudiants dit représenter déjà un peu plus de 200 parents; c'est le nombre de personnes qui, semble-t-il, ont signé une requête devant faire suite au télégramme. Le désir est d'obtenir 700 à 800 signatures, a confié M. Laforesterie, qui est lui-même parent d'un des étudiants que la direction a expulsé de l'école lors des troubles de la semaine dernière.

Le comité ne s'objecte pas à la rentrée maintenant prévue pour le 15 mars. Mais il manifeste une crainte parce que, à son avis, le malaise a été généré par des décisions improvisées, hâtives et despotiques de la direction de la commission scolaire.

Les étudiants présents hier soir ont déclaré que le conseil étudiant n'est plus représentatif. Michel Belleau, un de ceux qui ont été congédiés de l'école et qui agissait sur un comité parallèle lors de la manifestation, a réclamé la démission du président Mario Vincent qu'il considère victime d'intimidation venant de la direction.

Québec, Le Soleil, vendredi 12 mars 1982

Laurin est resté sourd aux 700 manifestants

par Damien GAGNON

Ils étaient environ 700 étudiants de niveaux secondaire et collégial à manifester sur la colline parlementaire hier après-midi.

Ces étudiants voulaient ainsi protester contre les attaques du gouvernement dont ils se disent les victimes.

→

Les pancartes qu'ils brandissaient dénonçaient notamment les compressions budgétaires dans le secteur de l'éducation, le projet de règlement des études collégiales, les notes de cours que les étudiants doivent payer, l'augmentation de 50 à 60 pour 100 de la note de passage aux examens du ministère pour les étudiants du secondaire et le nouveau régime pédagogique du secondaire.

Cette manifestation avait été organisée par des étudiants d'une dizaine de cégeps de la province, dont celui de Limoilou.

Les manifestants sont partis du cégep de Limoilou en début d'après-midi pour se rendre sur la colline parlementaire ralentissant la circulation sur leur passage. Des Québécois ont ainsi raté leur rendez-vous ou sont entrés en retard au travail.

Une bonne partie des manifestants étaient des étudiants des polyvalentes de Charlesbourg, Orsainville et Lévis. Les autres venaient de cégeps de la région de Québec et il y avait également une délégation d'étudiants de cégeps et d'écoles secondaires de la région de Montréal.

Pendant plus d'une heure, les étudiants ont réclamé en vain la présence du ministre de l'Education, M. Camille Laurin. Ils ont quitté les lieux après avoir brûlé leurs pancartes.

Des manifestations ont également eu lieu à Montréal et Sherbrooke et dans d'autres villes canadiennes puisque hier était une journée pancanadienne de protestation contre les restrictions budgétaires en éducation, manifestations qui s'adressaient aussi bien au gouvernement fédéral que provincial.

La crise au secondaire

Par ailleurs, des membres des conseils étudiants de la polyvalente de Charlesbourg ont rencontré, hier après-midi, trois représentants du cabinet du ministre de l'Education, M. Laurin. Ces étudiants ont réclamé un adoucissement des positions du ministère quant à la mise en application du nouveau régime pédagogique au secondaire.

Les étudiants sont repartis bredouilles. Les porte-parole du ministre ont fait savoir que la décision d'augmenter la note de passage aux examens du ministère de 50 à 60 pour 100 avait été prise par le Conseil des ministres. Le ministère de l'Education n'a donc pas le pouvoir de modifier seul cette décision qui doit s'appliquer obligatoirement en septembre.

Quant à l'application de la nouvelle grille horaire et grille matières, ils ont fait remarquer aux étudiants que la décision appartient aux commissions scolaires.

Hier matin, c'est sous l'oeil d'une vingtaine de policiers de la sûreté municipale de Charlesbourg que s'est déroulée l'entrée des élèves à la polyvalente de l'endroit.

Les cours se sont donnés normalement quoique l'on notait un taux d'absences plus élevé qu'à l'accoutumée en après-midi aux polyvalentes d'Orsainville et de Charlesbourg au moment où quelques centaines d'étudiants participaient à la manifestation sur la colline parlementaire.

A la polyvalente de Notre-Dame-des-Laurentides comme dans les 13 écoles secondaires de la Commission des écoles catholiques de Québec, la journée se serait passée normalement selon les autorités scolaires.

Gaulin dénonce le silence dont fait preuve le ministre

par Georges ANGERS

Soutenant que le ministre de l'Education se comportait de façon irresponsable en ne s'impliquant pas dans le dossier de la contestation des étudiants du niveau secondaire, le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Robert Gaulin, a invité Camille Laurin à sortir de son silence.

M. Gaulin a rappelé que le ministre avait fait des déclarations ronflantes il y a quelques mois sur les droits des étudiants de s'organiser, de négocier: "j'invite le ministre à parler maintenant qu'il y a des problèmes", a dit le président de la CEQ.

Il a dénoncé la "répression" dont sont victimes certains étudiants démocratiquement élus pour représenter l'ensemble des étudiants; M. Gaulin se référait alors à certains cas d'étudiants qui ont été avisés par huissier de leur expulsion définitive de l'école.

M. Gaulin a rappelé que sa centrale a déjà demandé au ministre de l'Education de surseoir à l'implantation du nouveau régime pédagogique que dénoncent maintenant les étudiants.

Il y a donc là convergence entre les revendications des étudiants et celles des enseignants, une convergence que les enseignants hésitent toutefois à mettre en évidence.

Les enseignants se retrouvent en effet dans une situation très délicate eux qui sont très souvent, et dans un même souffle, accusés, jugés et rendus coupables des actions des étudiants.

S'il est conscient de cette opinion largement répandue chez les parents, il soutient que lui-même ni la centrale qu'il dirige n'accepteront que les enseignants se servent des étudiants pour mener leurs luttes.

"Est-ce la faute des enseignants s'ils sont plus près des étudiants que les directions ou le ministère", s'est demandé M. Gaulin.

Le conseil général de la CEQ, qui est actuellement en réunion à Québec, doit débattre de toute cette question aujourd'hui.

LE SOLEIL, 1982 MARS 12

lettre

Ces étudiants qui grognent

M. Camille Laurin
Ministre de l'Éducation

Je voudrais vous faire part de l'inquiétude de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) face au conflit qui sévit dans plusieurs écoles secondaires de la région de Québec.

Même si la centrale a évité jusqu'à maintenant de prendre position publiquement sur les causes du conflit, nous appuyons la position tenue par nos syndicats qui se sont montrés sensibles aux revendications des étudiants. En effet, nous croyons que ces revendications sont fondées et convergent avec celles des travailleurs de l'éducation.

Nous nous inquiétons tout de même de la déclaration que vous avez faite en Chambre et qui reposait essentiellement sur l'appui des parents aux modifications que le ministère suggère aux grilles horaires et grilles matières. Nous disposons d'informations contraires. Les parents consultés récemment par nos syndicats affiliés penchent majoritairement en faveur du statu quo et appuient dans une proportion importante les revendications des étudiants.

Quoi qu'il en soit, je voudrais vous référer à vos propres déclarations antérieures sur la nécessité de favoriser l'organisation des étudiants, sur l'importance de reconnaître leur droit collectif et sur la considération que nous devons attacher à l'expression de leur point de vue.

Je vous inviterais, M. le ministre, à réitérer votre position de principe à la lumière du vécu d'aujourd'hui et à inviter les commissions scolaires à reprendre le dialogue avec les représentants dûment élus des associations étudiantes.

Nous croyons que le ministre de l'Éducation ne peut plus demeurer silencieux face à la répression dont sont victimes les étudiants qui, d'une manière générale, mènent leurs revendications d'une façon démocratique.

Nous sommes témoins de comportements inadmissibles dans ce dossier: des directives douteuses ont été données par des directions d'école; certains élèves ont été suspendus; des dirigeants d'associations étudiantes ont été renvoyés de l'école; les directions d'école refusent de rencontrer les étudiants...

Je ne crois pas que ce soit là des voies saines à emprunter de la part d'éducateurs, surtout quand on exerce des tâches de direction et d'administration. Un rappel à l'ordre s'impose et une invitation ferme à entreprendre ou à maintenir le dialogue avec les associations étudiantes me semblent la seule voie qui permettra aux jeunes de vivre une expérience positive, même si elle est douloureuse.

Espérant, M. le ministre, que vous prendrez ces quelques remarques en bonne considération, je vous prie de me croire préoccupé par les conséquences qu'entraînent les conflits de cette nature.

Robert Gaulin, président
Centrale de l'enseignement
du Québec

Québec, Le Soleil, samedi 13 mars 1982

Fédération des comités de parents

Appui total au nouveau régime pédagogique

par Roch DESGAGNE

L'implantation du nouveau régime pédagogique n'est pas négociable et les conventions collectives devraient respecter ce programme de réforme de l'enseignement, dont les objectifs ont été déterminés à la suite d'une consultation de la population concernée.

Telle est la position de la Fédération des comités de parents du Québec dans l'imbroglio qui perturbe présentement le milieu scolaire relativement au nouveau régime scolaire qui sera mis en application en septembre 1982.

L'opinion des associations de parents du Québec a été exprimée, hier, par M. Jean Pontbriand de Montréal, président de la Fédération des comités de parents, lors d'une conférence d'information du comité de parents de la Commission scolaire régionale Jean-Talon, à l'école Albert-Ouellet de Charlesbourg.

M. Pontbriand a confirmé du même coup l'appui de la fédération provinciale aux organismes de parents, qui sont majoritairement favorables avec le nouveau projet de régime pédagogique.

Les parents d'étudiants du secondaire de l'agglomération de Québec font front commun pour appuyer le programme de réforme pédagogique du ministère de l'Education. Ils l'ont démontré hier, lors d'une conférence de presse animée par M. Michel Nadeau, secrétaire du comité de parents de la régionale Louis-Fréchette, M. Jean Pontbriand, président de la Fédération des comités de parents du Québec, M. André Beaudet, président du comité de parents de la CS régionale Jean-Talon et Mme Louise Laliberté, présidente des parents de la CECQ.

Quant au comité de parents de la CS régionale Jean-Talon, il réitère son accord envers l'instauration des nouvelles grilles horaires et grilles matières au cours de l'année scolaire 1982-1983. Le comité croit que l'application de ces réformes devra faire l'objet d'une évaluation constante.

Les parents d'étudiants de Jean-Talon recommandent que la charge des enseignants soit effectivement de 1,000 minutes par semaine, de façon à ne pas entraîner d'autres coupures que celles déjà prévues au budget.

Les prochains calendriers scolaires devraient prévoir pour les étudiants une semaine de relâche au début du mois de mars.

Enfin, selon l'exposé du président des parents de la CS Jean-Talon, M. André Beaudet, le comité souhaite qu'à l'avenir les étudiants soient informés à temps et adéquatement sur le contenu et les implications des programmes les affectant directement.

Des parents satisfaits...

La présidente du comité des parents de la Commission des écoles catholiques de Québec, Mme Louise Laliberté, souligne pour sa part que la situation s'est rétablie dans les écoles de la CECQ, "grâce au professionnalisme dont les enseignants ont fait preuve, au cours des derniers jours". Les parents de ce secteur souhaitent que cette atmosphère favorable se maintienne jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les cartes ont été brouillées par les enseignants qui appuyaient les étudiants, soit par leur manquement à les garder en classe ou autrement, ont déploré les parents de la CECQ. "Mais depuis quelques jours, nous avons décelé une collaboration intense et un professionnalisme remarquable de la part des enseignants", précise Mme Laliberté. Elle attribue ces résultats positifs également aux directions des écoles et à tous ceux qui ont diffusé l'information adéquate sur la réforme pédagogique.

Le Soleil, Jacques Deschênes

M. Jean Pontbriand, président de la Fédération des comités de parents du Québec.

Le comité de parents de la CS régionale Louis-Fréchette était également représenté à cette rencontre de dirigeants de parents par son secrétaire, M. Michel Nadeau.

M. Marius Lévesque, secrétaire général de la CS Jean-Talon, qui animait la conférence de presse, a insisté sur le rôle qui incombe aux parents de faire connaître leur point de vue.

Le directeur des services éducatifs de la CECQ, M. Rémi Beaudoin, a apporté des précisions sur le nouveau régime pédagogique, en indiquant qu'il sera plus exigeant pour les élèves.

Selon M. Jacques Ouellet, directeur des services éducatifs à la CSR Louis-Fréchette, les institutions d'enseignement se dirigent vers une grille horaire de six jours, à travers laquelle, d'ici quatre ans, on implantera le nouveau régime pédagogique. A son avis, il n'est pas concevable d'avoir deux types de cycle horaire dans une même commission scolaire, mais la souplesse dans l'application du régime pédagogique sera possible au niveau de la grille matières.

M. Guy Rodrigue, délégué du comité de parents de Jean-Talon, prenait part à l'échange à titre de vice-président de la Fédération des comités de parents.

Le conflit à la polyvalente de Lévis serait animé en sous-main par la CEQ

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — A la polyvalente de Lévis, où les 2,100 étudiants sont invités à reprendre les cours lundi matin, après quatre semaines d'arrêt, la direction voit davantage la cause du conflit comme étant d'ordre provincial.

Plusieurs représentants de la Centrale de l'enseignement du Québec demeurent sur la rive sud de Québec, soit sur le territoire de la Commission scolaire Louis-Fréchette, dont le président Robert Gaulin. Il n'y a pas de doute, dans l'esprit du directeur général de la commission scolaire, M. Ghislain Guay, que "l'on est à se faire la main pour la prochaine négociation provinciale".

M. Guay a dénoncé la participation active d'un permanent de la CEQ au sein d'un comité de parents qui a été formé dernièrement pour appuyer les étudiants qui s'opposent au changement de régime pédagogique prévu pour septembre prochain. Le nouveau comité demande par ailleurs au ministre de l'Education la mise en tutelle de la polyvalente de Lévis.

Le directeur général Ghislain Guay a montré aux journalistes, hier, un journal bimensuel publié par le syndicat des enseignants, dans lequel l'invitation est faite de boycotter le nouveau régime pédagogique. "Nous pensions que c'était une question de protéger des postes; on nous a répondu que le problème n'est pas là."

Dans une conférence d'information, M. Guay ainsi que le comité et la direction de l'école et un porte-parole du conseil des commissaires, M. Raymond Bouillé, ont signalé qu'un message était adressé conjointement aux parents des étudiants pour les inviter fortement à assister à la rentrée, lundi matin.

La direction et le comité d'école comptent sur une grande majorité d'enfants qui veulent retourner en classe, mais qui sont demeurés silencieux jusqu'à maintenant devant la manifestation d'un petit nombre d'étudiants opposés à l'implantation d'un nouveau régime pédagogique.

Dans les quatre dernières semaines, la commission scolaire a tenté vainement et à trois reprises de rouvrir l'école. La semaine dernière, sept étudiants, considérés comme des fauteurs de troubles, ont été expulsés. Deux des expulsés sont des enfants d'un permanent de la CEQ et un est l'enfant d'un enseignant, a-t-il été révélé hier par la direction. M. Michel Lamy a mentionné qu'une réintégration sera possible quand la situation sera revenue à la normale et après une rencontre avec les parents.

La direction de l'école et de la commission scolaire a précisé que des moyens efficaces allaient être pris pour que les étudiants qui veulent suivre les cours puissent le faire en sécurité et dans l'ordre. Sans mentionner quels moyens sont envisagés, M. Lamy a signalé que ceux qui veulent continuer à manifester devront rester chez eux.

Québec, Le Soleil, samedi 13 mars 1982

le journal de québec

1982 MARS 13

POLYVALENTE DE LÉVIS: LES PARENTS, D'ACCORD AVEC LES COMMISSAIRES

Pierre CHALOULT

"Avons-nous eu tort de traiter nos enfants comme des adultes et de leur mettre entre les mains des armes de guerre dont ils se servent désormais comme si c'était des jouets?"

Les membres du comité de parents des élèves en grève à la polyvalente de Lévis abondent tout à fait dans le sens des dirigeants de la commission scolaire régionale Louis-Fréchette qui viennent de décider la reprise des cours, lundi prochain, neuf heures, afin de permettre à ceux qui n'ont pas tout à fait perdu la tête de poursuivre leurs études jusqu'aux examens du printemps.

Parents, commissaires d'écoles, administrateurs de la régionale et de la polyvalente touchaient du bois à qui mieux mieux, lors de la rencontre d'hier où l'on venait de leur annoncer ce qui se passera lundi, où l'on s'attend à ce que le scénario se déroule à peu près dans cet ordre.

Arrivée des élèves accompagnés (et non pas sous la tutelle) de leurs parents. Vers 9 heures, le président Mario Vincent, du conseil étudiant, adressera au télévox, à ses condisciples, un message où il leur dira que "le Conseil étudiant leur demande pour leur bien de retourner en classe dans les plus brefs délais". Ceci dit, chaque étudiant répondra par un oui ou par un non à la question écrite suivante: après un mois sans cours êtes-vous d'accord à ce que les cours reprennent?

ON BLÂME L'UN CERTAIN GROUPE DE PROFESSEURS

"Nous ne voulons pas que nos enfants deviennent les otages d'un certain groupe de professeurs qui ont des comptes à régler avec le ministère de l'Éducation et qui se vengent en manoeuvrant les jeunes qui, l'espérons-nous, commencent à voir qu'on les engage vers une impasse."

Plusieurs des parents des enfants en grève affirment que certains professeurs ont abusé de la bonne foi de leurs élèves. "Les jeunes viennent ici pour apprendre à se comporter comme des adultes, mais ce sont souvent leurs professeurs qui ne se comportent pas, eux-mêmes, comme des adultes. Ces professeurs-là réagissent trop souvent comme le gros chien qui mord le petit parce qu'il a peur de mordre son maître."

Certains d'entre ces parents exhibaient des exemplaires du "bulletin (le Bélier) du syndicat des travailleurs et travailleuses de l'enseignement de la régionale Louis Fréchette" où il était écrit, entre autres choses, de: Boycotter les activités relatives à l'implantation des nouveaux programmes. Boycotter toute activité relative à la maquette. Boycotter toutes les activités commandées par le patron lors des journées pédagogiques.

. . .

Le Journal de Québec, samedi 13 mars 1982

LE POINT DE VUE DE LA DIRECTION

"Nous sommes pleinement conscients que plus le débrayage se prolonge, plus l'année scolaire de votre fille ou de votre fils se veut en danger, déclaraient, hier, aux parents des élèves en grève, les dirigeants de la polyvalente de Lévis et de la régionale Louis-Fréchette.

"Jusqu'à maintenant, la majorité silencieuse des étudiants ne s'est pas manifestée, alors qu'au contraire, c'est une minorité de contestataires qui ont joué un rôle de premier plan. Dès lors, nous comptons sur votre appui total pour que, d'abord, votre enfant se présente à l'école, lundi prochain, et pour qu'ensuite, il y demeure.

"C'est son droit de recevoir des cours, peu importe le nombre d'étudiants présents. La situation vécue se veut pénible. Elle pourrait devenir dramatique pour vos enfants si nous étions dans l'obligation de fermer, encore une fois, nos portes car, ne l'oubliez pas, vos enfants auront à subir les mêmes examens du Québec à la fin de l'année scolaire. Tâchons qu'ils ne soient pas les innocentes victimes de ce conflit qui a déjà beaucoup trop duré."

"NOTRE ANNÉE EN JEU"

"En tant qu'organisme consultatif, nous avons exprimé ouvertement notre désaccord à la direction et vous nous avez appuyé dans cette démarche, affirme, pour sa part, le président, Mario Vincent, du Conseil étudiant à l'adresse de ses "amis" et condisciples.

"Or, après un mois de contestation, nous en sommes encore sur la marche de départ. Aussi nous vous demandons de revenir en classe, de reprendre les cours. Nous nous engageons à continuer la lutte en exerçant une surveillance sur les décisions concernant la maquette et à faire en sorte de réintégrer ceux qui ont pris la parole pour nous. Notre année est en jeu et bon nombre d'entre nous veulent une réussite en juin..."

Une voix qui se disait celle d'un "étudiant" commentait comme suit, au téléphone, la rencontre parents-direction d'hier matin:

"Tout ce qu'il y a de séneux, de bourgeois, de réactionnaires, de fauteurs de guerre dans le monde actuel, depuis le Pape jusqu'au président Reagan, ne cessent de nous dire que les Polonais pratiquent la vertu de force en déclarant la grève à leurs maîtres du gouvernement. Eh bien, cette vertu de force, nous la pratiquons nous aussi."

le journal de québec

1982 MARS 13

SALUT LES GARS LES FILLES

JEAN M'A DIT

Cette semaine Jean a eu plusieurs conversations avec les étudiants sur le conflit qui oppose les gars les filles du secondaire et la direction des écoles. Son opinion, reproduite la semaine dernière dans ces pages, n'a pas eu l'heur de plaire à tous, spécialement aux étudiants de la poly de Lévis. Il m'en a parlé et voici ce que ça donne.

"Salut Jean-Marc, la semaine dernière il y a un gars de la polyvalente de Lévis qui est entré en contact avec moi.

Eddy Bhérard son nom. Eddy n'était pas satisfait de ce que j'avais écrit sur la grève à son école que je qualifiais de ridicule. J'aurais quelques remarques à faire suite à cette conversation afin de démontrer l'importance d'une bonne organisation lors de conflits comme ceux qui ont touché les écoles secondaires de la région. En premier lieu, être bien informé sur tous les points touchant de près ou de loin le conflit. Quand Eddy m'a dit au début de la conversation qu'il n'avait même pas lu l'article qu'il contestait, ça ne fait que confirmer mes doutes sur le peu de sérieux de leurs revendications. Après s'être bien informé, il faut informer les autres.

Dans le cas de manifestations, le principal but est d'attirer l'attention de la population afin de la sensibiliser au problème et ainsi aller chercher leur appui. Dans ce cas-ci ça n'a pas été fait efficacement. En effet, un point qui est capital, c'est de s'organiser pour que l'information auprès des journaux, de la radio et de la télévision soit passée adéquatement. Lors du dernier conflit à Lévis c'était difficile puisque les étudiants n'avaient pas de fondement logique pour leurs revendications. Alors amener cela devant la population "wo minute!" J'ai demandé à Eddy Bhérard les véritables causes du conflit, il m'a principalement fait état de modifications de grille horaire. Je lui ai donc demandé pourquoi il refusait de se soumettre à une nouvelle redistribution des horaires. Sa reponse: "On trouve ça correct comme c'est là." Comment peut-il savoir que ça ne serait pas mieux autrement. En fait dans cette histoire les étudiants sont partis perdants, puisque leurs revendications n'avaient pas de bases solides.

Oh! et en passant Eddy, ce n'est pas parce que je suis un étudiant que je dois embarquer les yeux fermés dans n'importe quoi n'est-ce pas?"

Voilà l'opinion de Jean, quant à moi j'aimerais que les gars les filles réfléchissent sur l'opportunité de poser de tels gestes à ce temps-ci de l'année alors que l'on met en péril l'année scolaire de milliers d'étudiants. Y'a sûrement moyen de régler ça autrement.

Au moment où j'écris ces quelques lignes, tout n'est pas réglé dans le monde étudiant. Après plusieurs jours de débrayage les gars les filles du secondaire, pour la majorité, sont retournés en classe. Mais le problème n'est pas réglé pour autant. Seuls les étudiants de la poly de Lévis poursuivent leur école buissonnière. Même qu'à cette école quatre étudiants considérés comme des "provocateurs" ont été renvoyés.

Quatre étudiants pour qui l'année scolaire est complètement foutue. Je ne sais pas qui, de la Direction ou des étudiants, a raison, mais je trouve cela extrêmement malheureux qu'on doive en arriver à des moyens aussi drastiques. Quand on sait les efforts que les parents font pour envoyer leurs gars ou leurs filles à l'école, quand on sait les conséquences graves que peut avoir pour un jeune la perte d'une année scolaire, c'est presque incroyable qu'on en soit rendu là.

De grâce le monde concerné, reglez vite ce conflit pour que l'année puisse se terminer normalement.

Pensez-y les gars les filles, le temps perdu ne se rattrape jamais.

Retour à la normale, à Lévis

Parents priés d'être plus souvent présents à l'école

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — Après quatre semaines complètes de conflit avec les 2,100 étudiants, l'école polyvalente de Lévis a retrouvé le calme, hier, alors que la rentrée s'est effectuée en présence de 200 à 300 parents. 59 pour 100 des 1,852 élèves qui ont participé à un scrutin se sont prononcés en faveur d'un retour définitif dans les salles de cours.

1,094 voix pour le retour en classe, 384 votes contre et 374 bulletins rejetés: tel est l'essentiel du bilan du scrutin. Une majorité des bulletins rejetés portaient la mention "oui, mais avec un statu quo concernant le régime pédagogique prévu pour l'an prochain".

Le directeur de l'école, M. Michel Lamy, a déclaré à une cinquantaine de parents encore réunis dans la polyvalente, à 13h45, immédiatement après l'annonce du résultat du vote, que des moyens allaient être pris pour assurer la sécurité des étudiants qui veulent poursuivre les cours.

"Les moyens seront pris si cela est nécessaire; ceux qui ne veulent pas aller aux cours devront rester chez eux", a-t-il ajouté, en ne voulant toutefois pas préciser les moyens qui seront employés advenant une nouvelle manifestation des opposants au projet d'une nouvelle grille horaire — matières.

Parents présents

Au moins 300 parents d'étudiants sont entrés dans l'école et 200 d'entre eux ont pris place dans la cafétéria, y demeurant pendant tout l'avant-midi. Cette participation avait été demandée par le comité d'école pour assurer que tout se passe dans l'ordre.

Le scrutin s'est déroulé dans les 70 salles de cours. Celles-ci ont été visitées à tour de rôle par des équipes qui ont apporté les bulletins de vote et qui étaient composées de représentants du conseil étudiant, du comité de parents et d'animateurs socio-culturels oeuvrant dans l'école.

Une aussi grande présence des parents, a admis la direction, a probablement contribué à éviter un nouveau rassemblement d'étudiants contestataires comme cela s'était déjà produit à trois reprises et ce qui avait amené l'expulsion de sept jeunes considérés comme étant des initiateurs de désordre. Hier, enfin, tout s'est déroulé dans le calme.

Le directeur, Michel Lamy, a invité les parents à être présents plus souvent dans l'école pour y apporter un appui et même une participation dans diverses tâches qui incombent au comité d'école.

Contestation

Quand le résultat du scrutin a été annoncé dans la polyvalente, une quinzaine d'étudiants sont sortis en guise de contestation. Ils ne voulaient pas reprendre les cours et disaient que la direction avait imposé sa façon de procéder au scrutin.

Le directeur avait cependant soutenu, la semaine dernière, que le vote allait être pris de façon honnête, cette fois, et allait permettre à la majorité silencieuse de s'exprimer autant que les 300 ou 400 contestataires.

Le président du conseil étudiant, Mario Vincent, a déclaré, après avoir recommandé un retour en classe (pour éviter que l'année scolaire soit compromise), que son conseil d'administration continue cependant de réclamer un statu quo dans le régime pédagogique pour l'an prochain. Il a annoncé son intention de demander la réintégration des jeunes expulsés.

Mais tout ne tourne pas rond en ce qui concerne le conseil étudiant de la polyvalente de Lévis. Quelques-uns ont demandé la démission de Mario Vincent. Mais celui-ci refuse de démissionner, en niant l'allégation entendue la semaine dernière par des jeunes qui soutenaient qu'il n'était pas représentatif de la majorité. Le résultat du vote est significatif, disait Mario Vincent, hier après-midi. "

le journal de québec

1982 MARS 16

50% DES ÉTUDIANTS DE LA POLYVALENTE DE LÉVIS VOTENT UN RETOUR AUX ÉTUDES

Jacques GIROUX

Après un mois de grève, plus de 50% des étudiants de la polyvalente de Lévis ont décidé, hier matin lors d'un scrutin général, la reprise des cours dans cette institution.

Pas moins de 1 852 étudiants sur les 2 170 que comprend la polyvalente de Lévis se sont exprimés, majoritairement pour le retour en classe avec un taux de 88% de participation pour mettre fin à leur "grève", qui avait débuté le 15 février, à la suite d'un conflit entre la direction de la polyvalente et ses étudiants, relativement à l'application du nouveau régime pédagogique, soit de la grille horaire et de la grille matière.

Après le dépouillement des votes, contenus dans une dizaine de boîtes de scrutin, l'exécutif du Conseil étudiant a annoncé les résultat, comme suit: 1 094 étudiants pour la reprise des cours, 384 contre et 374 bulletins de vote ont été refusés.

M. Mario Vincent, président du Conseil étudiant de la polyvalente, qui avait fait campagne pour le retour en classe, s'est dit satisfait des résultats. "Je pense que le résultat reflète véritablement l'opinion des étudiants. J'espère que la rentrée officielle s'effectuera sans problème."

Quant au directeur de cette institution, M. Michel Lamy, celui-ci a émis l'opinion que son administration avait réussi à amener les étudiants à voter pour la reprise des études. "J'étais très optimiste et le résultat a confirmé mon sentiment."

Enfin, Mme Lucille Pouliot, présidente du comité des parents, s'est dit très heureuse des résultats. "La majorité silencieuse s'est exprimée pour le retour aux études. C'est ça qui est important."

Québec, Le Soleil, mercredi 17 mars 1982

Régionale Louis-Fréchette

43 enseignants seront mis en disponibilité

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Principalement parce que le nombre d'étudiants diminuera encore sensiblement, en devant passer de 6,660 à 6,391, pour la prochaine année scolaire, la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette prévoit mettre en disponibilité 43 enseignants.

Au total et théoriquement, c'est 61 professeurs que cette commission scolaire prévoit avoir de trop à la fin de cette année: 33 à cause de la diminution de la clientèle et 28 autres en raison des retours de congés pris pour divers motifs.

Il est cependant prévisible que cinq enseignants prendront leur retraite, que cinq personnes travaillent à temps partiel ou à des emplois temporaires ne seront pas réengagées et que, possiblement, en se basant sur les expériences passées, huit autres enseignants demanderont une libération d'ici la fin d'avril.

Le directeur des services du personnel a dévoilé cette projection, hier soir, à l'occasion de l'assemblée du conseil des commissaires. Il a signalé que ces prévisions pourraient changer si les présences à la rentrée ne sont pas semblables au nombre recueilli lors de l'inscription et s'il advenait aussi des changements dans la répartition des tâches.

Une autre diminution de 5.9 postes est prévue parmi les effectifs des professionnels non enseignants dans cette commission scolaire. Le nombre de conseillers pédagogiques dans les cours aux adultes passera de 5.5 à 3, à la suite de l'abandon de postes temporaires et actuels. Il y aura 5 conseillers d'orientation, au lieu de 6; il y aura 2 animateurs d'activités étudiantes, au lieu de 2.4, un conseiller en information scolaire, au lieu de 2, etc...

Comme plusieurs parents lévisiens commencent à suivre de près les affaires scolaires, les commissaires de la régionale Louis-Fréchette n'étaient pas surpris, hier soir, de constater la présence d'au moins 50 auditeurs.

Les bulletins

Hier midi, en attendant la fin du dépouillement du scrutin à la polyvalente de Lévis, quelque 70 parents ont écrit une requête adressée aux enseignants qui sont à l'emploi de la Commission scolaire Louis-Fréchette. Une copie de la lettre fut envoyée notamment à la commission scolaire, mais aucune réaction n'a été donnée hier soir.

Ces parents n'ont pas aimé la protestation des enseignants contre le futur régime pédagogique et qui avait consisté, le mois dernier, à ne pas transcrire les notes d'examens des étudiants sur les feuilles appropriées pour la mécanographie. La tâche est prévue dans le contrat de travail, ont signalé les parents en demandant au conseil des enseignants l'utilisation des listes 22 pour le 18 mars.

Interrogé par LE SOLEIL, le directeur général de la commission scolaire, M. Ghislain Guay, a révélé que ce manquement de la part des professeurs a amené une déduction sur leur paye de l'ordre de un millième du salaire annuel.

Devant le conseil des commissaires, M. Guay a résumé le conflit qui vient de se terminer avec les étudiants. Au total, il s'est perdu 19 jours de classe à la polyvalente de Lévis, 3.5 jours à l'école secondaire de Saint-Damien et une semaine à la polyvalente Benoît-Vachon, de Sainte-Marie.

Les commissaires n'ont pas rouvert la discussion au sujet de la nouvelle grille horaire-matières, qui a été décrétée par le ministère de l'Education et qui a déjà été acceptée à deux reprises par le moyen de scrutins.

Le Peuple-Courrier, mercredi 17 mars 1982

Les étudiants paralysent la polyvalente, mais en retard

Par Yvon Caron

En retard sur leurs collègues provinciaux, les étudiants de la polyvalente St-Paul ont décidé de débrayer la semaine dernière à compter du troisième cours dans l'avant-midi de mardi.

S'en prenant au nouveau régime pédagogique qui entrera en vigueur dès septembre '82, les étudiants ne veulent pas d'un barème dictant la note de réussite à 60% au lieu des 50% actuels.

Mercredi, le directeur, M. Bernard Baillargeon, donnait une rencontre d'information pour les professeurs et les élèves sur la substance du nouveau régime pédagogique et invitait par la même occasion les étudiants à se rendre à leurs locaux. Résultat: 75 des 400 élèves regagnaient les salles de cours. La direction décide alors de faire venir les transports scolaires pour renvoyer tout le monde, l'école n'étant pas organisée pour pourvoir deux systèmes d'autobus.

Entretemps, M. Baillargeon donne la même information mercredi soir aux parents lors d'une assemblée générale. Il les invite même à venir à l'école jeudi matin où 40 d'entre-eux s'y rendront. Les cours reprennent alors et se poursuivent depuis.

Conseil étudiant

Ce qui paraît un peu surprenant dans toute cette histoire, c'est que le conseil étudiant ne fut même pas avisé de cette manifestation. Il s'agirait en somme d'un mouvement parallèle de contestation.

Professeurs

Le porte-parole de ces derniers, M. Martin Nadeau, affirme sans hésitation la neutralité de leur part dans ces événements bien que quelques parents aient pensé le contraire au début.

Secondaire 5

Les étudiants, débrayant à prime abord pour la note de réussite, ont ajouté en dernier lieu le droit à une secondaire 5 à St-Paul. On connaît le dossier: lorsque la requête fut présentée à la Commission scolaire, aucun représentant du secteur n'y était présent.

La lutte reste donc au niveau des parents seulement sur ce dossier et il semble bien que les professeurs les appuieront autant que possible dans leurs démarches auprès des commissaires si l'occasion s'en présentait bien sûr.

On peut toutefois s'interroger sur la valeur du geste des étudiants. La note de passage, même à 60%, et selon les critères du nouveau régime, ne peut avoir d'effets exhorbitants, cela se comprend.

N'était-ce que de l'imitation? Mais s'ils avaient débrayé uniquement pour un secondaire V chez-eux et avec l'appui du conseil étudiant, qu'en aurait-il été?

Les étudiants et la nouvelle grille horaire

Le droit à la parole

Ils voulaient un congé. Ils ne savent pas pourquoi ils contestent. Ils sont victimes d'agents provocateurs. Ils sont manipulés par les enseignants qui préparent leur prochaine ronde de négociations.

damien gagnon

Vous êtes trop mous. Soyez fermes. Appliquez la méthode dure. Mettez les têtes fortes au pas. Ils n'ont pas le droit de faire la grève, ils ne gagnent pas d'argent.

Voilà en gros, la réaction des adultes à la contestation étudiante des dernières semaines et les moyens suggérés pour y mettre fin.

Des centaines d'étudiants du secondaire de trois commissions scolaires de la région de Québec, Louis-Fréchette, Jean-Talon et Québec, sont descendus dans la rue pour protester contre l'application d'un nouveau régime pédagogique en septembre prochain.

Fortes des déclarations d'appui du ministre de l'Education, M. Camille Laurin, et du président de la Fédération des comités de parents de la province de Québec, M. Jean Pontbriand, les autorités scolaires ont réussi, non sans difficulté, à résorber le mouvement.

Depuis lundi dernier, la situation est revenue à la normale. Les étudiants étudient et les professeurs enseignent. Mais le malaise demeure. L'absence d'information et de consultation ainsi que les changements importants qu'introduit le nouveau régime pédagogique dans le vécu quotidien de l'étudiant sont les véritables motifs de cette contestation.

Pourquoi un nouveau régime pédagogique

Le nouveau régime pédagogique du secondaire est le résultat de la consultation au sujet du Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire conduite en 1977 par l'ex-ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin. Cette consultation a donné lieu à la publication d'un Livre orange intitulé "L'école québécoise" et dont les politiques se sont traduites ensuite dans un nouveau régime pédagogique.

Fidèle au voeu de la majorité des intervenants, le nouveau régime pédagogique du secondaire vise à donner à l'étudiant une meilleure formation générale en remplaçant les programmes cadres par de nouveaux programmes d'enseignement et en rendant obligatoires des matières telles la biologie, l'histoire, la géographie et l'économie.

Quoique en minorité par rapport à l'ensemble des individus et organismes consultés, les étudiants du secondaire n'en ont pas moins donné leur point de vue sur le contenu du Livre vert lors d'audiences régionales. Point de vue qui offre beaucoup de similitudes avec celui des étudiants qui contestent actuellement l'application du nouveau régime pédagogique par le biais de la grille horaire et de la grille matières.

Québec, Le Soleil, samedi 20 mars 1982

Les étudiants et la nouvelle grille horaire
LE DROIT A LA PAROLE (suite)

Marie-Hélène Laforesterie, Michel Belleau, Catherine Milot, Francis Laforesterie et Sophie Lemieux, étudiants à la polyvalente de Lévis. Mis à la porte de l'école, ils ont dû avoir recours aux services d'un avocat pour être réadmis.

A l'époque de la consultation, les étudiants insistaient sur la nécessité de les consulter avant d'apporter des changements importants à leur vécu pédagogique, d'assouplir les horaires ou de modifier la notion de la responsabilité étudiante.

"Nous sommes les premiers concernés et les derniers consultés. Et après cela on veut faire de nous des étudiants responsables", ont déploré les étudiants lors de la consultation sur le Livre vert.

Concernant l'augmentation du nombre de cours obligatoires, ils ont insisté sur la qualité plus que sur la quantité et ils ont déploré que le système ne leur laisse que peu d'initiative pour se réaliser en tant que personne engagée, autonome et responsable.

Peu d'informations et de consultation

Depuis que le nouveau régime pédagogique a été rendu public en février 1981, on a à peu près pas donné d'information aux étudiants sur l'importance et la nécessité des changements pour leur avenir. On n'a pas cru bon, par exemple, d'expliquer aux étudiants le besoin d'acquérir des notions de biologie.

Pour justifier leur position, les commissions scolaires où le conflit a éclaté font valoir que dans la majorité des commissions scolaires la nouvelle grille horaire et grille matières est déjà en vigueur et que ça ne crée pas de problème.

Toutefois, le nouveau régime pédagogique du secondaire rend obligatoire la nouvelle grille horaire et grille matières pour l'ensemble des écoles en septembre 1986 seulement.

Cette nouvelle grille horaire et grille mat..res divise l'année scolaire en cycles de six jours et chaque jour comporte six périodes d'enseignement de 50 minutes.

Les conséquences de ces changements diffèrent d'une commission scolaire à l'autre. Dans certaines commissions scolaires on avait déjà ou on était proche du cycle de six jours ou du cinquante minutes pour les cours. A la polyvalente de Lévis, les périodes d'enseignement sont de 75 minutes et à celle de Charlesbourg de 52 minutes.

Ce n'est que lorsque les commissions scolaires ont eu vent qu'un mouvement de contestation se préparait, parce que d'autres s'étaient chargés de faire l'information à leur place, qu'elles ont cru bon informer les étudiants. Séances d'information aux membres des conseils étudiants qui ont été mandatés par la suite par les autorités scolaires pour informer la masse des élèves.

Des cobayes

Les étudiants ont l'impression de de servir de cobayes. L'an prochain ils auront une ou deux matières de plus au programme, moins de minutes d'enseignement dans des matières pour le même contenu; par surcroît on leur demande une note de passage de 60 au lieu de 50 pour 100 aux examens du ministère.

C'est comme si on demandait à des travailleurs d'accomplir plus de besogne tout en diminuant leur salaire, de résumer un étudiant et on voudrait que l'on se taise, que l'on ne demande même pas d'information!

Les commissions scolaires invoquent deux raisons pour l'application, dès septembre prochain, de la nouvelle grille horaire et grille matières: favoriser l'implantation progressive des nouveaux programmes d'enseignement et faire des économies.

Or elles ne sont pas en mesure présentement, sauf pour l'écologie, l'initiation à la technologie et les sciences familiales, d'implanter les nouveaux programmes. Le ministère de l'Education accuse des retards importants. Des programmes sont disponibles mais on n'a pas les guides d'accompagnement et les manuels, mais surtout les professeurs n'ont pas été préparés en conséquence.

Des pédagogues vous diront que les étudiants n'en mourront pas et qu'il n'y aura pas plus d'échecs pour autant mais ils admettent que pour les étudiants l'implantation de la nouvelle grille horaire et grille matières ne se fait pas dans les meilleures conditions.

Cette décision permet toutefois à la commission scolaire de se conformer à la tâche maximum de 1,000 minutes d'enseignement par professeur et d'éviter ainsi l'embauche de professeurs supplémentaires. Elle n'a pas vraiment le choix, puisque les règles budgétaires du ministère de l'Education l'obligent.

Quand aux étudiants, ils soutiennent que les changements imposés viennent changer les règles du jeu. Ils auraient souhaité une implantation graduelle, c'est-à-dire à partir du secondaire I.

"Ecoeurés" de servir de cobayes!

Selon qu'ils soient de la Commission scolaire régionale Jean-Talon, de celle de Louis-Fréchette ou de la Commission des écoles catholiques de Québec, leurs motifs spécifiques de contestation diffèrent légèrement.

georges angers

Mais au delà de ces spécificités, les étudiants, d'où qu'ils viennent, expriment un même sentiment, une même frustration d'être traités le plus souvent comme de la "marchandise".

Ils ont tous le sentiment d'être manipulés, non pas par leurs professeurs comme certaines directions scolaires l'ont laissé entendre et comme l'explication simpliste le veut, mais manipulés par un système qui ne les met pas dans le coup, où tout se joue au-dessus de leurs têtes.

Pourtant ils sont les premiers intéressés. "Quand on passe les trois quarts de notre temps à l'école, il serait normal qu'on s'y sente à l'aise", dira l'un. "Tu vas à l'école, t'as pas un mot à dire. Ils veulent rien savoir de nous autres", conclura un autre en souhaitant que le ministre de l'Education, Camille Laurin, aille passer une journée avec les étudiants, qu'il s'asseoit pendant une journée sur les bancs d'une école secondaire.

Les étudiants reprochent au ministre de l'Education de vouloir changer les règles du jeu, de bouleverser leur vécu d'étudiants. Ils se sentent comme les cobayes dans une expérience, comme les dindons d'une farce qu'il ne trouvent pas drôle du tout.

Griefs

Leurs griefs ne s'adressent pas particulièrement au ministre de l'Education; puisqu'un peu tout le monde se renvoie la balle dans cette affaire (c'est l'impression des étudiants), ils lancent leurs griefs dans toutes les directions à la fois. Vers le ministère, vers les directions de commissions scolaires, vers les directions d'écoles, vers les parents.

Les griefs des étudiants contre les directions scolaires locales varient d'un endroit à l'autre selon le niveau du dialogue qui passe de presque nul à Lévis à relativement fructueux à Charlesbourg. Là où ils se sentent victimes de tactiques d'intimidation, ailleurs ils se croient soumis à des tactiques de récupération.

Et la parents dans tout cela?

Spontanément, les étudiants constatent qu'ils ne sont pas dans le coup. A preuve, leur faible participation aux diverses réunions qui ont été tenues au cours des dernières semaines, sauf à Lévis, à une occasion.

S'il y a peu ou pas de dialogue entre les étudiants et les différentes directions scolaires locales, c'est la même situation qu'ils constatent avec les parents.

Les étudiants souhaiteraient qu'ils s'intéressent, s'impliquent davantage; ils constatent cependant que les parents ont été utilisés comme caution par le ministère de l'Education et comme "bras" pour forcer le retour en classe.

Un étudiant ira plus loin en soutenant que dans toute cette affair les parents ont été non seulemer mal informés mais encore manipulés

Les étudiants affirment ne p vouloir décider à la place de ceux q en ont la responsabilité mais en o assez d'être traités comme des "cr ches irresponsables". Ils veulent êt entendus pour de vrai, comme l garantit en principe la charte d droits des étudiants.

Ecoeurés

Ils se sentent par ailleurs isol socialement. "Les étudiants se se tent rien dans la société", soutie l'un d'eux. L'expression "écoeuré" r vient souvent dans la conversation.

Ils sont "écoeurés" des e plications simplistes voulant qu' soient manipulés par leurs pr fesseurs ou par des agents pr vocateurs. Ils sont "écoeurés" de vo tout le monde se renvoyer la balle a dessus de leurs têtes. Ils sont "écoe rés" de l'incompréhension des p rents.

Ils veulent dire qu'ils existe qu'ils vivent, qu'ils respirent, qu pensent, qu'ils aiment. Ils n'accept plus qu'on leur dise quand et qu penser, quand et quoi aimer.

"Oubliez pas que demain c nous autres qui allons être à vo place", lance dans une sorte de d un étudiant.

Depuis une semaine, ils sont t de retour en classe. Ils interprèt les efforts déployés pour ce retour classe davantage comme un souci autorités de "sauver la face" plu que de régler le problème de fo D'où ils sont unanimes à dire que n'est réglé, malgré les apparences.

DU BRASSE-CAMARADE À LA LOUIS-FRÉCHETTE

Pendant que la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette prévoit mettre en disponibilité 43 enseignants en septembre 1982, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'enseignement de Louis-Frechette accuse cette même commission scolaire d'avoir entrepris une campagne de salissage contre les enseignants.

Moins d'élèves

Parce que le nombre d'étudiants diminuera d'à peu près 500 lors de la prochaine année scolaire, passant de 6 860 à 6 391, la Commission scolaire régionale Louis-Frechette estime qu'elle mettra 43 professeurs en disponibilité.

Théoriquement, c'est 61 professeurs qui devraient se retrouver en disponibilité en septembre 1982 dont quelques-uns de Ste-Marie et St-Anselme. Sur ce nombre, 33 le seront à cause de la diminution de la clientèle scolaire et 28 en raison des retours de congés pris pour divers motifs. Cependant, on prévoit que cinq enseignants prendront leur retraite, cinq autres employés à temps partiel ne seront pas réengagés et huit autres enseignants demanderont une libération d'ici la fin du mois d'avril.

À noter toutefois que ces prévisions pourraient changer si les présences à la rentrée ne sont pas semblables au nombre recueilli lors de l'inscription et s'il advenait aussi des changements dans la répartition des tâches.

Le syndicat

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'enseignement de la Louis-Fréchette, dont le président est M. Gratien Picard, soutient que si le principe d'implantation des nouveaux régimes pédagogiques est accepté dans l'ensemble, c'est la manière désordonnée et non planifiée d'application qui a été contestée par tous les enseignants du territoire de la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette.

Parce que le conflit a perduré, les représentants de cette commission scolaire ont tenté de faire oublier leur lamentable échec dans le conflit avec les étudiants en lançant une vaste campagne de salissage contre les enseignants.

De demi-vérités en suppositions démagogiques, les représentants de la Commission amènent même les parents à déclarer publiquement que ce sont les enseignants qui ont provoqué le conflit.

Il fallait s'y attendre puisque la commission nous avait souvent déclaré qu'elle était capable de «squizzer» (sic) les étudiants et les parents contre les enseignants... sans doute pour se faire oublier.

La commission se préparerait-elle à faire faire la gestion du personnel par les parents?

Trop souvent, on oublie qu'il y a eu trois (3) polyvalentes où les directions, prises de panique également, ont lockouté les étudiants: Lévis, Sainte-Marie de Beauce, Saint-Damien (même si les parents étaient pour le maintien du statu quo).

Que dire de ces séances d'information tenues en ces lieux où les étudiants, membres des conseils étudiants ont été rencontrés un à un pour être «informés» par le directeur, ou des comités d'école ont voté pour la nouvelle grille avant d'avoir reçu les documents.

Des rumeurs circulent même à l'effet que des étudiants se seraient vu offrir des «jobs d'été»!

Je vous laisse apprécier la suite de l'histoire...

Il est déplorable de constater l'inconscience des dirigeants de la commission scolaire régionale Louis-Fréchette.

Par leurs déclarations irresponsables, ils donnent raison à ceux qui décrient le système public d'enseignement. C'est à se demander s'ils n'ont pas d'intérêt ailleurs...

Cette attitude nous amène de plus en plus à penser que l'ultime objectif de ces administrateurs peu pédagogues est de garder le moins d'étudiants possible et le moins longtemps possible dans nos écoles: rentabilité industrielle.

Heureusement, il nous reste quelques garanties quant au nombre d'élèves par groupe et au temps d'enseignement dans notre convention collective, sans cela, le pire serait à craindre...

Et le syndicat de conduire: «Les motivations pédagogiques profondes des dirigeants de la commission qui se sont diluées en cours de route en raisons financières, ne sont plus aujourd'hui qu'une question d'autoritarisme.»

LETTRE A ANDRÉ ARTHUR

Le Guide
mardi
23 mars
1982

Je vous adresse une copie de la lettre recommandée (lundi dernier) que j'ai fait parvenir au poste radiophonique CHRC. J'avais demandé à M. Arthur la lecture pour mercredi le 03/03/82. Je présume que ma lettre ne lui a pas plu.

Mercredi soir dernier (03/03/82) s'est tenue la deuxième rencontre avec les parents, rencontre convoquée par la Direction de la Polyvalente St-Anselme au sujet d'une nouvelle maquette (ou grille-horaire) que désire implanter, coûte que coûte, la Commission Scolaire Régionale Louis-Fréchette.

À l'issue de cette rencontre, un vote des parents fut effectué. Les résultats: 54 voix en faveur de la maquette imposée (6 jours de 6 périodes; donc diminution de choix d'options aux secondaires IV et V) contre 71 voix en faveur de la maquette actuellement en vigueur (7 jours de 6 périodes pour le maintien des options des mêmes degrés que mentionnés ci-haut).

Aurore Chabot
St-Anselme
St-Anselme,
le 1er mars 1982

M. Andre Arthur
Poste radiophonique
CHRC

Monsieur,

J'ai pensé attirer votre attention sur le fait que des milliers d'étudiants vivent actuellement dans un climat d'insécurité grandissant, quant à ce qui les attend en septembre 82. Vous vous demandez peut-être pourquoi certains d'entre eux vivent actuellement le débrayage, que d'autres boycottent leur inscription en regard d'une nouvelle maquette qui leur est imposée.

D'abord, qu'est-ce qu'une maquette scolaire? C'est l'ensemble des cours obligatoires et optionnels offerts par une Polyvalente et le nombre de périodes de cours consacrées à chacune des matières scolaires.

Notre territoire est desservi par la Commission scolaire régionale Louis-Fréchette.

Suite aux restrictions budgétaires annoncées, qu'est-ce qu'ont trouvé les dirigeants de notre Commission scolaire? Imposer une maquette restreignant le choix de cours optionnels pour les étudiants des secondaires IV et V. Exemple: Si un étudiant prévoit suivre des cours de chimie et de physique sur deux ans, peut-il le faire quand il n'a qu'un choix possible en secondaire IV? Et dire que nos écoles secondaires portent le nom de «Polyvalente».

Veut-on qu'un plus grand nombre d'étudiants perdent un an de leur vie pour faire un secondaire VI qui leur permettrait, enfin, l'accès au Cégep? Ou est la rentabilité d'une telle conséquence?

Le prétexte formulé à la population est le suivant: «Tous les enseignants auront une tâche maximale».

Maintenant, passons à ce qui semble être le prétexte caché. Si tous les enseignants réguliers accomplissent une tâche maximale, avec un maximum d'étudiants par groupe, cela donne plus d'enseignants en disponibilité. Il est à remarquer que les enseignants en disponibilité reçoivent leur plein salaire et une tâche fractionnaire en septembre, tâche à laquelle on ajoutera, en cours d'année, suite à des départs temporaires pour maladie, congé de maternité... Même si la tâche de l'enseignement en disponibilité atteint presque le maximum, on peut légalement le garder en disponibilité.

Si la Commission scolaire cherche tant à mettre des enseignants en disponibilité, est-ce que ce ne serait pas payant pour elle? C'est que le Gouvernement subventionne directement au moins 50% du salaire de l'enseignant en disponibilité.

En bref, les Commissions scolaires reçoivent du Gouvernement un montant fixe pour chaque étudiant inscrit à l'école le trente septembre de chaque année. L'argent alloué par le Gouvernement inclut tous les frais se rapportant au chauffage, à l'électricité, au transport scolaire, aux salaires des enseignants, des directeurs, des administrateurs, des cadres, etc. En plus, les Commissions scolaires reçoivent une subvention directe égale à au moins 50% du salaire des enseignants mis en disponibilité.

On veut laisser croire probablement à la population que ça coûte moins cher aux payeurs d'impôts et de taxes? Non, puisque de toutes façons la majeure partie de l'argent est accordée par le Gouvernement qui, lui, la prend dans nos poches (comme nous disons dans le langage populaire). Donc, ce n'est qu'une illusion d'économie.

Vendredi dernier, une étudiante (sur les trente-deux que j'ai dans ce groupe) m'a posé la question suivante: «Qu'est-ce que fait la Commission scolaire avec l'argent qu'elle économise sur le salaire des enseignants en disponibilité?» Je n'ai pas pu lui répondre, mais, depuis la question me trotte dans la tête. J'ai pensé que depuis quelques années, le nombre d'étudiants a diminué, le nombre d'enseignants aussi, mais, est-ce que le nombre de cadres (administrateurs et direction) dans les sièges sociaux des Commissions scolaires a diminué dans les mêmes proportions? Je crois que «NON».

Est-ce que la «paperasse» manipulée par les cadres du Siège social de la Commission scolaire serait devenue plus importante que l'être humain? en l'occurrence: l'étudiant. Remarquez qu'on n'entend plus le slogan lancé il y a quelques années «pour le bien de l'enfant», puisque on veut diminuer le nombre d'options que l'étudiant peut choisir, à savoir, une seule en secondaire IV au lieu de deux actuellement et quatre en secondaire V au lieu de cinq options. Cette diminution de choix nuit surtout aux étudiants désireux de poursuivre leurs études au Cégep et par la suite, à l'Université s'ils le désirent. N.B. Il s'agit, en général, des élèves les plus travailleurs qui ne veulent pas cette nouvelle maquette et, que celle en vigueur présente ment les satisfait et donne d'excellents résultats.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes remerciements.

Aurore Chabot
Enseignante à la
Polyvalente
St-Anselme

Durant le conflit des étudiants

Le Peuple-Tribune, mercredi 24 mars 1982

Le Syndicat des enseignants de Louis-Fréchette blâme l'attitude des dirigeants

par Jean BOUCHARD

Dans un communiqué remis à la presse, le président du STELF (Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'enseignement de Louis-Frechette), M. Gratien Picard, a dénoncé le comportement des dirigeants de la Régionale lors du récent conflit étudiant en le qualifiant de "Campagne de salissage comme on n'en a jamais vu".

Le président considère que la Commission a préféré nier le principe de participation qui fait partie d'un processus de planification, d'élaboration, de réalisation et d'évaluation en utilisant le prétexte de ce conflit étudiant pour refuser de négocier avec les enseignants un moratoire d'un an sur l'application de cette nouvelle grille-horaire. Les enseignants ne sont pas contre l'implantation des nouveaux régimes pédagogiques, mais ils sont contre la manière désordonnée d'application.

Aux dires de M. Picard, ce conflit aurait pu être réglé très rapidement n'eut été cette attitude de répression adoptée par la direction de la Polyvalente. La commission ne pouvait se permettre de perdre la face devant des étudiants de plus en plus conscients de leurs droits, semble avoir été l'argument qui a engendré ces mesures d'urgence, affirme M. Picard.

Une campagne de salissage

Pour le président du STELF, les représentants de la CSRLF n'ont eu d'autres choix que de se lancer dans une vaste campagne de salissage contre les enseignants pour faire oublier leur lamentable échec dans ce conflit qui perdurait. Toujours selon les dires de M. Gratien Picard, les représentants de la Commission ont réussi à faire dire aux parents que le conflit était provoqué par les enseignants en insinuant des demi-vérités plutôt d'ordre démagogique. Par cette attitude, M. Picard croit que l'objectif des administrateurs est donc devenu de garder le moins d'étudiants possible et le moins longtemps possible dans les écoles. Si les dirigeants avaient autrefois des motivations pédagogiques, elles se sont transformées graduellement en raisons financières pour aboutir aujourd'hui en une question d'autoritarisme, de conclure dans son communiqué M. Picard.